

**Session du
21 juin 2011**

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 21 juin 2011

SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL	I à XIII
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne	2
DÉBAT GÉNÉRAL	10

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	37
GRAINES D'EMPLOIS : NOUVEAUX EMPLOIS, NOUVEAUX SERVICES	37
AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES	40
ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	50
AIDES EXCEPTIONNELLES	50
RURALITÉ ET AGRICULTURE	51
CHARTRE OVINE	51
FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE POUR L'AGRICULTURE	52
PROGRAMME DE MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE	53

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR LA FORMATION ET ACTIONS TRANSVERSALES	53
CONVENTION CADRE PARTENARIALE EN FAVEUR DE L'ACCÈS DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES AUX MÉTIERS DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE	53
FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE	54
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE FORMATION : ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉE À DES PERSONNES SANS EMPLOI	54

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	54
AIDES AUX ÉTUDIANTS DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES TRANSFÉRÉES PAR LA LOI DU 13 AOÛT 2004 :	
BOURSES RÉGIONALES D'ÉTUDES SANITAIRES ET SOCIALES	54
SCHÉMAS RÉGIONAUX DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :	
PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE FORMATION DE NIVEAU V DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR SANITAIRE	55
LOI DU 13 AOÛT 2004 :	
FINANCEMENT DES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DES SECTEURS SOCIAL, PARAMÉDICAL ET DE SAGES-FEMMES :	
PROJET DE CRÉATION D'UN INSTITUT DE FORMATION INTERRÉGIONAL EN ERGOTHÉRAPIE	56
LYCÉES	58
FONCTIONNEMENT DES LYCÉES :	
FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES INTÉGRÉS À UNE CITÉ SCOLAIRE FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PRIVÉS	58
FIXATION DES TARIFS DES SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT	59
AIDE À L'ACQUISITION DES MANUELS SCOLAIRES EXPÉRIMENTATION DE MANUELS NUMÉRIQUES	59
PATRIMOINE – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	61
OPÉRATION DE RÉNOVATION ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ AU LYCÉE MADAME DE STAËL À MONTLUÇON	61
ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL :	
ANALYSE DES MODES D'ACCÈS ET LES USAGES DES ENT DANS LES LYCÉES PUBLICS DE LA RÉGION AUVERGNE	63
 RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION	
PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	63
PROSPECTIVE, ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT	63
ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES RÉGIONALES	65
CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE « AUVERGNE + »	65
ACCUEIL DES NOUVEAUX ACTIFS ET RÉSEAU RURAL RÉGIONAL	65
AVENANT DE RÉVISION AU CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION 2007-2013	66
CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION	71
MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME DE MUTUALISATION MASSIF CENTRAL DE L'INSTITUT D'Auvergne DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	71

POLITIQUE DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	72
REQUALIFICATION URBAINE	
PROMOTION DE LA MIXITÉ SOCIALE	
LOGEMENT DES JEUNES	
A.R.A.U.S.H.	
AMÉLIORATION ET CRÉATION DE LOGEMENT SOCIAUX	
CRÉATION D'HABITAT EN MILIEU RURAL	
HABITAT DES TERRITOIRES RURAUX-PUBLIC	
HABITAT DES TERRITOIRES RURAUX-PRIVÉS	
MODERNISATION DES MAISONS DE RETRAITE	
E.P.H.A.D. ET FOYERS-LOGEMENTS	
MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES	72
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET THERMALISME	73
AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE	73
HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	74
ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE	74
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	76
SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDTAN)	76
AVENANT N°4 À LA CONVENTION EN VUE DU LANCEMENT DE L'ÉTUDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE AFIN D'AMÉLIORER LA SITUATION DU HAUT ET DU TRÈS HAUT DÉBIT EN AUVERGNE	80
AUVERDATA TERRITOIRES : PRINCIPE DE RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT RELATIF AU DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À HAUT ET À TRÈS HAUT DÉBIT RÉGIONAL	80
COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATURES AU TITRE DU RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES « TRÈS HAUT DÉBIT » SUR LE TERRITOIRE DE L'AUVERGNE	81
CONTRAT DE PARTENARIAT « AUVERGNE HAUT DÉBIT » : RAPPORT ANNUEL 2010 DU TITULAIRE FRANCE TÉLÉCOM	81

RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION

ENVIRONNEMENT	82
PATRIMOINE NATUREL	
ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE GESTION POUR LA CANDIDATURE DE LA CHAÎNE DES PUY S ET DE LA FAILLE DE LIMAGNE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO	82
PARCS NATURELS RÉGIONAUX	
CONVENTION 2011-2013 AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ ET AVENANT 2011	82

MOBILITÉ ET TRANSPORTS	83
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES ROUTES NATIONALES	83
TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (TER) EXPLOITATION DES TRANSPORTS RÉGIONAUX MATÉRIEL FERROVIAIRE	84
TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (TER) ACTIONS TARIFAIRES EXPÉRIMENTATION D'UN TITRE À 1 EURO POUR LES 16-25 ANS FESTIVAL INTERNATIONAL DE THÉÂTRE DE RUE D'AURILLAC	85
AUTRES ACTIONS TRANSPORTS TRAMWAY DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE ÉTUDES COMMUNICATION	86
MATÉRIEL FERROVIAIRE NOUVEL ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT DES 12 RAMES RÉGIOLIS	87
PÔLES INTERMODAUX ET GARES PÔLE D'ÉCHANGES INTERMODAL (PEI) DE CLERMONT-FERRAND	89
ÉTUDES ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE EN VUE DE L'ÉLECTRIFICATION DE L'AXE LIMOGES/GUÉRET/MONTLUÇON/SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS	90
TRANSPORTS AÉRIENS AÉROPORT D'AURILLAC	91

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

CULTURE, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES	91
DOMAINE ROYAL DE RANDAN	91
JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	92
PACK JEUNE ADULTE	92
JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE EMPLOIS-TREMPAINS	102
SPORT	102
CULTURE, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES	103
ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL : ANALYSE DES MODES D'ACCÈS ET LES USAGES DES ENT DANS LES LYCÉES PUBLICS DE LA RÉGION AUVERGNE	103

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION	103
PROJETS DE RECHERCHE	103
INNOVATION	104
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : FORMATIONS ÉMERGENTES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : INVESTISSEMENT	106
CRÉATION DE L'INSTITUT D'Auvergne de Développement des Territoires CONSTITUTION ET ADHÉSION AU GIP/IADT	106
COOPÉRATIONS INTERRÉGIONALES ET DÉCENTRALISÉES	107
COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ET AUTRES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES	107
FONDS EUROPÉENS	108
FEDER : VIREMENT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME	108
SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) 2007-2013	108
FINANCES	109
RAPPORT SPÉCIAL SUR LA SITUATION DE LA RÉGION	109
COMPTE DE GESTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉGIONALES POUR L'EXERCICE 2010	113
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010	114
ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER – EXERCICE 2010	120
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010	120
ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)	120
OPÉRATIONS COMPTABLES	121
ANNULATION DE TITRES	121
RECETTES	121
AMORTISSEMENTS	121
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	122
TABLEAU DES EFFECTIFS	122
RECRUTEMENT D'APPRENTIS DANS LES LYCÉES	122
RÉGIME INDEMNITAIRE DES TECHNICIENS TERRITORIAUX	123
DIVERS PATRIMOINE RÉGIONAL	123
VENTE D'ACTIONS DE LA SEM VOLCANS APPARTENANT À LA RÉGION À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	123

MOYENS GÉNÉRAUX ET SYSTÈMES D'INFORMATION	123
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1	124
VOEUX	124
VŒU N°1 CONCERNANT LES CONSÉQUENCES DE LA SÉCHERE SSE 2011 DÉPOSÉ PAR LE GROUPE UNION POUR L'AUVERGNE	124
VŒU N°2 CONCERNANT LA SITUATION DE L'ENTREPRISE L UMINOX À RIOM (63) DÉPOSÉ PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE	126
VŒU N°3 VISANT À MAINTENIR LES CAPACITÉS OPÉRATIO NNELLES DE L'HÔPITAL DE MONTLUÇON ET À SAUVEGARDER L'OFFRE DE SOINS DANS LE TERRITOIRE DE SANTÉ DE MONTLUÇON DÉPOSÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE ET RÉPUBLICAIN	126
VŒU N°4 VISANT AU RÉTABLISSEMENT DE L'ARRIVÉE DES TRAINS TÉOZ CLERMONT-FERRAND/PARIS EN GARE DE LYON DÉPOSÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE ET RÉPUBLICAIN	129
VŒU N°5 CONCERNANT L'INTERPELLATION POLICIÈRE DE DEUX MILITANTES DE RESF DÉPOSÉ PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE	130
VŒU N°6 SUR LA LIBERTÉ DE MANIFESTER DÉPOSÉ PAR LE GROUPE EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS	130

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS élus le 26 mars 2010

Président:	M. René SOUCHON
1^{er} Vice-Président :	M. Alain BUSSIÈRE
2^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
3^{ème} Vice-Président :	M. Luc BOURDUGE Conseiller Municipal de Montluçon (Allier)
4^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Anna AUBOIS
5^{ème} Vice-Président :	M. Christian BOUCHARDY
6^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Dominique BRU
7^{ème} Vice-Président :	M. André CHAPAVEIRE
8^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Pascale SEMET Adjointe au Maire de Cusset (Allier)
9^{ème} Vice-Président :	M. Jean-Michel GUERRE Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)
10^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Nicole ROUAIRE
11^{ème} Vice-Président :	M. Lionel ROUCAN
12^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Marie-José CHASSIN
13^{ème} Vice-Président :	M. Hamid BERKANI
14^{ème} Vice-Présidente :	M ^{me} Yvette MERCIER

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 9 avril 2010

1^{ère} COMMISSION : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PRÉSIDENT : M. Jean MALLOT
VICE-PRÉSIDENT : M. Hamid BERKANI
SECRÉTAIRE : MME Marie-José CHASSIN
MEMBRES : M. Éric DUBOURGNOUX
M. Daniel DUGLÉRY
M. Alain MERCIER
M. Jean-Antoine MOINS
MME Agnès MOLLON
MME Émilie VALLÉE

2^{ème} COMMISSION : FORMATION INITIALE ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

PRÉSIDENTE : MME Arlette ARNAUD-LANDAU
VICE-PRÉSIDENTE : MME Dominique BRU
SECRÉTAIRE : MME Marie-Thérèse SIKORA
MEMBRES : MME Maïté BALLAIS
MME Fatima BEZLI
M. Yves CARROY
MME Marie-Claude LÉGUILLON
MME Isabelle VALENTIN-PRÉBET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT DURABLE. AMÉNAGEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

PRÉSIDENTE : MME Pascale SEMET
VICE-PRÉSIDENT : M. André CHAPAVEIRE
SECRÉTAIRE : MME Marie-Agnès PETIT
MEMBRES : M. Frédéric BONNICHON
M. Jean-Michel GUERRE
MME Sylvie LACHAIZE
M. Marc MAISONNEUVE
M. Lionel ROUCAN
MME Évelyne VALENTIN-VISSAC

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, MOBILITÉ ET TRANSPORTS

PRÉSIDENT : M. Pierre POMMAREL
VICE-PRÉSIDENT : M. Luc BOURDUGE
SECRÉTAIRE : M. Henri MALAUAUD
MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Christian BOUCHARDY
M. André CHASSAIGNE
M. Éric DUBOURGNOUX
MME Claudine LAFAYE
MME Karine VACANT-PASCIUTO

5^{ème} COMMISSION :
JEUNESSE, CULTURE, USAGES NUMÉRIQUES, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Nicole ROUAIRE
SECRÉTAIRE : MME Marie-Michelle BAYLE
MEMBRES : MME Zubeyda COSKUN
M. Olivier HARKATI
MME Bernadette RONDEPIERRE

6^{ème} COMMISSION :
**RECHERCHE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
FINANCES, EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES**

PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE
VICE-PRÉSIDENTE : MME Yvette MERCIER
MEMBRES : M. Gustave ALIROL
M. Brice HORTEFEUX
M. Claude MALHURET
M. Jean-Marc MIGUET

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENT :

M. Lionel ROUCAN

MEMBRES :

M. Gustave ALIROL

M. Michel BERGOUGNOUX

M. Luc BOURDUGE

MME Zubeyda COSKUN

M. Marc MAISONNEUVE

M. Alain MERCIER

MME Karine VACANT-PASCIUTO

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 26 mars 2010

ALIROL
Gustave

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 31 août 1948 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Maître de Conférences en droit privé

**ARNAUD-
LANDAU**
Arlette

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

AUBOIS
Anna

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

PROFESSION : Assistante d'enseignement et de recherche

BALLAIS
Maïté

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 1 septembre 1984 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Assistante d'éducation

BAYLE
Marie-Michelle

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 11 janvier 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocate

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Thiers (Puy-de-Dôme)

BERGOUGNOUX
Michel

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)
PROFESSION : Maître de Conférences Sciences Économiques
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

BERKANI
Hamid

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 11 décembre 1959 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Chef d'entreprise

BEZLI
Fatima

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 5 juillet 1978 à Mascara (Algérie)
PROFESSION : Interprète auprès des tribunaux

BONNICHON
Frédéric

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 14 février 1962 à Désertines (Allier)
PROFESSION : Consultant
MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme)

BOUCHARDY
Christian

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 18 avril 1950 à La Courtine (Creuse)
PROFESSION : Réalisateur

BOURDUGE
Luc

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Technicien ERDF
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Montluçon (Allier)

BRU
Dominique

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

PROFESSION : Éducatrice Sportive

BUSSIÈRE
Alain

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Chargé de Projet

CHAPAVEIRE
André

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

CHASSAIGNE
André

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 2 juillet 1950 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

MANDAT ÉLECTORAL : Député du Puy-de-Dôme

CHASSIN
Marie-José

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 8 mars 1957 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Attachée parlementaire

COSKUN
Zubeyda

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 10 février 1967 à Banaz (Turquie)

PROFESSION : Conseillère sociale / Interprète

DUBOURGNOUX
Éric

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Gervais-sous-Meymont (Puy-de-Dôme)

DUGLÉRY
Daniel

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 18 octobre 1946 à Montluçon (Allier)

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Montluçon (Allier)

GUERRE
Jean-Michel

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Organiste

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

HARKATI
Olivier

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 7 février 1975 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Assistant socio-éducatif

HORTEFEUX
Brice

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

PROFESSION : Préfet

MANDAT ÉLECTORAL : Député Européen

LACHAIZE
Sylvie

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 19 juillet 1963 à Aurillac (Cantal)
PROFESSION : Gestionnaire d'entreprise artisanale

LAFAYE
Claudine

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 31 juillet 1942 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Médecin

LÉGUILLON
Marie-Claude

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 21 mai 1957 à Montluçon (Allier)

MAISONNEUVE
Marc

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 13 juillet 1952 à Bassignac (Cantal)
PROFESSION : Expert agricole et financier
MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Bassignac (Cantal)

MALAVAUD
Henri

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 16 août 1950 à Saint-Michel de Veisse (Creuse)
MANDAT ÉLECTORAL : Adjoint au Maire de Désertines (Allier)

MALHURET
Claude

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)
PROFESSION : Médecin
MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDAT ÉLECTORAL : Député de l'Allier

MERCIER
Alain

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

MIGUET
Jean-Marc

Groupe Socialiste
et Républicain

Date, lieu de naissance : 2 février 1948 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Conseiller technique en action sociale

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller municipal du Cendre (Puy-de-Dôme)

MOINS
Jean-Antoine

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 10 mars 1966 à Aurillac (Cantal)

PROFESSION : Avocat

MOLLON
Agnès

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Rééducatrice RASED

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en Développement Rural

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Générale d'Allègre (Haute-Loire)
Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin généraliste

RONDEPIERRE
Bernadette

Groupe Union
Pour l'Auvergne

Date, lieu de naissance : 5 septembre 1954 à Saint-Marcellin-en-Forez (Loire)

PROFESSION : Enseignante

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

ROUAIRE
Nicole

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Groupe
Europe Écologie

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

Groupe
Front de Gauche

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Aide à domicile

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

*Groupe Union
Pour l'Auvergne*

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

*Groupe Socialiste
et Républicain*

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

**VACANT-
PASCIUTO**
Karine

*Groupe Socialiste
et Républicain*

Date, lieu de naissance : 16 mai 1968 à Riom (Puy-de-Dôme)

**VALENTIN-
PRÉBET**
Isabelle

*Groupe Union
Pour l'Auvergne*

Date, lieu de naissance : 20 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Formatrice en insertion professionnelle

**VALENTIN-
VISSAC**
Évelyne

*Groupe
Front de Gauche*

Date, lieu de naissance : 12 janvier 1957 à Saint-Étienne (Loire)

PROFESSION : Cadre EDF

VALLÉE
Émilie

Date, lieu de naissance : 23 octobre 1982 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Assistante de gestion

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 21 JUIN 2011

*La séance est ouverte à 9 heures 30
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

Monsieur Bussière, 1^{er} Vice-Président, procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

M. Gustave Alirol	Mme Claudine Lafaye
Mme Arlette Arnaud-Landau	Mme Marie-Claude Léguillon
Mme Anna Aubois	M. Marc Maisonneuve
Mme Maïté Ballais	M. Henri Malavaud
Mme Marie-Michelle Bayle	M. Claude Malhuret
M. Michel Bergougnoux	M. Alain Mercier
M. Hamid Berkani	Mme Yvette Mercier
Mme Fatima Bezli	M. Jean-Marc Miguet
M. Frédéric Bonnichon	M. Jean-Antoine Moins
M. Christian Bouchardy	Mme Agnès Mollon
M. Luc Bourdige	Mme Marie-Agnès Petit
Mme Dominique Bru	M. Pierre Pommarel
M. Alain Bussière	Mme Bernadette Rondepierre
M. André Chapaveire	Mme Nicole Rouaire
M. André Chassaigne	M. Lionel Roucan
Mme Marie-José Chassin	Mme Pascale Semet
Mme Zubeyda Coskun	Mme Marie-Thérèse Sikora
M. Éric Dubourgoux	M. René Souchon
M. Daniel Dugléry	Mme Karine Vacant-Pasciuto
M. Jean-Michel Guerre	Mme Isabelle Valentin-Prébet
M. Olivier Harkati	Mme Évelyne Valentin-Vissac
Mme Sylvie Lachaize	Mme Émilie Vallée

Sont absents ou excusés :

M. Yves Carroy	M. Jean Mallot
M. Brice Hortefeux	

M. BUSSIÈRE.- Le quorum est atteint, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, en ouverture de cette séance, je voudrais adresser en notre nom à tous – je pense que personne n’y verra d’inconvénient – un message de sympathie et de prompt rétablissement à notre collègue Yves Carroy qui connaît actuellement des soucis de santé. Je remercie notre collègue Madame Coskun, qui le voit régulièrement et qui nous a tenus informés, ces derniers jours, de l’évolution de sa santé, de lui transmettre nos amitiés et de lui souhaiter un retour très rapide parmi nous.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D’AUVERGNE

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, cette Session, en ce premier jour de l’été, est particulièrement riche avec l’examen de sujets majeurs pour l’avenir de la Région.

Nous aurons notamment à nous prononcer sur une série de mesures en faveur de la jeunesse, de l’économie et des emplois de demain. Nous sommes également à la veille de rendez-vous importants en matière d’équipements régionaux. En octobre prochain s’ouvrira un débat public attendu dans le cadre du projet de liaison LGV Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon (POCL). Une première victoire collective, que je souhaite partagée par tous les Auvergnates et les Auvergnats qui ont déjà dit oui au TGV pour plus de 90 000 d’entre eux et qui auront à nouveau à s’exprimer sur cet enjeu majeur pour notre Région.

Si j’insiste, c’est parce que la réunion qui a eu lieu la semaine dernière à destination des élus, organisée par le Président de la Commission nationale du débat public, m’a fait frémir parce qu’il devait y avoir une trentaine d’élus tout au plus dans la salle. Cela signifie que nos collègues ne sont pas mobilisés sur ce débat public qui s’ouvrira en octobre, et que nous avons tous beaucoup de travail pour y parvenir.

Nous avons un essai à transformer au regard du calendrier et du financement qui viendra un peu plus tard et qui reste à assurer pour permettre l’arrivée de la grande vitesse en Auvergne.

Pour alimenter ce débat public, nous avons lancé dès octobre des études complémentaires en partenariat avec plusieurs collectivités, notamment Clermont Communauté, les Conseils généraux du Puy-de-Dôme et de l’Allier et plusieurs villes. Nous essayons d’alimenter le débat public en arguments d’aménagement du territoire qui ne sont pas du tout pris en compte par RFF en l’état actuel. Je ne peux que le supposer puisque nous n’avons pas le dossier du débat public à ce jour.

Nous devons, par ailleurs, délibérer au cours de cette Session sur le lancement d’une procédure de partenariat public privé dans la perspective du Très Haut Débit Internet en Auvergne. C’est un sujet majeur qui, pour l’instant, n’est pas compris de l’opinion publique, ni de la majorité des élus, ce que je regrette – je ne parle pas de ceux qui sont ici mais des élus en général. Je le regrette car Internet Très Haut Débit et les

usages d'Internet sont aujourd'hui le principal levier de développement de nos Pays, de notre pays la France, de notre région l'Auvergne, puisque plus on se trouve dans une zone à faible densité de population, plus il est important de réduire la fracture territoriale par la possibilité de s'ouvrir complètement sur le monde par l'Internet Très Haut Débit.

L'Auvergne a de l'avance, il ne faut pas la perdre ; il faut savoir garder les avances. Aujourd'hui, nous sommes la seule Région de France à avoir une approche régionale du Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique. La Bretagne nous suit de près, elle a pris notre exemple, tant mieux, mais aucune autre Région n'a engagé de réflexion à l'échelle régionale, ce qui posera des problèmes à un certain moment. Vous imaginez bien la difficulté que cela posera quand les réseaux publics qui sont traités à des échelles microscopiques – même si c'est celle d'un département ou d'une communauté d'agglomération – devront être ajustés entre eux pour communiquer. Par ailleurs, il est difficile d'expliquer à quelqu'un qu'il ne reçoit pas l'Internet Très Haut Débit dans son village car son département n'a pas traité cette question, mais que le village d'à côté qui dépend d'un autre département en bénéficie.

Nous n'en sommes pas là en ce qui nous concerne. Nous avons la chance d'avoir un schéma régional, un partenariat que je m'efforce de faire vivre au mieux avec les quatre Conseils généraux et les six agglomérations. Vous le savez, tout le monde s'est engagé formellement à délibérer fin juin début juillet pour que le 14 juillet 2011 au plus tard, nous puissions engager véritablement la procédure de partenariat public privé.

Une nouvelle Auvergne se construit notamment à travers ce dispositif, cette volonté que nous avons de couvrir notre Région avec du Très Haut Débit. Une nouvelle Auvergne qui doit aussi se construire avec sa jeunesse et ses talents. Une nouvelle Auvergne qui doit préparer au mieux son futur en associant autant que possible les citoyens, les usagers, les acteurs économiques et sociaux, les élus locaux, à travers une gouvernance renouvelée qui contribue à cette co-construction de nos politiques publiques et de notre avenir. C'est le sens de notre action. C'est aussi un engagement pris par la majorité vis-à-vis des électrices et des électeurs de la Région.

Je souhaite revenir en ce début de Session sur trois sujets d'actualité.

D'abord, l'Auvergne, à l'image du territoire national, est en proie à une inquiétante sécheresse, la plus forte subie au printemps depuis l'année 1900. Ceci dit, l'été commence et il sera peut-être plus pluvieux que le printemps. Nous ne disposons pas pour l'heure d'éléments statistiques précis, néanmoins, selon la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles, 5 à 10 % des exploitations d'Auvergne seraient sur le plan financier en situation débitrice. Notre collègue la Vice-Présidente Madame Chassin a reçu la semaine dernière, à ma demande, le syndicat majoritaire et le représentant des Jeunes agriculteurs du Massif Central. Elle recevra aussi bien sûr la Confédération paysanne, la Coordination rurale et le Modéf, s'ils le souhaitent.

D'ores et déjà, le secteur bancaire, à travers la principale banque agricole, a décidé d'accorder des facilités de trésorerie sur un an pour un montant de 25 000 € par exploitation. Je rappelle que nous sommes l'une des rares Régions à avoir mis en place l'année passée un dispositif de garantie de prêt de trésorerie : lorsque la banque ne veut pas prêter car les garanties sont insuffisantes, la Région se substitue à elle et apporte sa

garantie par l'intermédiaire de sa cotisation au SIAGI. Ce dispositif est en place, il fonctionne et peut fonctionner plus encore.

L'État, compétent en matière agricole, vient d'annoncer le 9 juin dernier une série de mesures de soutien mais aucune aide directe. Parmi ces mesures, des avances sur indemnisations, des exonérations de cotisations sociales et des reports de remboursements. La Région n'a pas à faire ce que l'État fait déjà dans le cadre de ses compétences. Je rappelle que la politique agricole n'est pas une compétence régionale, c'est une compétence de l'Europe, de l'État. Pour autant, nous percevons la détresse de la profession et le besoin d'une solidarité alors que les agriculteurs sont déjà victimes d'une profonde crise structurelle. Nous devons utiliser au mieux l'argent public dans un contexte comme celui-ci. Certaines demandes sont exprimées comme la prime au fourrage ; une aide qui pourrait avoir comme conséquence directe et mécanique une augmentation des prix et donc un effort nul pour nos agriculteurs. Une aide au transport du fourrage a été accordée en 2003, elle a coûté 20 M€ à la Région et a beaucoup enrichi les transporteurs mais peu les agriculteurs. Nous ne retomberons pas dans ces travers.

Il faut agir avec méthode, en tenant compte des mesures prises au plan national et aider de façon complémentaire, en fonction des besoins et de nos possibilités financières, sachant que nous n'avons plus aucune marge financière depuis déjà quelque temps et la situation ne fait que s'aggraver ; j'y reviendrai.

Une coordination aura donc lieu, à mon initiative, avec les Conseils généraux afin de cibler entre collectivités nos actions en direction de la profession. Je propose l'organisation sous trois semaines de cette réunion de travail avec les quatre Conseils généraux, afin de bâtir une plate-forme de propositions cohérentes durant l'été, et *a minima* d'échanger sur nos positions. Nous avons déjà un dialogue avec l'Allier, avec le Cantal. Nous n'en avons pas avec la Haute-Loire et un léger avec le Puy-de-Dôme. Je vais réunir ces Présidents ou leurs Vice-Présidents.

Plus qu'une Session extraordinaire qui ne réunit que les élus, une Conférence agricole avec l'ensemble des organisations syndicales agricoles se tiendra en tout début de rentrée afin de faire le point sur les conséquences de la sécheresse et de débattre des mesures que nous pourrions prendre.

Nous ne devons pas faire par ailleurs l'économie d'une démarche prospective partenariale sur l'avenir de l'agriculture auvergnate. Je propose donc l'organisation en début de l'année 2012, d'un colloque sur l'agriculture auvergnate de demain. Je pense qu'il faut le faire à partir des travaux de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) qui bâtit des modèles agricoles alternatifs qui ne sont pas mis en œuvre, ce que je regrette chaque fois que je les regarde car ils seraient de nature à améliorer la situation de nombre de nos agriculteurs. Une chose est certaine, tant sur le plan économique que sur le plan climatique, le modèle dominant actuel de l'agriculture est un modèle qui amène tout le monde dans le mur. Je le répète à chaque Session, la prise de conscience se fait peu à peu. Il faut contribuer à cette prise de conscience et trouver des solutions pour demain. Ce sera le sens de ce colloque sur l'agriculture auvergnate de demain.

La solidarité ne doit pas être un vain mot. Je vous propose de revenir vers l'Assemblée le moment venu, après cette Conférence agricole, lors de notre Session de fin septembre, pour discuter des mesures qui seront identifiées. En tant que Président de

la Commission agricole de l'Association des Régions de France, je veille à ce que ce même travail soit réalisé pour une mise en cohérence des dispositifs régionaux, avec une nuance, c'est que la réalité de la sécheresse est différente d'une région à l'autre ; elle est même très différente à l'intérieur de la région Auvergne. La situation de Poitou-Charentes, dramatique, n'a rien à voir avec celle du Massif Central, même si certaines zones du Massif Central sont très difficiles.

Le deuxième sujet, et cela ne vous étonnera pas, est évidemment la question de l'arrivée de nos trains Grandes Lignes TéoZ en Gare de Paris-Bercy. Une décision unilatérale, inacceptable, incompréhensible, qui pénalise l'ensemble de notre région et son image, alors que cette image a commencé à évoluer favorablement. À l'initiative de la Région s'est tenue, hier dans cette salle, une table ronde réunissant notamment de nombreux élus locaux de tous bords politiques – de nombreux parlementaires étaient là – les représentants des usagers et des milieux économiques, l'État, la SNCF et RFF. Nous avons assisté à un concert de désapprobation des élus. Tous les parlementaires présents se sont exprimés : les Présidents des Conseils généraux de l'Allier et du Puy-de-Dôme, les représentants des Présidents des Chambres régionales de commerce, le Président du CESER, etc. Nous avons donc assisté à un concert de désapprobation des élus vis-à-vis d'une décision non concertée ce qui a d'ailleurs été admis par la SNCF qui a présenté publiquement ses excuses. L'arrivée en gare de Bercy, à ce stade de la discussion, est néanmoins confirmée.

Des engagements ont cependant été pris devant nous. Il ne faudrait pas retenir que l'aspect négatif de la gare qui n'est pas résolu, il faut retenir aussi ce qui est positif.

Notamment, l'amélioration du matériel d'ici 2014 et non en 2011 comme le précisait l'article de *La Montagne* paru hier. C'est très clair, nous avons une lettre du 17 mai dernier de Monsieur Fanichet, responsable de la rénovation des rames, qui était d'ailleurs ici hier : les rénovations se feront à partir de septembre de cette année. En automne 2012, les premières rames TéoZ rénovées seront celles du train Volcan c'est-à-dire du train du matin qui est censé faire 2 heures 59 mais qui fait pour l'instant plutôt 3 heures 15. C'est cocasse d'ailleurs : le train qui a ramené Monsieur Farandou à Paris avait 2 heures 15 de retard car la locomotive est tombée en panne. Je pense que c'est vraiment un bon exercice. La rénovation du matériel TéoZ se fera donc d'ici 2014 avec une mise en service des premières rames rénovées à l'automne 2012 sur le train Volcan du matin. Ce n'est qu'une étape.

L'annonce d'une deuxième étape est toute récente. Je rappelle que l'État est Autorité Organisatrice de Transport depuis le mois de décembre dernier sur les trains d'équilibre du territoire ; le TéoZ est un train d'équilibre du territoire. J'ai rencontré le Secrétaire d'État et le Ministre le 10 mai dernier. J'ai beaucoup insisté sur la nécessité de renouveler et pas simplement de rénover car ce sera déjà la deuxième rénovation du TéoZ ; or cela ne peut pas durer une éternité et sûrement pas jusqu'au TGV en 2025. Il faut une étape intermédiaire. On conçoit qu'il n'y a pas aujourd'hui de matériel français disponible sur le marché, c'est la raison pour laquelle le Secrétaire d'État vient de lancer un appel à concurrence pour conception de matériel nouveau. Si le Gouvernement le décide, ce matériel nouveau peut être opérationnel assez rapidement, à l'horizon 2015-2016 et pourrait donc prendre le relais des rames TéoZ rénovées. Nous avons visité Alstom la semaine dernière, j'ai longuement parlé avec le Président de la SNCF, Monsieur Pepy et avec le Président d'Alstom, Monsieur Kron. Alstom peut sortir assez

rapidement le matériel automoteur capable de rouler à 200 km/h qui est une évolution du matériel Régiolis que nous avons commandé pour la Région. Alstom est en capacité de mettre en place des automoteurs à 200 km/h. On ne fabriquera plus de locomotives pour tirer les trains, pour autant que j'aie compris, c'est la raison pour laquelle elles sont toutes « au bout du rouleau ».

Des engagements ont donc été pris devant nous : rénovation du matériel TéoZ et renouvellement à l'horizon de 2015.

Un autre engagement est très fort, me semble-t-il, bien qu'il n'ait l'air de rien. Il n'y a jamais eu de concertation, or un Comité de pilotage nous est proposé. Il n'en existe aucun pour les lignes nationales, ce sera le premier. Nous avons des Comités de lignes que nous avons nous-mêmes mis en place pour nos Transports Express Régionaux, mais il n'y en a pas au niveau des lignes nationales. Comme nous avons tous dit à la SNCF que nous n'avons aucune confiance en elle puisqu'elle nous avait fait des promesses non tenues et que nous avons tenu le même langage à RFF, ils nous ont proposé de mettre en place un Comité de pilotage pour suivre la réalisation de tous les engagements qui ont été pris devant nous. Je vous fais grâce de tout ce qui nous a été indiqué en termes d'aménagements, de matériels, etc.

J'ai indiqué, au nom de tous ceux qui étaient présents, que nous étions favorables à ce dialogue au plus haut niveau des deux instances et que je refusais un dialogue qui serait limité à la Direction régionale de la SNCF et de RFF. On m'a dit oui. Nous sommes donc favorables à ce dialogue au plus haut niveau mais nous serons intransigeants sur le respect des engagements et sur la qualité des services proposés aux usagers.

Ce travail de concertation démarre dès maintenant. Dans la semaine doit être fixée la date de la réunion du premier Comité de pilotage qui se tiendra début septembre. Je me suis engagé à reprendre par courrier, dans les jours qui viennent, tout ce qui a été dit hier et toutes les questions auxquelles nous voulons obtenir des réponses précises. J'ai proposé aux parlementaires de cosigner ce courrier mais il ne faut pas que cela prenne trop de temps, il sera expédié sous quinze jours.

Ce n'est pas un blanc-seing que nous accordons à la SNCF et à RFF. Nous continuons à réclamer une alternative à Paris-Bercy, d'autant que l'échéancier livré par la RATP – qui m'a adressé un mail hier – et le Syndicat des transports d'Île-de-France pour l'agrandissement de la gare de Bercy – qui est un impératif puisqu'elle ne peut déjà plus absorber tout le potentiel de voyageurs qui arrivent – est un échéancier 2017 que j'ai qualifié d'inacceptable au nom des participants à la réunion. Ils ont pris acte. Nous n'avons pas l'intention d'attendre 2017 pour obtenir des liaisons correctes sur la ligne 14 et sur la ligne 6 du métro.

Par ailleurs, la piste Austerlitz doit être étudiée en dépit des réserves émises par la SNCF ou RFF en matière de durée des trajets. Ils ont évacué ce problème un peu trop rapidement hier en expliquant qu'arriver à Austerlitz nous ferait perdre 15 à 20 minutes car cela nous insérerait dans le trafic de banlieue. Le raisonnement semble un peu court. Nous poserons des questions précises pour obtenir des réponses précises et savoir si cela est vraiment aussi infaisable que cela. Pourquoi Austerlitz ? Parce qu'en 2025, nous arriverons à Austerlitz avec le train à grande vitesse. On nous a expliqué qu'il y aurait une nouvelle voie.

Enfin, puisque je suis dans la solidarité, il y a également des symboles de la solidarité manquée. Je reviens sur un dossier national mais qui nous marque, la réforme de l'impôt sur la fortune, symbole de toutes les injustices du quinquennat. Le paquet fiscal aura coûté environ 50 Md€ à l'État sur cinq ans. Je fais le rapport avec le train : cela représente 83 années de budget régional ou encore quatre lignes TGV comme celle du futur POCL. Il n'y a pas d'argent mais on vient de faire un cadeau qui est l'équivalent de 83 années de budget régional ou de quatre lignes TGV comme celle que nous attendons !

Donc, les contribuables fortunés vont cumuler bouclier fiscal et baisse de l'ISF jusqu'en 2014. Il s'agit là d'un double bonus pour les plus fortunés, à vrai dire d'un véritable jackpot. Le coût total de l'abaissement de l'ISF s'élèvera à près de 2 Md€ . Tout choix est un renoncement, et dans cette affaire, le Gouvernement a une fois de plus renoncé à une politique fiscale de justice sociale.

L'occasion de rappeler que nous sommes par ailleurs toujours dans l'attente d'une véritable justice territoriale. La dotation de péréquation de 12 M€, aujourd'hui disparue, pèse lourd dans nos comptes. Il n'y a pas de péréquation alternative mise en place aujourd'hui, aucune. Les collectivités régionales, dans leur ensemble, vivent désormais dans un étau financier qui se resserre chaque année un peu plus. Le budget 2011 a baissé en fonctionnement et en investissement, et celui de 2012 devra malheureusement baisser encore.

Les collectivités doivent construire leur budget sans aucune autonomie fiscale, avec des recettes en baisse, alors que leurs dépenses connaissent un croît naturel mécanique, notamment en matière de personnel du fait du glissement vieillesse technicité qui porte désormais sur plus de 1 800 agents.

Il en est de même pour la SNCF qui présente à la Région une facture chaque année plus élevée pour l'exploitation des TER, et à mes yeux une facture beaucoup trop élevée. C'est la raison pour laquelle j'ai refusé, après débat au sein de la majorité, de signer les devis d'exploitation 2011. Nous avons refusé les propositions de la SNCF excessivement coûteuses. Pour en sortir, comme nous ne sommes pas les seuls à avoir agi de cette façon, l'ARF a reçu deux fois Monsieur Pepy et une réunion est prévue le 6 juillet avec lui, à l'occasion de laquelle la SNCF s'est engagée vis-à-vis des Régions à faire œuvre de transparence. Elle doit nous amener tous les comptes, et notamment de la charge C1 à laquelle aucun Président de Région ni aucun service ne comprend rien car c'est l'opacité la plus totale. Nous avons contraint, nous verrons le résultat. Elle accepte de revenir devant nous avec les résultats de cette transparence, nous verrons si elle est au rendez-vous et quelles sont les conséquences sur nos conventions.

À cela, il faut ajouter dans les dépenses que l'éducation nécessite un effort de rattrapage important en matière d'investissement, même si nous sommes la Région de France qui investit chaque année le plus pour ses lycéens. Nous sommes le numéro un pour la dépense par lycéen en France. Je vous citerai des chiffres précis si vous le voulez. Nous sommes très au-dessus de toutes les autres et pourtant nous n'avons pas encore rattrapé le retard.

Nous voulons également pour nos voies ferroviaires obtenir un Plan Rail n°2 que je crois indispensable. Je l'ai déjà évoqué à plusieurs reprises. J'ai particulièrement en tête le doublement de la ligne Le Puy/Saint-Étienne qui me paraît indispensable.

La Région doit accompagner les entreprises dans cette crise qui n'en finit pas. J'ai hésité à faire un long paragraphe, mais j'aurais été beaucoup trop long sur la crise grecque. Je fais partie de ceux qui pensent que nous ne parviendrons pas à trouver la solution et que nous aurons une crise terrible dont nous subirons les conséquences. La Région doit accompagner les entreprises dans cette crise qui n'en finit pas ; nous avons devant nous une crise de la dette souveraine qui est à venir, probablement une crise de l'euro. Les entreprises de l'Auvergne nécessitent de mobiliser des ressources nouvelles en direction de l'innovation de façon à faciliter la création d'emplois. Nous sommes de plus en plus confrontés à une équation sans solution avec des recettes en baisse, des dépenses qui progressent et des besoins nouveaux considérables à satisfaire.

La Région agit pour autant en fonction des priorités exprimées en 2010 devant les Auvergnates et les Auvergnats, notamment en faveur de la jeunesse. Nous avons déclaré dès octobre 2009 la jeunesse grande cause régionale. Le travail de concertation avec les jeunes, les élus locaux, les associations de la jeunesse, aboutit dès ce mois de juin à une série de mesures en faveur de l'autonomie de nos 16-30 ans. Je remercie particulièrement Madame Audois pour son investissement personnel pour mener ces concertations extrêmement longues qu'elle conduit depuis octobre. Elle a fait beaucoup de déplacements en mars, avril, mai pour aller à la rencontre des collectivités.

Nous aurons dans les mesures à arrêter des mesures individuelles et personnalisées, des mesures économiques, des mesures territoriales pour plus d'autonomie, une meilleure insertion sociale et un pouvoir d'achat renforcé.

Nous disposerons en septembre 2011 d'un outil opérationnel d'informations en direction de la jeunesse, c'est déjà très important, avec la mise en ligne d'un site portail performant et nécessaire pour populariser les dispositifs proposés. Dès aujourd'hui, nous proposons un Pack jeune créateur repreneur d'entreprise sur la base d'un accompagnement personnalisé et de moyens financiers mis à disposition. Une bourse créateur pouvant aller jusqu'à 10 000 € pour le financement d'études sera instaurée pour les jeunes, si vous le voulez bien. Pour les projets d'innovation technologique, une bourse innovation pourra être comprise entre 7 500 € et 30 000 € par an et le Fonds régional d'innovation pourra être mobilisé. Enfin, un incubateur à destination des jeunes créateurs d'entreprises permettra chaque année à dix porteurs de projets de moins de 30 ans, sélectionnés par un jury, de bénéficier pendant les six mois précédant la création, d'un quota de jours d'accompagnement par le personnel de l'incubateur, soit 20 jours environ, ainsi que d'une aide permettant la réalisation d'études.

Pour permettre l'accès à la culture de tous, une aide exceptionnelle expérimentale sera mise en place dans le cadre d'une opération TER à 1 € pour permettre aux jeunes de se rendre à un prix symbolique, en utilisant les TER, au Festival de Théâtre de rue d'Aurillac dès le 16 août prochain. Madame Audois a suggéré ce festival, ce n'est pas à l'initiative du Président mais je l'ai accueilli favorablement. Pourquoi ? Parce que ce festival est le plus important festival européen de théâtre de rue (130 000 personnes), que 95 % des spectacles y sont gratuits et que l'hébergement est organisé en camping. D'ailleurs le public est très jeune, c'est un festival qui peut s'adresser à tous les jeunes

Auvergnats. Nous verrons le résultat puis nous en tirerons les conséquences, puisque c'est une expérience qui peut avoir des prolongements.

Enfin, la Région est prête à débloquer 1 M€ pour la rénovation et la construction de logements étudiants avec des montants de loyers compatibles aux revenus des étudiants. Même si nous sommes hors compétences, nous avons mis ce million d'euros avec l'État dans la révision du Contrat de projets État-Région. Ces dispositifs seront complétés d'une aide financière, sous conditions de ressources, dans le cadre de l'appel d'offres actuellement en cours. Je vais terminer là-dessus car c'est très important : le cœur de ce que nous allons faire pour les jeunes, c'est une carte à puce personnalisée mise en place par la Région, qui permettra d'accompagner les jeunes, *via* une dotation financière déterminée sous conditions de ressources. Différentes prestations seront offertes dans les huit domaines, de l'abonnement Internet, du transport en commun, du permis de conduire, de la mutuelle, de l'assurance logement, de la contraception, de la restauration ou encore des frais de scolarité.

C'est le 29 juin que la Région, à l'issue de la Commission d'appel d'offres, choisira le prestataire qui aura la charge de nous proposer une solution opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2012. Nous avons reçu quatre réponses à notre appel à concurrence. Bien évidemment, des moyens financiers importants seront mobilisés pour ce projet innovant, au détriment d'autres secteurs, cela va de soi. Ils dépendront des résultats des simulations actuellement en cours et une inscription de crédits sera proposée au titre du Budget primitif 2012.

Le travail avec les collectivités locales infra-régionales se poursuivra également pour stimuler les investissements des communes et des intercommunalités en direction de la jeunesse. C'est tout le travail – que j'ai évoqué il y a un instant – qu'a mené Madame Aubeis. Nous voulons permettre aux jeunes d'étudier, de travailler, de vivre en Auvergne. Nous voulons faciliter leur autonomie, leur donner espoir dans une région soucieuse des aspirations de cette génération. Il s'agit de développer une relation d'appartenance à une région plus qu'à une collectivité alors que la jeunesse se détourne trop souvent des pouvoirs publics.

Le Pack Jeune Adulte et l'opération « Graines d'Emplois » sont complémentaires et participent à cette ambition régionale. En ce qui concerne « Graines d'Emplois », le temps fort de la démarche initiée par la majorité a été la journée organisée le 6 juin dernier à la Grande Halle qui a réuni plus de 500 professionnels, agents de développement et porteurs de projets.

Il vous est donc proposé un emprunt obligataire, un emprunt populaire ouvert à tous les Auvergnats, garanti par l'institution régionale, qui permettra de mobiliser leur épargne en direction de l'économie régionale et des entreprises auvergnates. Plus attractif que les outils d'épargne classique, tels que les livrets A et les assurances vie, il permettra de dégager, nous l'espérons, 20 M€ supplémentaires qui viendront abonder le Fonds d'Investissement Auvergne Durable. Cette somme s'ajoutera aux 15 M€ dévolus aux aides aux entreprises, d'où une augmentation sur les deux années 2012 et 2013 de 15 M€ à 35 M€ en faveur de l'emploi.

114 métiers d'avenir ou évolutions de métiers ont été identifiés à l'issue d'une importante phase d'échanges et de concertations. Après avoir remercié Madame Aubeis,

je voudrais remercier Monsieur Berkani pour son implication très forte avec l'ensemble des Vice-Présidents qui l'ont beaucoup aidé dans ce travail. Nous connaissons désormais les potentiels de développement de cette profession et nous avons à nous mettre au travail pour faire en sorte que ces emplois soient créés.

Je pense vous avoir dit l'essentiel sur « Graines d'Emplois », je fais attention à ne pas trop entrer dans le détail puisque vous le connaissez déjà. Ce qui est fondamental dans la démarche « Graines d'Emplois », c'est la co-construction que nous avons souhaitée avec les milieux économiques. Je voudrais d'ailleurs, après avoir remercié les élus, remercier les services pour leur implication aux côtés des élus car ils ont beaucoup mouillé leur chemise, aussi bien pour « Graines d'Emplois » que pour le Pack Jeune.

Inutile de m'appesantir sur le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique, je l'ai fait il y a un instant. La crédibilité que nous avons acquise dans ce secteur fait que le Président et le Directeur de l'ARCEP viennent en Auvergne. Ils m'ont demandé de leur organiser une visite en région le 22 juillet 2011. Je rappelle que l'ARCEP est l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste.

Nous avons le site pilote « Fibre à domicile » à Issoire qui donnera ses résultats à la fin du mois. Les premiers abonnés fibre optique d'Issoire se sont fait connaître aux opérateurs. Le premier a été pour l'opérateur historique, cela aurait pu être autrement. Nous allons poursuivre ce dialogue avec l'ARCEP et le Commissariat aux grands investissements pour savoir quels sont les financements publics indispensables.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en ouverture de cette Session. Je vous remercie de votre attention.

La parole est à Monsieur Ducléry.

DÉBAT GÉNÉRAL

M. DUCLÉRY. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'étais très inquiet pendant la première partie de votre intervention car vous n'avez pas attaqué le Gouvernement, mais naturellement le désengagement de l'État et sa politique injuste sont arrivés très rapidement dans vos propos.

Sur la scène politique depuis deux mois, la France de gauche célèbre abondamment et sans doute avec quelques arrière-pensées pour certains et certaines, la victoire de François Mitterrand en 1981. Dans ce contexte de commémoration du 10 mai, vous-même Monsieur le Président, malgré le recul du temps et au mépris de la part d'ombre depuis révélée, vous évoquiez récemment dans *La Montagne* cet anniversaire comme un événement extraordinaire, comparable en matière de liberté retrouvée, à la Révolution Française. Il est heureux que vous tempériez votre propos en reconnaissant que l'époque était sans doute un peu marquée par l'euphorie et un brin d'utopie.

L'actualité montre qu'aucune formation ne détient le monopole de la morale. La vertu ne se décrète pas, Monsieur le Président, elle n'est pas de droite, elle n'est pas de

gauche ; elle procède simplement de la capacité de chacun à remplir dignement et honnêtement le mandat reçu de ses concitoyens. C'est pourquoi je voudrais rappeler à notre Assemblée un anniversaire plus modeste : celui de notre élection, il y a un peu plus d'un an, pour construire ensemble le développement de l'Auvergne.

À la lumière de ces quelques mois d'expérience, j'aimerais soulever une question qui intéresse le fonctionnement de notre Assemblée : le déséquilibre du temps de parole entre la majorité et l'opposition lors de l'ouverture des Sessions. En effet, Monsieur le Président, lors des Sessions, très naturellement d'ailleurs, vous ouvrez le débat en prenant longuement la parole (environ 30 à 40 minutes) pour balayer l'actualité et définir les grandes orientations de votre politique. Ensuite, durant 42 minutes, les groupes Front de Gauche, Europe Écologie puis Socialiste se relaient pour conforter vos analyses et notamment la critique du Gouvernement. Il reste ainsi au groupe UPA, deuxième en nombre d'élus dans cette Assemblée, seulement 18 minutes pour, à la fois, faire connaître son sentiment sur les faits marquants de l'actualité régionale et aborder l'ordre du jour.

À juste titre, vous me direz qu'il est naturel que chaque groupe puisse s'exprimer. Cette règle, bien sûr, nous l'acceptons sans réserve, mais cette règle devient insupportable pour votre opposition lorsque, à l'issue des interventions, vous reprenez systématiquement la parole sans délai de temps pour réaffirmer définitivement votre vérité sans que nous puissions, même succinctement, vous répondre. En clair, pratiquement 2 heures contre 18 minutes. La démocratie n'y trouve pas son compte et la vérité non plus. Benjamin Constant disait déjà en 1797, je le cite : « *Nul homme n'a droit à la vérité qui nuit aux autres* ». « *Procéder autrement* » ajoutait-il, « *ce serait rendre toute vie en société impossible* ». Il avait bien évidemment raison et nous souhaiterions une vérité mieux partagée dans notre Assemblée.

Nous ne prétendons pas avoir toujours raison mais nous n'avons certainement pas toujours tort et il serait profitable à nos débats que nous puissions rapidement préciser nos arguments. Cela se pratique dans d'autres Assemblées sans nuire à *l'imperium* de celui qui préside et pour la plus grande clarté du débat public. Nous avons vérifié la pratique dans tous les Conseils régionaux. Globalement, elle est beaucoup plus souple qu'en Auvergne et accorde à l'opposition un temps d'intervention qui n'est pas millimétré au seul avantage du Président.

Notre seul souci. Monsieur le Président, réside dans la volonté d'être constructif. *La Montagne* s'est même étonnée lors de la dernière Session, du caractère consensuel du débat relatif au commerce et à l'artisanat. C'est pourquoi je ne passerai pas en revue toutes les informations ou affirmations erronées que vous avez dispensées à cette tribune sans que l'on puisse préciser notre position ou rétablir la vérité.

Je voudrais simplement évoquer deux exemples. Le premier concerne vos déclarations réitérées sur le désengagement de l'État. Vous avez, depuis deux ans, annoncé l'apocalypse budgétaire en raison des nouveaux textes portant réforme des collectivités locales et de la taxe professionnelle. Non seulement l'apocalypse n'a pas eu lieu, mais il faut souligner que malgré une perte de 22 % liée à la crise, l'État a globalement maintenu les mêmes dotations pour les collectivités territoriales. Vous-même, vous reconnaissez dans le Rapport spécial du Président que la construction du

produit attendu par la Région est telle que chaque collectivité doit retrouver avec le nouveau « panier de recettes » le produit fiscal qu'elle percevait avant la réforme.

À cet égard, il faut rappeler que la loi de finances initiale pour 2011 a reconduit l'enveloppe totale de la DGF des Régions répartie en 2010. En 2011, à titre dérogatoire, les bases et les taux de la taxe professionnelle de l'année 2009 sont reconduits pour le calcul du potentiel fiscal. Nous déplorons que ces éléments objectifs soient régulièrement occultés au profit d'un discours alarmiste et sans fondement. L'examen des derniers budgets et Comptes administratifs révèle un mécano budgétaire habile dans sa présentation mais peu conforme dans son exécution aux réalités que connaît notre Région. L'astuce est simple : vous avez sous-évalué les recettes en accablant l'État, vous avez gonflé artificiellement le recours à l'emprunt pour justifier la fiscalité et finalement, vous vous êtes constitué un matelas qui fera de vous le bon gestionnaire reconnu par une agence de notation : agence de notation que le contribuable paiera pour vous attribuer un bon point.

Monsieur le Président, l'Auvergne a besoin d'une gestion moins politique et plus dynamique, et surtout, épargnez-nous la leçon de la mauvaise lecture du budget sans que l'on puisse rappeler les chiffres utiles au débat. L'analyse synthétique des Budgets primitifs et Comptes administratifs de 2008 à 2010 montre sans ambiguïté une sous-estimation des recettes que vous devez d'ailleurs avouer dans le projet de délibération modificative, et une surestimation des dépenses qui alimentent artificiellement votre critique permanente du Gouvernement, responsable selon vous – et vous venez de le rappeler tout à l'heure – de charges toujours en hausse et de recettes toujours en baisse.

La vérité est bien différente puisque le bilan des exercices 2008, 2009 et 2010 révèle l'ampleur de cette grossière manœuvre de manipulation des chiffres. À vous entendre, le drame budgétaire accable la Région depuis 2008. Or, les Comptes administratifs mettent en lumière une formidable progression des excédents de la section de fonctionnement : de 86 M€ en 2008, on passe à 141 M€ en 2009 pour atteindre 153 M€ en 2010. À partir de tels chiffres, on est en droit de se poser la question : malthusianisme exacerbé ou manipulation ?

Dans un tel contexte, vous devez comprendre, Monsieur le Président, notre souhait de faire entendre notre point de vue, même si celui-ci vous importe peu, comme le démontre votre conférence de presse relative à la création d'un Fonds d'Investissement Auvergne Durable. Vous venez, en effet, de franchir une étape dans la manière de présider notre Assemblée. Considérant sans doute, selon une célèbre formule, que « l'Auvergne, c'est vous », vous vous exonérez de tout débat préalable en commission et en Session pour présenter la création de ce Fonds d'investissement. Cette posture, volontaire ou inconsciente, révèle un grave déficit de démocratie dans notre Assemblée et un véritable mépris de l'avis de vos collègues.

Un deuxième exemple, qui intéresse la formation des élèves infirmiers et infirmières. Rappelez-vous, suite à de nombreuses remontées de ces étudiants et de leurs professeurs, j'avais signalé ici les dysfonctionnements du système de visioconférence. Immédiatement, vous m'aviez assuré que l'affaire était connue et serait réglée dans les 48 heures. Une Session plus tard, j'avais sans succès souhaité appeler une nouvelle fois votre attention sur le non-fonctionnement du système. Nous sommes désormais quelques mois plus tard et le coordinateur régional de la Fédération nationale des étudiants en

soins infirmiers, par courrier du 19 avril dernier, déplore toujours les défaillances du système de vidéoconférence et s'inquiète pour la formation des étudiants. Le professeur Chazal partage les mêmes inquiétudes.

Monsieur le Président, vous ne pouvez pas tout savoir et nous sommes convaincus que l'information mieux partagée dans le respect de nos sensibilités respectives serait le gage d'une efficacité renforcée de notre Assemblée.

Puisque nous évoquons les problèmes de formation, je voudrais illustrer mon propos sur les avantages que ne manquerait pas d'apporter l'information partagée en matière de gestion des lycées. Je commencerai par un secteur que je connais bien et où l'absence d'échanges et d'informations fait désordre. Ainsi, sans concertation aucune avec le Maire et les élus montluçonnais, « on restructure » à grands frais le lycée Paul Constans, mais comme « on a vu trop large », on décide de la même manière – c'est-à-dire sans la moindre concertation – d'en fermer un plus petit (Maurice Guyot) pour le rapatrier dans celui devenu trop grand. C'est alors que l'on s'aperçoit que les murs du lycée Maurice Guyot qui va fermer appartiennent à la Ville de Montluçon. Il va enfin falloir se résoudre à prévenir officiellement le Maire. Pendant ce temps-là, un autre lycée qui appartient à l'histoire de Montluçon, qui obtient d'excellents résultats, qui nourrit des classes prépa de grande qualité, revendique depuis longtemps des travaux indispensables à une bonne sécurité de l'établissement. Le proviseur, en désespoir de cause, a même sollicité, pour se faire entendre, le passage de la commission de sécurité. Je peux vous produire ce courrier. Je n'ai pas donné suite immédiatement à cette sollicitation car je ne souhaitais pas « jeter de l'huile sur le feu ».

Hélas ! Un événement douloureux va précipiter la décision politique que nous examinerons lors de cette Session, puisque c'est l'effondrement de menuiseries, blessant sérieusement deux élèves de terminale, qui provoquera enfin la programmation des travaux longuement souhaités. Bien évidemment, les associations de parents d'élèves – FCPE et PEEP confondues – se tournent vers le Maire pour exprimer leur colère. Je vous épargne le tribunal des petites phrases qui accable les décideurs, le décalage incompréhensible entre les travaux d'agrandissement engagés à grands frais au lycée Paul Constans et le retard inadmissible à la simple mise aux normes du lycée Madame de Staël.

À la lumière d'un tel accident, il serait opportun, Monsieur le Président, de procéder à un état des lieux de la sécurité des lycées de la Région pour que les élus puissent, en connaissance de cause, définir les priorités. La transparence de l'action de la Région ne peut qu'améliorer la performance de nos établissements et l'orientation de nos jeunes.

À cet égard, nous aimerions également comprendre ce qui se passe depuis plusieurs mois au lycée Antoine Brun de Lapalisse. Menacé de disparition, puis maintenu dans un flou qui n'a rien d'artistique, cet établissement souffre de l'absence de décisions qui ne grandissent pas l'image de la Région.

L'équipe de direction aimerait connaître les orientations du projet d'établissement (agriculture bio, ferme pédagogique, etc.), le maintien ou non de l'internat, la réalisation ou non de l'équipement du laboratoire. Autant de questions sans réponses qui s'avèrent peu propices à une bonne fréquentation à la prochaine rentrée !

Je pourrais multiplier les exemples qui militent pour la transparence et le débat au sein de notre Assemblée. J'ajouterai, pour en terminer avec les lycées et évoquer le 20^{ème} anniversaire du lycée Marie Laurencin, que la tradition et l'élémentaire devoir républicain voudraient que l'on soit capable, à l'occasion d'une inauguration ou d'un anniversaire intéressant notre Assemblée régionale, de rappeler sans sectarisme qui a fait quoi. Le 19 mai dernier à Riom, la tradition, le devoir républicain et Valéry Giscard d'Estaing ont été oubliés. Cet oubli ne grandit personne. Cela vous ennuie !

S'agissant plus globalement de la compétence de la Région en matière de formation, nous partageons bien évidemment l'idée de déclarer la jeunesse grande cause régionale mais nous recherchons toujours les axes concrets de votre politique.

L'apprentissage, formidable levier pour l'insertion des jeunes dans le monde du travail, bénéficie d'un plan gouvernemental particulièrement volontariste. Pour passer de 600 000 à 800 000 jeunes formés en alternance, l'État vient d'annoncer plusieurs mesures fortes :

- mise en place de bonus-malus pour inciter les entreprises à atteindre et dépasser le seuil des 4 % de jeunes en alternance ;
- exonération de charges pendant six mois par apprenti supplémentaire ;
- mobilisation de 250 M€ supplémentaires pour créer 15 000 places d'hébergement en plus pour les jeunes apprentis ;
- augmentation de la participation de l'État à hauteur de 350 M€ par an dans le cadre du prochain Contrat d'Objectifs et de Moyens passé avec les Régions (+ 60 M€ par an).

Il semblerait que dans beaucoup de Régions, un partenariat constructif s'établisse entre État et Région pour renforcer l'apprentissage. Certains Contrats d'Objectifs et de Moyens très positifs, à l'instar de ce qui se fait en Languedoc-Roussillon, seraient d'ores et déjà signés.

Pourquoi l'Auvergne est en panne ? Votre Pack Jeune exécute en quelques lignes l'apprentissage, alors que l'État nous propose de progresser d'environ 2 000 apprentis pour porter le chiffre à 10 800 et consommer ainsi l'enveloppe dédiée à l'apprentissage.

S'agissant du développement économique, au-delà du caractère invraisemblable et consternant de votre présentation du Fonds d'investissement, nous ne pouvons que nous féliciter de la tentative de mise en œuvre de ce projet imaginé par le Président Valéry Giscard d'Estaing il y a quelques années.

Reste que, eu égard à la situation budgétaire de la Région que je viens de rappeler, nous considérons que l'aide au développement économique demeure très insuffisante. Nous sommes parmi les Régions les moins impliquées dans le soutien aux entreprises. Le Limousin, dont le budget est inférieur au nôtre, fait beaucoup mieux que nous. Pourquoi un tel scénario en Auvergne ? La réponse, hélas, est simple. Votre majorité est tellement plurielle que ses prises de position dans le domaine économique sont toujours

singulières. Vos différentes sensibilités donnent des coups de rames dans tous les sens et la galère tourne en rond. L'ennui est que les Auvergnats qui produisent sont à bord.

Or, il ne faut pas se dissimuler que la concurrence entre Régions existe et il serait très préjudiciable à nos territoires auvergnats de ne pas utiliser notre capacité d'intervention en direction des entreprises et des investisseurs. Le FIAD, annoncé à grand renfort de communication avant d'être bouclé et opérationnel, risque même de nous faire regretter l'usine à gaz du FRAE. Si trop de réglementation tue l'initiative, les effets d'annonce adossés simplement à des vœux pieux risquent de se traduire par des annonces sans effet. Les acteurs économiques manifestent déjà leurs inquiétudes.

Enfin, dans ce registre du soutien à l'économie, je voudrais revenir brièvement sur votre précédente délibération relative au commerce et à l'artisanat. Si un certain nombre de nos propositions ont bien été intégrées, il n'en demeure pas moins que d'autres, essentielles, n'ont pas été prises en considération et leur absence fragilise le dispositif.

Ainsi, malgré votre affirmation de consensus avec les Présidents des Conseils généraux, j'ai pu constater, à la lumière d'entretiens avec ces derniers, que le principe des avances remboursables en lieu et place de subventions était loin de faire l'unanimité. Les représentants des Chambres consulaires partagent d'ailleurs cette analyse. Il serait donc important de reconsidérer cette disposition car le commerce et l'artisanat sont essentiels au développement harmonieux de nos territoires.

Enfin, nous ne pouvons pas aborder cette Session sans évoquer les nouvelles difficultés de nos agriculteurs. Vous les avez évoquées tout à l'heure, Monsieur le Président. Nous souhaiterions que soit constitué un groupe de travail consacré justement à l'examen des conséquences de la sécheresse en concertation avec la profession agricole ; un groupe de travail dont les axes pourraient porter sur l'incitation à la construction de bâtiments de stockage, sur le soutien d'un plan de formation des éleveurs destiné à renforcer l'autonomie fourragère des exploitants, et sur une aide en faveur du stockage de l'eau. C'est un véritable problème dans notre région et vous-même, en 2003, militiez en faveur d'un tel plan. Nous participerons bien évidemment de manière constructive à ce groupe de travail.

Beaucoup d'autres points tels que le CPER et l'affectation...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez dépassé votre temps de parole...

M. DUGLÉRY.- Voilà, 18 minutes c'est trop court ! Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Madame Mollon.

Mme MOLLON.- Monsieur le Président, chers collègues, une Session importante nous attend, qui va se prononcer sur la réforme du dispositif d'aides aux entreprises, le Pack Jeune, « Graines d'Emplois », le Très Haut Débit, la première Décision modificative.

Cependant, je vous le disais il y a deux mois, il y a eu, il y a et il y aura Fukushima. On n'en parle plus beaucoup, trois mois après la catastrophe, mais on apprend quand même incidemment qu'un stock de thé ou un lot de voitures sont contaminés car trop

radioactifs. Petite conséquence en France de ce drame, mais au Japon, les aliments cultivés dans le nord sont impropres à la consommation humaine ; on trouve du césium dans l'eau du Pacifique et les baleines. On augmente les seuils maximums tolérés parce qu'on ne peut plus les respecter. Les seuils maximums tolérés, c'est juste ce qui est économiquement viable, mais pas la limite de ce qui est bon ou mauvais pour la santé.

Les enfants japonais iront à l'école dès la prochaine rentrée avec un dosimètre – un dosimètre mesure, mais ne soigne pas – car il faut rassurer les familles. On croit rêver, les seules mesures prises étant d'interdire aux enfants de jouer à l'extérieur, et ensuite de mesurer combien de sieverts ils reçoivent. Accepteriez-vous cela pour vos enfants ?

« Super Dupont » – pardon, Areva – devait résoudre une partie du problème rapidement avec son usine de décontamination de l'eau, mais malheureusement, elle a dû être arrêtée après quelques heures de fonctionnement, car ô surprise, le niveau de radiation est trop élevé, les pièces n'y survivent pas. Des boues s'infiltrèrent et bouchent les circuits. Quel manque de chance quand même ! Le gouvernement nippon envisage de remettre ces centrales en service, alors que 82 % des Japonais demandent la sortie du nucléaire, et nous sommes six Français sur dix à la demander aussi.

L'un des nombreux points faibles du nucléaire, c'est le besoin d'eau pour refroidir les centrales qui, en France, sont majoritairement construites sur les fleuves. Il leur faut de l'eau, beaucoup d'eau, et principalement en été. Et c'est là – transition habile –, que je voulais vous parler de sécheresse et d'agriculture.

Bien qu'il pleuve depuis quelques jours, le niveau des réserves d'eau est dramatiquement bas, même si notre région est moins touchée que d'autres et l'on voit certains industriels de l'agriculture ré-enfourcher le dada des productivistes. Ils pourraient en profiter pour repenser leur système de production, qui nécessite beaucoup d'eau, beaucoup d'engrais et de pesticides, mais non, c'est la fuite en avant. L'offensive est coordonnée : j'ai entendu tel cadre de Limagrain regretter l'abandon du barrage de Chambonchard et à défaut, réclamer des retenues collinaires. Nous trouvons des positions similaires dans le vœu de l'UMP, dans le discours de Monsieur Dugléry ainsi que dans l'avis du CESER.

Une retenue collinaire prélève et stocke de l'eau. Cette eau est enlevée au milieu naturel pour alimenter des milieux artificialisés, comme souvent des zones d'agriculture intensive (c'est la même chose pour celles destinées aux canons à neige). Ces retenues sont le plus souvent nuisibles à la bonne qualité de l'eau dont elles favorisent l'eutrophisation et l'évaporation. Elles sont difficiles à contrôler, ce qui fait qu'elles sont souvent remplies illégalement, sans respecter les débits réservés pour le bon fonctionnement des écosystèmes. Le remède est pire que le mal : combattre la sécheresse en favorisant l'évaporation ; nous y voyons comme une légère contradiction.

Il serait grand temps de se mettre à réfléchir aux évolutions nécessaires. Le maïs est une culture de pays tropicaux humides ; l'irrigation par aspersion gaspille l'eau ; on draine les zones humides qui pourtant favorisent le relargage d'eau dans les rivières en période sèche ; on sélectionne les espèces en fonction de leur productivité plutôt que de leur rusticité, ce qui les rend plus sensibles aux aléas climatiques.

Si nous regrettons le manque d'évolution de l'agriculture, nous saluons bien sûr la création d'un pôle régional de conversion à l'agriculture biologique et nous soulignons la réforme de nos aides économiques dans le but de les rendre plus utiles, plus lisibles et de simplifier notre dispositif. Notre groupe se félicite de la généralisation du système d'avances remboursables, et nous sommes convaincus que notre positionnement en matière d'emploi est pertinent, très complémentaire avec nos attributions sur la formation professionnelle. L'action de l'État paraissant avoir des effets limités, notre intervention peut être bien comprise par le grand public.

La notion d'innovation, très présente dans ce dispositif, mérite à notre sens quelques précisions : elle est à jauger en termes d'utilité sociale, environnementale et/ou territoriale. Toute innovation n'est pas *a priori* positive et porteuse ; ce n'est pas une fin en soi et notre groupe préfère encourager la créativité plutôt que l'innovation.

Nous aurions pu renforcer l'originalité de notre dispositif en y introduisant les notions d'utilité sociétale, environnementale ou territoriale. Là, on aurait pu enfin parler d'éco-région.

Les critères d'éco-conditionnalité qui étaient à l'œuvre dans le FRAE sont eux aussi remodelés. Nous souhaitons toujours rendre éliminatoires les notes très basses dans les quatre critères retenus pour juger l'éligibilité de la demande, afin de pouvoir repousser un projet qui atteindrait la moyenne tout en étant néfaste pour l'environnement ou sur le plan social, ou encore qui profiterait par effet d'aubaine de l'argent public sans en avoir vraiment besoin. Par exemple comme le projet logistique du groupe Dachser à Combronde, qui n'a pas obtenu notre accord à la Commission permanente de mai, et qui est un bel exemple de greenwashing. Si le rôle des collectivités en termes d'économie est bien d'organiser l'attractivité des territoires et de créer les équipements collectifs et les infrastructures tels les parcs d'activités, il n'est pas de subventionner des entreprises qui vont développer le transport routier, car même si chacun de leurs camions consomme moins de carburant, comme il y a plus de camions, il y a plus de gaz à effet de serre. CQFD !

Je vous le rappelle, s'il en est besoin, le climat change, le retour à meilleure fortune après la crise de 2008 a fait remonter les émissions de gaz à effet de serre, et la prévision d'un niveau de réchauffement des températures de 2 degrés est catastrophique pour notre agriculture, nos stations de ski, nos centrales nucléaires et notre système économique en général.

Les sirènes de l'économie verte chantent, ne nous laissons pas abuser et attachons-nous au mât pour y résister !

Le nouveau Fonds d'Investissement Auvergne Durable est un moyen d'associer les Auvergnats à l'économie de leur région. L'idée de départ est positive, mais nous craignons qu'en ne destinant ce fonds qu'aux aides classiques, la Région ne donne l'impression de « faire la manche » auprès des épargnants pour leur demander de l'aider à assumer ses compétences. Nous pensons que pour que ce fonds ait un réel succès, il faut lui donner une identité et une destination porteuses de sens, et qu'il ne faut pas le fondre dans la masse des aides.

Pour nous, le fonds prélevé par l'épargne populaire doit permettre à la Région d'aller plus loin, de réaliser des choses qu'elle ne pourrait pas faire sans elle. Ce supplément d'âme pourrait être apporté en affectant une partie des sommes à des activités porteuses d'emplois et à haute valeur symbolique, comme des activités de services à la personne, de services de transports, etc., ou à la mise en place d'outils d'intervention économique nouveaux pour la collectivité (créer une SEM pour installer les panneaux solaires sur nos lycées par exemple) ou investir dans l'achat de terres pour installer des agriculteurs biologiques. Ces premières suggestions sortent du champ classique de l'intervention économique régionale, mais il nous semble que cela rendrait le fonds plus attractif.

L'avenant au Contrat de projets État-Région n'appelle pas de remarques particulières de notre part, mais nous notons que le CESER a fait mouche en regrettant qu'aucune opération de travaux ne soit désormais envisageable dans l'enveloppe initialement dédiée à la ligne ferroviaire Clermont/Lyon, « *d'autant que concomitamment à cette décision, la réalisation du barreau autoroutier de Balbigny contribuera à l'inévitable assèchement de la desserte ferroviaire Clermont/Lyon* » – c'est le CESER qui le dit. Je vous rappelle qu'en décembre 2004, notre groupe avait voté contre un vœu proposant d'accélérer la réalisation de ce barreau, précisément sur cet argument. Les écologistes répètent souvent qu'entre mettre de l'argent sur une voie ferrée ou sur une autoroute, il faut choisir.

Tout en appelant de leurs vœux la réalisation de ce barreau qui a coûté au total, je le rappelle, 1,3 Md€ pour 50 kilomètres, le SCOT du Grand Clermont et le SRIT avaient aussi pointé la contradiction, et voilà que la vénérable Assemblée nous le dit également. Ne pourrions-nous pas en profiter à tous les niveaux de décision pour considérer cette évidence : cesser de réclamer des autoroutes nouvelles et reporter l'économie ainsi réalisée sur des investissements ferroviaires ?

Le Pack Jeune Adulte nous est présenté. Il dresse un constat peu reluisant de la situation de certains de nos jeunes. Les mesures présentées tenteront d'y remédier.

À la Préfecture de Région, tout change et rien ne change. La « chasse aux sans-papiers » est aussi le sport préféré de notre nouveau Préfet. Il a donc exhumé un décret de 1935 pour exiger qu'on le prévienne trois jours à l'avance en cas de manifestation urgente. Il est vrai que l'époque sentait la crise de 1929, et que le gouvernement de Pierre Laval devait envoyer à cheval les troupes qui venaient réprimer les manifestations. Cela prenait du temps.

En raison de ce décret, notre Préfet a convoqué deux militantes considérées comme les responsables d'un rassemblement organisé dans l'urgence pour protester contre la mise en centre de rétention d'un couple et de leur bébé. Cette atteinte à la liberté de manifester n'est pas acceptable et le Conseil régional d'Auvergne joindra sa voix aux très nombreuses associations qui ont protesté.

À l'interdiction de manifester s'ajoute l'interdiction de chanter, puisque le citoyen breton qui osa chanter Brassens au passage des gendarmes récolta fin mai 40 heures de travail d'intérêt général et 200 € d'amende. Des choristes suivant son exemple reprirent « Hécatombe » devant un commissariat et furent tous convoqués individuellement début juin, avec tentatives de prélèvement d'empreintes digitales et d'ADN.

En ce jour de Fête de la musique, je ne peux moins faire que reprendre ce 3^{ème} couplet qui a probablement motivé les interpellations, sans guitare ni pipe :

*« En voyant ces braves pandores
Être à deux doigts de succomber
Moi, j'bichais car je les adore
Sous la forme de macchabées
De la mansarde où je réside
J'excitais les farouches bras
Des mégères gendarmicides
En criant : Hip, hip, hip, hourra ! »*

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Monsieur Luc Bourduge.

M. BOURDUGE.- Je vous promets que je ne vais pas chanter.

Je voudrais d'abord dire à mon collègue montluçonnais Monsieur Dugléry, que je connais parfaitement la grande frustration d'un élu d'opposition qui n'a pas droit à l'expression mais surtout qui subit – ce n'est pas le cas ici –, les invectives permanentes de la majorité et surtout du public.

Il y a quelques semaines, un Ministre auvergnat, le dernier en exercice, désignait les nouveaux boucs émissaires responsables des difficultés de notre pays : les bénéficiaires du RSA. En lisant mon journal préféré *L'Humanité* du mardi 14 juin que je tiens à votre disposition, j'ai découvert le « vrai club des assistés ». Ils sont à peu près 40, je les ai même en photo. Ils ont empoché l'équivalent de 18 300 RSA annuels en 2010.

La chasse aux pauvres engagée par l'UMP, la stigmatisation des hommes et des femmes contraints de survivre avec un RSA, tranchent avec la situation des dirigeants des grands groupes français cotés au CAC40 qui se sont fait verser par leur société plus de 100 M€ de rémunérations en 2010. En tête du hit-parade des « assistés du sarkozysme » caracole Franck Riboud, le géant mondial du yaourt et de l'eau en bouteilles (dont Volvic), avec plus d'1 M€ de rémunération fixe brute annuelle. Si l'on ajoute tous les avantages et commodités, on atteint la somme faramineuse de 5,9 M€ par an. Les salariés des Eaux de Volvic doivent être ravis ! Quant au patron de Carrefour qui paie ses salariés à coup de lance-pierres, il empoche, lui, la somme de 5,2 M€ par an.

Alors oui, le fardeau pour les finances publiques, ce n'est ni le chômeur qui touche le RSA, ni le malade dont les soins sont de moins en moins remboursés par la Sécurité sociale, ni le salarié qui a travaillé toute sa vie et aspire à une retraite bien méritée. Le boulet du déficit public est plutôt à chercher du côté des « assistés patronaux », dont les revenus sont obscènes et dont les seules exonérations de cotisations représentent un trou de plus de 21 Md€ dans les caisses de l'État en 2011.

Heureusement, de plus en plus de personnes mesurent cette terrible injustice concernant les écarts de revenus qui se sont encore creusés ces dernières années et ne tombent pas dans ce piège que leur tend la droite : opposer entre eux smicards et bénéficiaires du RSA, salariés et retraités, et pire encore, étudiants français et ceux

d'origine étrangère. Oui, il faudra bien décider un jour d'un revenu maximum, après avoir rehaussé le revenu minimum, comme le demande le Front de Gauche. C'est une question de décence, d'équité, de solidarité et de redistribution des richesses qui fait tant défaut aujourd'hui en France, en Europe et dans le monde, où les peuples paient les résultats de ces politiques d'austérité des gouvernements au service du capitalisme financier.

Avec ce système, l'Union européenne se retrouve dans une crise de légitimité comme il n'y en a encore jamais eue : Grèce, Espagne, Portugal, après Irlande, Islande. C'est tout un système qui explose, assis sur la soumission aux intérêts de rentabilité du système bancaire et financier, aux intérêts de marchandisation et de mise en concurrence généralisés. Les enjeux sont énormes : régression sociale, précarité accrue, jeunesse désemparée, retraites à 67 ans, services publics détruits. Personne n'a encore vraiment pris conscience de la gravité du pacte Euro +. Cela impactera les moyens des collectivités territoriales, c'est évident, si rien ne change, avec des conséquences terribles pour les populations.

Notre groupe ne peut que regretter le manque de vision de l'ARF contre ces orientations. Après avoir demandé aux Régions de réduire leurs dépenses de fonctionnement au moment de l'élaboration des budgets 2011, elle souhaite, dans l'acte III de la Décentralisation, plus de compétences données aux Régions. Contrairement à ce qu'affirme le Président de l'ARF, l'État n'est ni trop jacobin, ni trop centralisé, il est avant tout soumis aux politiques ultralibérales et aux cures d'austérité menées depuis tant d'années.

Les orientations libérales de l'Union européenne ont eu pour conséquences de ronger et détruire méthodiquement l'originalité et les valeurs de notre État républicain. Nous pensons au contraire qu'il serait plus opportun de remettre en cause « la casse » des services publics, le manque de moyens imposés à tous les niveaux de l'État jusque dans les collectivités locales, avec la mise en place de la RGPP notamment.

J'en profite pour vous demander d'excuser le retard de nos collègues Monsieur Chassaigne qui vient d'arriver et Monsieur Dubourgnoix qui va nous rejoindre. Ils ont ce matin apporté leur soutien au combat des facteurs du Livradois-Forez pour le maintien des services publics aux populations.

L'Association des Régions de France demande encore plus de compétences aux Régions, mais que deviendront-elles sans les moyens qui les accompagnent ? On l'a vu avec les différents transferts de charges qui n'ont jamais été compensés à l'euro près et ont ainsi grevé nos budgets. À l'exemple des charges d'exploitation du transport ferroviaire, dont le devis que nous avons refusé s'élève à 94,8 M€ pour 2011, alors que la compensation de l'État, je vous le rappelle, n'est qu'à hauteur de 66 M€. Il en est de même sur la réforme de la taxe professionnelle qui fait supporter à notre collectivité des charges supplémentaires sur le matériel roulant, la réforme des retraites, etc. Je ne développe pas, on a souvent eu l'occasion d'aborder ce sujet.

Face à cette situation, certains essaient de nous vendre l'ouverture à la concurrence comme la recette miracle, à l'exemple du sénateur Grignon, dont le rapport rendu public dernièrement prône la libéralisation du TER. L'ARF, sous l'impulsion très forte des Vice-Présidents Front de Gauche en charge des transports, a rappelé que la nécessité de l'ouverture à la concurrence de ce secteur n'était pas prouvée et qu'il convenait d'abord

de faire un bilan en France et en Europe avant d'aller plus loin ; car affirmer, comme Monsieur Savary, ancien Vice-Président de la Commission Transport du Parlement européen, que les entreprises publiques sont soumises à des contraintes de rémunérations de l'actionnaire unique, l'État, et qu'ainsi c'est une entrave au développement de leur activité, est purement grotesque ! À qui veut-on faire avaler l'idée que des transporteurs privés seraient moins attachés à la rémunération de leurs actionnaires ? Il n'y a qu'à voir dans le domaine de l'énergie ou des télécommunications, qui démontre véritablement le contraire !

La seule véritable question qu'il faut se poser, c'est quels moyens financiers pour les services publics en général, et pour celui du transport en particulier ?

Par ailleurs, cela a été abordé ce matin, la décision unilatérale de la SNCF d'accueillir dorénavant les trains en provenance de Clermont-Ferrand en gare de Bercy est inadmissible et en complète contradiction avec les efforts considérables des collectivités auvergnates pour développer l'accessibilité à nos territoires.

Cependant, la mobilisation et l'impact médiatique sur cette affaire ne doivent pas occulter le fait que l'ensemble des lignes nationales, sous responsabilité de l'État je le rappelle, qui traversent l'Auvergne, sont toutes et sans exception remises en cause. Hier, lors de la table ronde, nombreux sont celles et ceux qui ont exprimé leur colère de voir l'Auvergne abandonnée, Monsieur le Président, vous en avez parlé, je n'y reviens pas. En effet, comme je l'ai rappelé, Montluçon/Paris est sérieusement mis à mal avec une dégradation de la desserte au service 2012, ainsi que Lyon/Bordeaux, avec des horaires inadaptés et une volonté forte d'en faire une ligne interrégionale à charge des Régions, mais aussi Lyon/Nantes, Clermont/Béziers et enfin Paris/Clermont/Marseille dont le terminus sera prochainement à Alès. On est loin, très loin des annonces médiatiques du Président de la République en novembre 2009 au sujet des 40 lignes d'aménagement du territoire.

Mesdames et Messieurs de la majorité présidentielle, quel dur exercice que celui de défendre son propre territoire tout en continuant à soutenir l'insoutenable. Dur exercice, mais il faut surtout faire preuve d'un sacré culot !

Pour notre part, élus du Front de Gauche, nous comptons nous appuyer sur cette attente forte exprimée sur l'ensemble du territoire national. Nous travaillons à une coordination des actions avec les élus locaux, les parlementaires, les organisations syndicales de cheminots, les associations d'usagers qui se multiplient pour porter haut et fort l'exigence de moyens financiers à la hauteur des besoins.

Pour en venir concrètement à l'ordre du jour de notre Session, permettez-moi de vous livrer ici quelques réflexions et avis sur deux dossiers seulement mais deux dossiers phares qui animeront nos débats.

Concernant le Fonds d'Investissement Auvergne Durable, je tiens à saluer ici l'esprit et le travail collectif entrepris par Monsieur Berkani. Nous avons apprécié les différentes réunions de travail organisées au sein de notre majorité car elles ont permis de faire évoluer ce dispositif de manière positive. Même si nous avons encore des réserves sur la forme de l'emprunt obligataire proposé, nous sommes particulièrement satisfaits de voir évoluer nos dispositifs dans le sens de l'efficacité économique et sociale. Les aides

seront avant tout destinées aux TPE et PME et conditionnées à des critères sociaux et environnementaux importants.

Nous continuerons à agir pour que les banques jouent leur rôle de financeur de l'économie auvergnate et que l'obtention de crédits soit plus facile pour les TPE et les PME. Le FIAD propose d'ailleurs de conditionner les aides à un effet de levier lié notamment aux investissements bancaires. Cela est indispensable et nous souhaiterions un engagement encore plus important de la part de la Région pour que les banques mettent plus fortement la main au porte-monnaie.

Nous avons aussi des réserves sur la forme de l'emprunt proposé qui mobilisera l'épargne des ménages pour doter le Fonds d'investissement. Les banques n'auraient ici qu'un rôle technico-commercial. Au regard des prévisions de remontée des taux d'intérêts à long terme, appliquées dernièrement par la BCE, nous avons de sérieuses craintes quant aux risques que nous pourrions faire courir à la collectivité. Le coût de cette opération est aujourd'hui estimé entre 6 M€ à 10 M€ avec une rémunération à 4 %. Nous craignons fortement qu'une partie de l'épargne financière des ménages auvergnats vienne se loger sur ce nouveau placement, peut-être au détriment d'autres usages comme l'épargne sur livret. Mon collègue Dubourgoux aura l'occasion de développer plus largement tout à l'heure.

Enfin sur le Pack Jeune, nous voulons également dire notre satisfaction sur le sérieux du travail entrepris et le projet proposé. Nous sommes par exemple très satisfaits du projet original d'aide aux jeunes créateurs repreneurs d'entreprises. Ce coup de pouce correspond à une véritable attente que nous avons rencontrée. Nous avons eu à Aurillac le témoignage d'un jeune artisan maçon qui nous faisait part des difficultés rencontrées lors de la création de sa TPE : peu de connaissances concernant les dispositifs d'aides, et également peu d'orientations. Il existe de véritables difficultés au démarrage. Le dispositif est très positif et porte les réelles attentes des jeunes. Nous aurons également l'occasion de revenir sur notre position lors de la présentation du rapport tout à l'heure. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Bourduge, vous avez parfaitement tenu votre temps de parole. La parole est à Monsieur Harkati.

M. HARKATI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cette Session de juin sera bien plus qu'un exercice rituel consacré à l'examen des comptes de la Région, puisque nous aurons à voter une première Décision modificative et de nouveaux programmes qui impacteront particulièrement la vie des Auvergnats, et singulièrement celle des jeunes.

Nous serons donc amenés à donner quitus à notre Président et à adopter le Compte de gestion et le Compte administratif de l'exercice 2010. Ces volumineux documents sont évidemment une photographie de la situation financière du Conseil régional au 31 décembre 2010 mais ils sont aussi les témoins fidèles de notre activité, de la mise en œuvre des programmes et crédits votés par notre Assemblée.

Loin des errements des comptes du Gouvernement qui s'autorise à présenter des budgets en déficit et place la France dans une situation très alarmante, principalement en matière d'endettement, le Conseil régional se voit contraint de présenter des comptes en

équilibre. C'est seulement à l'issue de l'exercice qu'est constatée la matérialité d'un excédent ou, le cas échéant, d'un déficit de nos Comptes de gestion.

Une nouvelle fois, nous ne pouvons, je le crois, que nous satisfaire du résultat 2010 car celui-ci est en tous points conforme à ses prédécesseurs : il se traduit par un excédent supérieur à 15 M€ qui, cumulé avec l'excédent de début d'exercice de 14 M€, nous donne un excédent de clôture supérieur à 29 M€.

La comptabilité revêt quelques aspects rébarbatifs, j'en conviens, et cette introduction est certes un peu technique, je vous l'accorde, mais elle n'est pas anodine car ces résultats accréditent notre souci de saine et scrupuleuse gestion. Ils permettent aussi de renforcer notre volonté de poursuivre sereinement notre marche vers l'innovation.

Ainsi, malgré l'adversité que représentent la conjoncture et les choix du Gouvernement de brider l'action des Régions, nous voterons donc aujourd'hui une Décision modificative de 29 M€, c'est-à-dire la mise en œuvre de nouvelles actions, intégralement financées par nos excédents antérieurs.

Beaucoup d'autres Régions sont aujourd'hui placées devant un autre choix : celui de recourir à de nouveaux emprunts d'équilibre, renoncer au lancement de nouveaux programmes, retarder la mise en chantier de nouveaux équipements. Ce ne sera pas notre cas, nous ne pouvons que nous en féliciter et féliciter l'exécutif de notre Conseil régional. Ainsi donc clôturons-nous l'exercice 2010 avec un taux d'exécution de 90,57 %, ce qui représente un niveau très élevé de consommation des crédits. Parallèlement, nous limitons à 40 M€ le recours à l'emprunt pour une inscription initiale de 80 M€. En analysant programme par programme, nous atteignons par exemple des taux d'exécution de 92,93 % pour l'enseignement, 86,59 % pour la formation ou encore 97,05 % pour les transports, pour ne citer que les principales compétences dévolues aux Régions par les lois de décentralisation. Ces chiffres constituent autant d'indicateurs favorables auxquels s'ajoute une nouvelle progression, à 122 M€, de notre capacité d'autofinancement.

En résumé :

- une excellente exécution de nos programmes ;
- la limitation du recours à l'emprunt ;
- une hausse de notre capacité d'autofinancement,
- et un excédent en fin d'exercice.

Des indicateurs au vert qui témoignent de notre aptitude à maintenir en ordre les comptes de l'Auvergne.

Voilà qui nous permet d'envisager notre Décision modificative n°1 pour 2011 dans d'excellentes conditions puisque les dépenses nouvelles que nous inscrivons aujourd'hui sont gagées par nos excédents de clôture de l'exercice 2010, sans emprunt ni fiscalité supplémentaire.

Ce constat positif de l'état des finances de notre collectivité me permet une transition avec les propos élogieux formulés par les chefs d'entreprises, grands témoins de notre colloque « Graines d'Emplois », sur la capacité à innover, sur la réactivité de la Région en situation de crise, sur son aptitude à l'anticipation et sur son attractivité. Le 6 juin dernier donc, lors de ce colloque, Andrès Atenza, ancien Directeur de l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand, nous confirmait ce que nous pressentions déjà : l'image de l'Auvergne a changé. Elle a changé en seulement quelques années et, paradoxalement, elle aura changé au plus fort de la crise économique et financière. Image d'une Région qui fait front, image d'une Région qui prend les bonnes options, image d'une Région qui anticipe les bouleversements économiques et culturels qui s'opèrent, qui s'accélèrent même.

À l'appui de son intervention, il énumérait les changements positifs : l'investissement opportun dans le Haut Débit que vous évoquiez Monsieur le Président, puis désormais dans celui du Très Haut Débit, ou encore l'ambition touristique, le pari de l'innovation et de l'intelligence, la primauté donnée à l'éducation, à la recherche, à la formation et à la jeunesse bien sûr ; et enfin à cette Auvergne Nouveau Monde qui est plus qu'un slogan, car elle allie concrètement performance, qualité et authenticité d'un territoire.

Dans sa conclusion, fut même envisagé un avenir prometteur avec une capitale régionale forte de 60 000 étudiants. Revenant sur les efforts entrepris au plus fort de la crise financière et économique de 2008, il précisait que dans des moments comme ceux-là, « *il y a les Régions visionnaires et puis il y a les Régions gestionnaires* ». Cette attitude de visionnaire audacieux et innovateur, nous la revendiquons, bien entendu. Nous poursuivons même sans relâche sur cette voie. Les programmes nouveaux à l'ordre du jour de notre Session d'aujourd'hui attestent de cette volonté d'aller toujours de l'avant.

J'ajoute cependant que nous revendiquons aussi, bien évidemment, le rang de gestionnaires scrupuleux des deniers régionaux, ce que confirment les excellents résultats de nos Comptes de gestion 2010 dont je viens de parler.

Nous voici donc, mes chers collègues, encouragés à poursuivre notre action avec l'audace qui est désormais perçue de l'extérieur comme notre marque de fabrique. L'ordre du jour de notre Décision modificative est dans le droit fil de cette intense activité du Conseil régional d'Auvergne. À commencer par le rapport « Graines d'Emplois » porté par Monsieur Berkani, résultat d'un travail considérable entrepris au sein de 13 ateliers associant plus de 300 partenaires, au cours de 31 réunions thématiques par secteur d'activités et 42 réunions territoriales dans les quatre départements de l'Auvergne.

Voilà le résultat de la mobilisation engendrée par les initiatives prises par l'Institution régionale. Cette mobilisation a abouti à identifier 114 métiers nouveaux pour lesquels nous voterons aujourd'hui les modalités de notre intervention. Nous adapterons nos dispositifs pour les aider à éclore, par des aides directes certes, mais aussi par la mise en adéquation de notre appareil de formation professionnelle.

Le travail entrepris, unique en France, sur lequel nous nous étions engagés pendant la campagne électorale, nous donne encore une nouvelle fois un temps d'avance sur les autres Régions qui, demain, trouveront matière à s'inspirer de cette expérimentation dans laquelle de très nombreux acteurs se seront investis car les filières professionnelles couvertes sont analysées sous tous leurs aspects, qu'il s'agisse des filières de

l'innovation, du numérique, de la nutrition, de la santé, des matériaux nouveaux ou encore de l'économie verte. Les filières classiques comme l'industrie agroalimentaire ou l'aéronautique, le transport, la construction ou la filière bois ont été chacune explorées pour en extraire les profils des emplois de demain. Tout comme les filières des services aux particuliers, le commerce de détail, le tourisme ou encore les métiers de la culture, du sport et des loisirs.

Chacun pourra apprécier, dans les rapports, la matérialité de ces futurs emplois, tout comme les premières mesures et inscriptions budgétaires relatives à la création d'un Pack Jeune Chercheur, au déploiement du programme Très Haut Débit, à la dynamisation de la filière bois, ou encore à la création du Fonds d'Investissement Auvergne Durable couvert par le lancement, à l'automne, d'un emprunt obligataire ouvert à tous les Auvergnats et garanti par la collectivité régionale.

Ainsi, mobiliserons-nous l'épargne des Auvergnats autour d'un objectif commun : gagner la bataille de l'emploi et de l'innovation. La tâche est ambitieuse mais le pari exaltant. Il nous invite, et avec nous, tous les Auvergnats, à réussir la transition technologique, écologique et culturelle. Il nous invite à l'anticiper plutôt qu'à l'attendre, à l'affronter plutôt qu'à la subir.

J'en viens à présent à une seconde mesure que nous prendrons aujourd'hui : le Pack Jeune Adulte. Nous avons fait de la jeunesse la grande cause régionale. Cette Session d'aujourd'hui donne l'occasion d'apporter une nouvelle preuve de la réalité de notre engagement. En effet, avec l'ensemble des programmes inscrits en faveur du Pack Jeune Adulte, nous finalisons plusieurs mois de réflexion et de concertation entrepris avec ferveur et persévérance par Madame AUBOIS, Vice-Présidente en charge de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Des dizaines de réunions sur nos quatre départements, des partenaires institutionnels mis à contribution, 3 700 questionnaires retournés par les jeunes sur le site Internet dédié, 18 émissions Web radio... Bref un panel de consultations qui nous font penser que les besoins de notre cœur de cible auront, comme leurs attentes, été clairement et exhaustivement identifiés.

Ainsi pouvons-nous tracer les grands objectifs du Pack Jeune Adulte qui sont de faciliter l'autonomie professionnelle et sociale des jeunes, consacrer l'égalité des chances, répondre à leurs problématiques du quotidien, en fonction de leur âge, prendre en compte les besoins spécifiques liés à leur bassin de vie. C'est pourquoi ce dispositif sera d'abord composé de mesures générales destinées à l'ensemble des 16-30 ans, ensuite de mesures sous condition de ressources pour les 18-25 ans et enfin de mesures spécifiques destinées à corriger les inégalités territoriales, car les jeunes ne se concentrent pas que dans les villes et ne se rencontrent pas que dans les universités. Ils vivent aussi dans les territoires ruraux. Ils suivent des cursus professionnels liés à l'artisanat ou à l'agriculture. Bref, la jeunesse à laquelle s'adresse le Pack Jeune est une jeunesse plurielle.

C'est d'ailleurs en cela que le dispositif proposé est complet et innovant, à commencer par la carte à puce attribuée sous conditions de ressources aux 18-25 ans, pour satisfaire au règlement de certaines dépenses liées directement à l'accession à l'autonomie : permis de conduire, mutuelle, assurance logement, contraception, frais de scolarité, abonnement transports ou Internet. Il s'agissait, pour nous, d'un engagement électoral fort, pris en 2010, et qui suscite de nombreuses attentes. Nous tenons parole !

Mais ce dispositif va bien au-delà d'une mesure unique destinée à faciliter la conquête de l'autonomie par les jeunes car nous avons souhaité proposer une panoplie d'actions cohérentes qui vont du soutien aux jeunes en service civique à une aide spécifique aux jeunes repreneurs créateurs d'entreprises, sans oublier les aides transversales conclues en partenariat avec le CROUS pour le logement, avec la SNCF et le TER à 1 € pour les festivals régionaux ou encore avec les Conseils généraux associés à nous par convention.

Comme vous le voyez, cette panoplie couvre un spectre suffisamment large et de manière souple pour répondre de façon efficace aux attentes et besoins des jeunes, tout en restant un dispositif adaptable, et le cas échéant évolutif. Il va de soi que ces nouveaux programmes confortent notre action déjà très fournie en faveur de la jeunesse, notamment par l'effort continu que nous poursuivons en matière d'éducation et de formation.

À l'instar du programme des travaux dans les lycées, où là encore dans cette Décision modificative n° 1, nous inscrivons de nouveaux crédits parmi lesquels je noterai ceux importants réservés aux lycées de Haute Auvergne à Saint-Flour, Georges Pompidou à Aurillac ou encore Emmanuel Chabrier à Yssingeaux. En résumé, tous les établissements de nos quatre départements sont concernés par des travaux de rénovation, d'amélioration et de mise en sécurité. Il en est de même pour les équipements qui, d'année en année, voient nos lycées se moderniser et rattraper les retards accumulés lorsqu'une autre majorité que la nôtre ne plaçait pas les lycées parmi ses priorités.

Vous noterez aussi qu'un des rapports de Décision modificative n° 1 propose de reconduire le programme d'aide à l'acquisition des manuels scolaires par le biais du chéquier « Lycée + » et d'inscrire les crédits correspondants. Nous serons donc prêts lors de la prochaine rentrée scolaire pour répondre, sans retard, aux besoins des familles des lycéens.

De même, nous expérimenterons, pour la première année, dans deux établissements par département et à raison de deux classes par établissement, le passage aux manuels numériques. En cela, nous sommes en phase avec notre volonté constante de développer l'usage numérique. Cette expérimentation, menée en collaboration avec le Rectorat, les équipes éducatives, les éditeurs et les fédérations de parents d'élèves, permettra de juger réellement de la pertinence de ce nouvel outil pédagogique interactif que peut être le livre scolaire numérique.

Vous noterez aussi que notre dispositif d'emplois-tremplins évoluera, afin de permettre l'éligibilité des collectivités territoriales souhaitant créer des emplois de médiateurs socio-culturels et socio-sportifs en direction des jeunes de plus de 16 ans. D'une façon générale, nous anticipons une des trente propositions du programme socialiste pour 2012 au niveau national, qui prévoit notamment la création de 300 000 emplois d'avenir en direction des jeunes.

Dans un autre registre, mais d'une extrême importance soulignée par de nombreux intervenants au colloque « Graines d'Emplois » nous aurons à nous prononcer sur l'adoption du Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique auvergnat, élaboré en concertation avec l'État, les Départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-

Loire et du Puy-de-Dôme ainsi que les Communautés d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, de Clermont Communauté, de Montluçon, de Moulins Communauté, du Puy-en-Velay et de Vichy Val d'Allier.

J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un document majeur, et vous le souligniez, Monsieur le Président, d'un document de référence qui détermine notre stratégie et la feuille de route des chantiers numériques des prochaines années. Sur ce plan-là, une nouvelle fois, nous sommes en avance sur toutes les autres Régions. On cite d'ailleurs beaucoup l'Auvergne pour vanter la performance de couverture par le Haut Débit numérique. Un industriel, intervenant au colloque « Graines d'Emplois », nous a même appris que nous étions la première région européenne pour ce taux de couverture. Faisons donc en sorte de conserver cette avance pour présenter demain des taux de couverture Très Haut Débit à un tel niveau.

Voilà donc Monsieur le Président, quelques-uns des grands chantiers que vous ouvrez ou proposez de poursuivre dans cette Décision modificative n°1 de l'exercice 2011. Je sais que les regards sont tournés vers l'Institution régionale, en particulier ceux des jeunes qui attendent que des résultats concrets sortent de nos débats.

J'aurais bien sûr pu développer d'autres sujets à l'ordre du jour de notre Session, tels celui de la création de la Maison Innovergne, unique en France, l'avenant au Contrat de projets État-Région qui resserre son effort autour de la recherche et de l'innovation. J'aurais pu aussi mettre l'accent sur la signature d'une convention triennale avec le Parc Naturel Régional Livradois-Forez ou encore sur notre intervention en faveur de l'artisanat. Nous reviendrons évidemment sur chacun de ces sujets au fil de nos débats d'aujourd'hui.

Ainsi donc, mes chers collègues, l'intense activité de notre Assemblée est une nouvelle fois démontrée par cet ordre du jour extrêmement important. Cela ne nous empêchera pas d'évoquer d'autres sujets régionaux d'importance, comme par exemple le mépris dans lequel est tenue notre région en matière ferroviaire, puisqu'on nous impose aujourd'hui arrivées et départs en gare de Paris-Bercy, rallongeant de fait les temps de trajet, éloignant le raccordement des usagers aux lignes de métro et de RER, reléguant l'Auvergne dans une gare secondaire, annulant les minutes de trajets gagnées pourtant une à une par des investissements publics et des crédits régionaux.

Ce mépris est gravement ressenti par l'ensemble de la population auvergnate. C'est pourquoi le groupe Socialiste et Républicain a déposé un vœu qui sera soumis à notre Assemblée en fin de séance, vœu qui demande que la SNCF renonce à ce transfert des liaisons ferroviaires de l'Auvergne vers la gare de Paris-Bercy.

J'évoquerai aussi cet autre sujet d'importance qui touche notre région comme le reste de la France, celui de la sécheresse qui menace notre agriculture. Qu'attend donc l'État pour agir, sans attendre, sans reporter à septembre le versement des premières aides ? Nous savons tous en effet que la sécheresse exceptionnelle qui sévit depuis plusieurs semaines sur la moitié des départements français a déjà provoqué des dégâts irréversibles. Cette calamité climatique plonge l'agriculture française, déjà en crise, dans une situation plus inquiétante encore. Le résultat est que les éleveurs, une fois encore premières victimes, ne sont plus en capacité de nourrir leurs troupeaux. Alors que la survie financière des exploitations est en péril, alors qu'un risque de spéculation sur le

fourrage et la paille menace, les mesures prises par le Gouvernement paraissent bien insuffisantes au regard de l'urgence et de la gravité de la situation.

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles :

- nous demandons que le Gouvernement verse une aide d'urgence au secteur de l'élevage, sans attendre le mois de septembre ;
- nous lui demandons de prendre des dispositions pour faciliter la réorientation vers l'alimentation animale des deux millions de tonnes de céréales destinées à la production de bioéthanol ;
- nous lui demandons de casser la spirale de la spéculation sur le fourrage ;
- et nous lui demandons enfin d'encadrer les prix de l'alimentation du bétail.

Au-delà, il conviendra, une fois la crise passée, de repenser notre modèle agricole afin qu'il soit moins sensible aux dérèglements climatiques promis à se multiplier dans l'avenir. Il est désormais évident que les pouvoirs publics doivent encourager le verdissement des pratiques pour assurer le développement durable de l'économie agricole, comme d'ailleurs le Conseil régional d'Auvergne a commencé à le faire.

Ce qui est vrai de l'inaction du Gouvernement en direction de l'agriculture l'est malheureusement aussi sur le front de l'emploi. Deux ans et demi après le début de la crise, plus de 4 millions de Français recherchent toujours un emploi, soit 841 000 de plus qu'en novembre 2008. L'incapacité du Gouvernement et du Président de la République à sortir la France de la spirale du chômage est manifeste. La politique de Monsieur Sarkozy a été une succession d'erreurs et d'improvisations. Il est temps d'en finir avec une politique qui n'a obtenu aucun résultat, sauf l'enrichissement des plus riches.

Pour relancer l'emploi, il est urgent de mettre en œuvre, comme nous le proposons, un vrai plan de relance de l'activité : banque publique d'investissement industriel pour investir massivement aux côtés des entreprises, modulation de l'impôt sur les sociétés selon que les bénéfices sont réinvestis ou distribués aux actionnaires afin d'encourager le développement des entreprises, et enfin des mesures pour protéger les salariés et relancer rapidement l'emploi comme la création de 300 000 emplois d'avenir en direction de la jeunesse que j'ai évoquée précédemment, la mise en place de véritables dispositifs pour décourager les licenciements boursiers, la modulation des cotisations sociales pour favoriser le recours aux CDI.

Tandis que l'incurie du Gouvernement pénalise les Français, celui-ci trouve de nouveaux boucs émissaires et jette en pâture de façon indigne, scandaleuse, les plus fragiles de nos concitoyens. Je veux parler des bénéficiaires du RSA. Monsieur Wauquiez va même jusqu'à vouloir les assigner à la double peine, celle du travail gratuit et de la pauvreté, pour les punir, selon ses propres termes, d'être « *le cancer de la société française* ». Il y a, dans ces propos plus que de l'indécence : de l'indignité. Voilà le mot qui convient. Il y a comme un malaise, dans l'Auvergne solidaire que nous développons, que ces mots aient été prononcés par le dernier Ministre auvergnat en exercice. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie tous les orateurs. Je vais essayer de répondre à l'essentiel mais pas à tout.

Pour répondre à Madame Mollon et ses suggestions sur le FIAD, il y a eu un bon débat avec Monsieur Berkani, des arbitrages sont rendus. Nous lançons un dispositif qui est appelé à évoluer en fonction de ce que nous constaterons ; ce n'est pas « une fois pour toutes ».

Sur le Fonds d'Investissement Auvergne Durable et l'emprunt, je dirais à Monsieur Bourdige qu'il n'a pas d'inquiétude à avoir sur l'assèchement éventuel de l'épargne populaire. Le Limousin qui a lancé un emprunt identique il y a quelques jours, a récolté 28 M€ alors qu'il pèse deux fois moins que nous en termes de population – c'est peu au niveau de l'épargne. Si nous faisons appel à l'épargne populaire, c'est pour que l'ensemble des citoyens auvergnats se sentent mobilisés sur la nécessité d'innover profondément, notamment dans les très petites entreprises qui sont trop souvent à l'écart de cette modernité et qui laissent de côté beaucoup de potentiels de gains de productivité. Il faut créer une dynamique, créer un mouvement. Le grand emprunt permettra d'y parvenir, en tout cas nous l'espérons.

Monsieur Ducléry, faute d'arguments sur le fond, nous adresse un long procès sur la forme, c'est ce que l'on appelle « une manœuvre de diversion ». Le temps de parole, Monsieur Ducléry, est défini à la proportionnelle des groupes. Je n'y peux rien si nous avons été élus avec 60 % des voix l'année passée. Je m'en félicite, je le constate avec plaisir mais on ne va pas s'auto-pénaliser car les électrices et les électeurs nous ont fait confiance à ce niveau, qui est le troisième meilleur score de France, je vous le rappelle. C'est donc que nous devons avoir dans notre action quelques aspects vertueux.

Sur la façon de conduire les séances, nous n'avons rien changé par rapport à l'époque de Monsieur Giscard d'Estaing. Je pense que cette référence vous sera utile. Comme je vous l'ai dit ce matin en Conférence des Présidents, vous demanderez à Monsieur Richert, Président de l'Alsace, Ministre des Collectivités, bien connu pour son manque de démocratie, s'il accepte que l'on parle après lui. Non ! Vous parlerez le moment venu Monsieur Ducléry, si un jour vous avez la présidence de cette enceinte. Pour l'instant, ce n'est pas le cas et donc il appartient au Président comme au Maire de préparer et d'exécuter les décisions de l'Assemblée. Il est donc tout à fait légitime que quand le Président, avec son équipe, prépare des décisions qui vous sont soumises, il en parle, y compris en commission bien entendu. Vous êtes mal fondé à me dire que les commissions ne se réunissent pas. Avant de dire qu'elles ne se réunissent pas, il faudrait y venir et venir à l'heure quand vous y assistez.

Protestations de Monsieur Ducléry.

Monsieur Ducléry, puisque vous attaquez sur ce terrain-là, je publierai à la prochaine Session, les absences par commission de tous les membres ; c'est édifiant. Vous verrez que Monsieur Marleix qui a perçu pendant un an une indemnité du Conseil régional est venu une fois au Conseil régional et qu'il n'est jamais venu en commission. C'est la réalité ! En ce qui concerne cette Session, il y a eu une commission le 10 juin dont Monsieur Mallot m'a dit que vous étiez arrivé avec 1 heure 30 de retard...

Propos hors micro de Monsieur Ducléry.

... C'est un constat, vous êtes venu quatre minutes à la commission.

Quant à Monsieur Hortefeux, combien de fois est-il venu en commission ? Restons-en là, je vous en prie ! Je publierai les chiffres, la transparence est totale, et vous allez voir que c'est assez accablant, et que cela l'est mais pas du côté où l'on pense. Quand on veut des commissions, la première chose est d'y venir et de respecter leur fonctionnement. Je suis très clair sur ce point. J'ai le rapport très précis de Monsieur Mallot sur ce qui s'est passé hier. Je vous ferai grâce de ce rapport parce qu'il est plutôt accablant.

Propos hors micro de Monsieur Ducléry.

Interrogation d'un Conseiller régional sur l'absence de Monsieur Mallot à la Session.

Monsieur Mallot est exceptionnellement à l'Assemblée nationale ce matin et cela ne lui arrive pas souvent. De toute façon, quand il est absent, le règlement s'applique, il ne perçoit pas son indemnité au-delà de trois absences. Monsieur Mallot est très présent, il était là hier. On ne peut en dire autant de Monsieur Hortefeux.

Concernant les recettes, Monsieur Ducléry, je ne vais pas vous faire l'injure de croire que vous ne savez pas lire un budget. Vous avez dit que nous avons 153 M€ d'excédents en fonctionnement et que nous étions assis sur un matelas. Vous le répétez mais cela « ne tient pas la route » pour une raison simple, c'est que dans le budget, les recettes que nous recevons de l'État figurent en excédent de fonctionnement qui est repris ensuite pour financer la section d'investissement. L'excédent réel cumulé sur deux années de la Région est donc de 29 M€, car en face des recettes, il faut mettre la dépense, vous le savez pertinemment. Nous avons fait deux années d'excédents et vous pourriez nous reprocher peut-être d'en avoir fait trop, sauf qu'en 2000 – Monsieur Giscard d'Estaing présidait cette enceinte – le pourcentage des dépenses réelles de l'exercice (l'excédent en fin d'exercice) était de 5,82 %. Aujourd'hui, il n'est plus que de 4,68 % en 2010. En 2009, il n'était que de 2,18 % ; en 2008, il n'était que de 1,15 %, et en 2007, il n'était que de 0,61 %.

Vous savez lire un budget et vous savez parfaitement que ce que je vous dis est exact. Seulement vous voulez essayer de démontrer autre chose...

Protestations dans les rangs du groupe Union Pour l'Auvergne.

Je vous en prie, c'est la réalité des faits. J'ai bien compris que vous cherchiez des incidents de séance puisque vous en avez provoqué un hier. Je sais très bien que vous êtes arrivés dans cette enceinte avec l'idée d'en provoquer un autre ce matin mais la réalité est celle-là. On peut faire appel à des experts extérieurs, si vous le souhaitez, à la Cour des Comptes. La réalité, c'est que l'excédent de fonctionnement sert à financer l'investissement – c'est mathématique – et que l'excédent de la Région est de 29 M€ et non pas de 153 M€.

En ce qui concerne les dotations de l'État, les annonces que vous avez faites sur le budget primitif dont je vous avais dit qu'elles seraient fausses sont effectivement fausses.

Nous n'avons pas la recette qui était prévue et aujourd'hui, alors même que nous avons voté le budget en décembre, nous ne connaissons toujours pas la dotation qui nous sera affectée au titre du remplacement de la taxe professionnelle, la contribution à la valeur ajoutée. Nous sommes en juin ! Cela n'a toujours pas été notifié. Nous n'avons pas de péréquation, il n'y a plus de péréquation.

M. BERGOUGNOUX.- Cela vous arrange !

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne m'arrange pas. Je préfère avoir des péréquations que de ne pas en avoir.

Propos hors micro de Monsieur Bergougnoux.

Monsieur Bergougnoux, je vous en prie, vous êtes un homme courtois, respectez, y compris quand cela ne vous plaît pas.

En ce qui concerne les IFSI, mauvais procès. Nous avons voulu répondre très rapidement à la demande des Instituts de formation infirmiers en les équipant en visioconférence. Des problèmes de fonctionnement se sont posés. Nous avons fait appel à plusieurs spécialistes, nous avons fait un audit qui s'est terminé en avril-mai.

On s'aperçoit que les IFSI nous ont demandé un matériel qui fonctionne parfaitement aujourd'hui mais qui ne correspond pas à leurs besoins. Ce sont eux qui l'ont demandé, on leur a acheté ce qu'ils avaient demandé, des visioconférences. Or en réalité, c'est de la télétransmission de cours qui est nécessaire. À la demande du professeur Chazal, nous redémarrerons début 2012 avec des compléments à réaliser. Le problème de fond vient du fait qu'ils nous ont demandé, dans la précipitation, un matériel qui n'était pas celui qui convenait. La visioconférence fonctionne, mais ils ne font pas de la visioconférence ou ils en font rarement, et dans ce cas cela fonctionne. Ils ne font que de la transmission de cours qui vont de l'Université de Clermont vers les salles.

En tout état de cause, les audits ont été faits et même si le Président de Région a quelques connaissances techniques, on ne peut pas lui reprocher de ne pas avoir commandé le matériel. Nous avons commandé celui qui nous a été demandé.

Concernant la gestion des lycées, ce n'est pas le Président de Région qui ferme les lycées, c'est le Recteur puis c'est le Préfet de Région qui désaffecte les bâtiments. Le Président de Région n'a jamais fermé aucun lycée pour la bonne raison qu'il n'en a pas la compétence. Maurice Guyot a été fermé par le Recteur de l'Académie de Clermont, les locaux ont été désaffectés par le Préfet de Région.

Concernant le lycée de Lapalisse, franchement, outre que le lycée Antoine Brun n'existe plus depuis déjà deux années scolaires puisque, ès qualités, il est fondu dans le lycée Tourret, c'est à moi que vous demandez ce que doit devenir le lycée, alors que nous avons reçu une lettre du Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt pour nous dire qu'il fallait fermer les sections de cet établissement et qu'ensuite le Ministère en a décidé autrement ! Nous nous adaptons, nous avons mis à disposition le personnel TOS. La décision, c'est le ministère qui la prend. Quant à l'exploitation agricole, je vous rappelle que celle de Lapalisse appartient au Conseil général de l'Allier et n'appartient pas à la Région Auvergne.

Nous avons donc un établissement qui n'a pas d'élèves mais pour des raisons que je ne comprends pas – ou que je comprends trop bien –, le ministère a décidé de prolonger d'une année – peut-être pour attendre 2012, je ne sais pas –, en faisant passer sous la table son Directeur régional qui avait écrit l'inverse quelque temps plus tôt. Nous, nous observons et nous mettons à disposition le personnel TOS. Le personnel TOS avait été reclassé à la demande des syndicats. Si le lycée continue, nous recrutons des contractuels ou nous sommes en train de le faire pour mettre à disposition du personnel TOS. De grâce, ce n'est pas au Président de Région qu'il faut demander ce qu'est l'avenir de cette annexe du lycée de Tourret, c'est au Ministre de l'Agriculture pour ce qui est des sections, et au Conseil général de l'Allier pour ce qui est de l'exploitation agricole qui lui appartient.

Concernant le lycée Marie Laurencin, là aussi un mauvais procès nous a été fait avec une lettre de Monsieur Bonnichon indiquant qu'à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la création du lycée – organisé par le lycée et non par la Région – pour rendre hommage au personnel et aux élèves, personne n'avait parlé de Monsieur Giscard d'Estaing. Effectivement, pour la bonne raison qu'il a une grande plaque à l'entrée, c'est le seul qui soit en permanence dans le lycée Marie Laurencin ! Vous ne voulez pas qu'on en rajoute tous en permanence. On lui rend hommage tous les jours, les élèves passent devant la plaque tous les jours ! Donc c'est un très mauvais procès, d'autant que ce qu'il s'agissait de célébrer, c'était le travail des enseignants et celui des élèves de cet établissement. C'est ainsi que le proviseur l'avait voulu, c'est dans ce sens que nous sommes tous intervenus, y compris le Recteur qui n'a pas davantage rendu hommage à Monsieur Giscard d'Estaing.

Protestations dans les rangs du groupe Union Pour l'Auvergne : « C'est faux ! ».

Pourtant il n'est pas suspect de ce côté-là.

Concernant la jeunesse, on nous demande « quelle politique ? », alors même que nous en parlons depuis des mois, que je me suis longuement appesanti et que vous avez des rapports. Pour vous, l'avenir de la jeunesse se résume à l'avenir de l'apprentissage en Auvergne.

Il faut être clair ! D'abord il est faux de dire que toutes les Régions ont signé un Contrat d'Objectifs et de Moyens. Je vais revenir aux fondamentaux. Une loi indique que les Régions en partenariat avec l'État doivent élaborer un Plan Régional de Développement des Formations d'ici fin juin 2011. C'est la loi, puis tout d'un coup, un Ministre sort une circulaire, laquelle n'a aucune valeur juridique ; cela a été reconnu par le Préfet Stefanini juste avant son départ. Cette circulaire voudrait que l'on signe un Contrat d'Objectifs et de Moyens sur l'apprentissage avant même d'avoir fait le travail sur ce que nous demande la loi, l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF).

Nous avons donc prévenu le Préfet que pour faire un travail sérieux, nous aboutirions seulement à l'automne pour une raison simple, c'est que tout l'avenir des lycées doit être traité dans ce Plan. Il est quand même incongru de vouloir que l'on traite d'un élément partiel, l'apprentissage, sans avoir traité de l'ensemble et d'abord de l'essentiel de la formation, les lycées, notamment les lycées professionnels. De ce côté-là

notre attitude est très claire, le COM apprentissage ne sera pas signé avant le CPRDF, ici comme ailleurs. C'est une position de l'Association des Régions de France qui a été confirmée la semaine dernière. Il y a une exception, le Languedoc-Roussillon, ce n'est pas la généralité. En Languedoc-Roussillon, le Préfet a accepté ce qui nous a été refusé jusqu'à avant-hier, mais il faut savoir que la volonté de favoriser l'apprentissage a un effet pervers évident. D'abord, un effet politique pour avoir le plus grand nombre possible d'apprentis pour les élections présidentielles en 2012. Ensuite, un transfert des lycées vers l'apprentissage « déshabille » les lycées, ce qui permet de supprimer des postes et cela fait porter la charge financière sur les Régions au lieu de la faire porter sur le budget de l'Éducation nationale. Nous n'allons pas entrer dans ce jeu-là.

La circulaire en question, qui n'a aucune valeur juridique, nous demande de faire un effort pour arriver à 10 800 apprentis en Auvergne alors qu'elle n'en a que 8 700, en sachant que l'État nous versera de l'argent en plus à condition que chaque fois que l'État met 1 € nous mettions 1 €. Outre le fait que nous récusons totalement l'approche quantitative, la formation des jeunes, c'est d'abord la prise en compte des personnalités des jeunes, de ce qu'ils ont envie de faire, de leur motivation et du marché de l'emploi. Pour avoir des apprentis, il ne faut pas le décréter, il faut des employeurs pour les embaucher et des employeurs qui les gardent. Certains le font, d'autres ne le font pas. Dans l'hôtellerie restauration, c'est désastreux. Je ferai conduire une étude et vous verrez les résultats. Déjà, le peu que nous avons est calamiteux. On prend un apprenti, on le forme puis quand il a fini, au lieu de l'embaucher, on prend un autre apprenti. Cela donne lieu à une évasion considérable. Il y a des secteurs où cela fonctionne très bien. L'apprentissage n'est pas à jeter à la poubelle, sûrement pas ! C'est une voie de formation pertinente, noble dans certains cas, qui ne peut en aucun cas se substituer à la formation dans les lycées professionnels.

Donc, 10 800 apprentis, cela ne tient pas la route ! Néanmoins, nous avons travaillé et notre possibilité se situe autour de 9 500 à 10 000 apprentis, à condition que l'État continue à financer les 100 sections d'apprentissage que nous avons créées depuis 2005. C'est ce qui a été accepté en Languedoc-Roussillon et a été refusé en Auvergne jusqu'à la semaine passée. Maintenant, la situation a évolué. Une réunion s'est tenue le 16, la discussion est en cours mais je ne signerai pas, Monsieur Ducléry, tant que l'on nous demandera de faire passer le point ponctuel avant le point général. La vision de nos lycées, de nos sections professionnelles dans le CPRDF, passera avant. Je pense que nous pourrions aboutir en septembre ou octobre. Nous devons conduire des études complémentaires et nous nous apercevons qu'il y a de très nombreux problèmes. Il faudra que l'État annonce clairement ce qu'il veut faire de tel ou tel lycée, de telle ou telle section, et nous ajusterons l'apprentissage par rapport à ces éléments. Sachez que la discussion est en cours.

Sur les aides économiques, voilà que le Limousin serait tout à fait vertueux et qu'il ferait plus que nous. Vous oubliez au passage de signaler les efforts que nous allons faire avec le Fonds d'Investissement Auvergne Durable. Je vais vous dire quelque chose Mesdames, Messieurs, mes chers collègues : les dépenses d'investissement de la Région nous placent 20 % au-dessus de la moyenne nationale.

Propos hors micro de Monsieur Ducléry.

Arrêtez de nier, j'ai des preuves, elles seront fournies quand vous voudrez. Je vous en prie, Monsieur Ducléry, arrêtez ! Les chiffres viennent de Finance Consultants, je les tiens à la disposition de tous ceux qui le souhaitent. Les dépenses d'investissement hors dette par habitant, pour vous donner un exemple précis : Limousin 144 € (toutes dépenses d'investissement confondues), Auvergne 166 €. Nous sommes à la troisième place en France. Nous sommes, je le répète, la Région qui se situe 20 % au-dessus de la moyenne des Régions françaises.

En ce qui concerne l'économie, certes, dans l'état actuel des choses, le Limousin fait plus que nous par habitant, mais il faut tout comparer ; on ne peut pas faire plus que tout le monde partout. En ce qui concerne les lycées, nous consacrons en Auvergne 3 348 € par élève, nous sommes le numéro un en France, le Limousin consacre 2 684 € par élève. Il est meilleur que nous sur certains points, mais si nous n'avions pas à combler le retard en matière d'enseignement, cela irait mieux. Concernant l'investissement, l'Auvergne se situe à 93 € par habitant, le Limousin à 74 € par habitant sur les lycées. Le record, c'est sur l'aménagement du territoire. On va dire ici ou là que la Région ne travaille pas pour les territoires. Nous sommes le record de France en matière de volume d'investissements en faveur des contrats des territoires et donc des territoires : nous sommes à 33 € par habitant, le record absolu, le Limousin étant exactement à la moitié, soit à 17 € par habitant.

Tout cela est le résultat des travaux de prospective que nous faisons en permanence et que j'ai chargé d'ailleurs Monsieur Roucan de nous aider à porter, nous y reviendrons.

Concernant le commerce et l'artisanat, vous avez fait état d'un désaccord avec les Présidents de Conseils généraux. S'ils sont en désaccord, je me demande pourquoi ils ont signé. À un moment donné, nous avons connu un petit problème avec l'Allier, nous avons repris les discussions et aujourd'hui, toutes les conventions entre la Région et les Départements sur l'intervention en faveur du commerce et de l'artisanat sont signées, sauf avec la Haute-Loire qui va signer puisqu'elle l'a écrit.

Franchement, nous demander des subventions à la place d'avances remboursables... Si vous voulez, nous y passerons un peu de temps ensemble et vous verrez les effets d'aubaine qu'il y a sur les subventions aux commerces. À mes yeux, c'est scandaleux. Quand on donne 7 500 € à un commerçant pour reprendre un commerce qu'il a déjà repris et qu'il aurait repris de toute façon, c'est de l'argent jeté par la fenêtre ; nous ne voulons plus le faire. Nous faisons des avances remboursables pour aider les reprises et nous raréfions les subventions. En toute honnêteté, c'est le secteur où il y a le plus d'effets d'aubaine ; on ramasse l'argent sans aucun effet de levier. Je vous le démontre quand vous le voulez, notamment au sujet du Cantal où je me suis insurgé à plusieurs reprises contre la façon d'intervenir sur la reprise de commerces. Le Président du Conseil général en convient d'ailleurs maintenant. J'attends que l'on me démontre que donner 7 500 € à un commerçant, c'est un élément déterminant dans la reprise d'un commerce. Cela peut l'être probablement en zone rurale, dans un endroit très difficile, cela ne l'est certainement pas au cœur d'Aurillac et je parle de ce que je connais.

Concernant l'agriculture, je vous ai répondu très clairement en vous disant ce que nous ferions dans ce domaine. Vous voulez y être associés, bien sûr vous y êtes associés très naturellement puisque la commission sera consultée comme toujours et que

vous serez invités à la Conférence agricole par l'intermédiaire d'un représentant par groupe, comme je le fais chaque fois. J'invite systématiquement dans ce type de réunion les représentants des groupes politiques – qui viennent ou ne viennent pas. Vous serez invités, je ne veux pas faire de démagogie avec l'agriculture, la difficulté et la peine des agriculteurs. Il faut rester serein, nous devons tenir compte non seulement de la réalité des agriculteurs mais aussi de notre réalité financière.

Je regrette de ne pas avoir répondu sur un point, je vais le faire sur le lycée Madame de Staël pour lequel la Région adopterait une attitude irresponsable et serait en dessous de tout. Au lycée Madame de Staël, des fenêtres sont tombées. Le 16 mai dernier, le Directeur général des services a été amené à écrire au proviseur, parce que tous les proviseurs ne sont pas parfaits :

« Monsieur le Proviseur, votre dernier courrier relatif aux menuiseries de l'établissement laisse sous-entendre que la Région n'agirait pas alors que vous omettez d'évoquer vos obligations en matière de sécurité des élèves ». Je ne vais citer que quelques extraits.

« Des travaux de mise en sécurité d'établissement ont été réalisés ces dernières années pour 1,35 M€. Ces dernières années, votre établissement a bénéficié d'une dotation globale de fonctionnement vous permettant d'engager des dépenses d'entretien et de réparation ainsi qu'une dotation complémentaire pour travaux urgents, jusqu'à 2010 inclus.

À la lecture de vos dépenses 2010, il apparaît que 71 200 € sur 115 743 € figurant au chapitre C ont été utilisés pour des réfections de peintures, cloisons, achat de matériel, dont les vidéoprojecteurs, la salle de musique ; des dépenses pour mise en conformité électriques et autres sans détails de montant ; aucune action relative à l'objet de votre courrier.

Concernant les travaux de sécurité, votre refus de laisser un agent placé sous votre autorité réaliser les neutralisations des dispositifs de manipulation des fenêtres simultanément au diagnostic du bureau de contrôle, comme cela vous a été proposé le 22 avril, a laissé mes équipes perplexes.

En conséquence, la Région s'est substituée à vous pour veiller à la mise en œuvre des règles élémentaires de sécurité en faisant réaliser cette prestation par une entreprise extérieure. [...]

Je souhaite par ailleurs vous signaler, Monsieur le Proviseur, que lors de la visite préparatoire de la deuxième tranche de réalisation du câblage informatique du 19 avril, des manquements graves aux règles élémentaires de sécurité ont été constatés parmi lesquels des photographies avec des câbles qui se baladent partout, passages de câbles entre salles réalisés par percements directs des cloisons et sans manchons de protections...

Je vous demande de remédier immédiatement à ces anomalies ».

Si le proviseur alerte le banc et l'arrière banc parce que nous n'aurions pas fait le travail, il faut qu'il commence par faire le sien, c'est ce que nous lui avons dit. Nous ne

sommes pas responsables des problèmes, parce que nous faisons les investissements sur le lycée Madame de Staël. Nous les avons faits, nous lui avons donné des moyens pour en faire d'autres, il ne les a pas faits.

Aujourd'hui, nous travaillons sur un grand programme de réfection des menuiseries extérieures. Il faudrait investir 9 M€ actuellement sur la réfection des menuiseries de l'ensemble des établissements. Nous dépensons déjà deux fois plus qu'avant 2004 et cela ne suffit pas. Il faudrait monter à des niveaux de l'ordre de 98 M€ d'investissement par an. Notre budget ne le peut pas. Nous devons, tout en faisant un effort considérable, ré-étaler un certain nombre d'opérations. Vous verrez dans un instant que des crédits supplémentaires sont déjà prévus en Décision modificative.

Mes chers collègues, l'exécutif veut bien porter les responsabilités qui sont les siennes. La critique est légitime et lorsque nous la percevons comme légitime, car elle correspond à des faits réels et avérés, il est normal que nous changions, mais de grâce, arrêtez de nous faire des procès d'intention sur un manque de démocratie alors que nous continuons exactement comme Monsieur Giscard d'Estaing nous l'a montré, comme on le fait dans toutes les Régions, comme on le fait dans toutes les Assemblées.

Que l'on arrête de dire que la Région est riche alors qu'elle se trouve dans une situation financière difficile comme toutes les Régions, à la suite de décisions du Gouvernement et contrairement à vos indications. Les chiffres sont là, ils sont tout à fait certifiés et certifiables, vous verrez. La recette au mieux est stable, en réalité elle baisse de 0,1 %, et comme on n'intègre pas l'inflation, elle baisse réellement. Je ne vais pas reprendre l'argumentaire formulé.

Je vous remercie et nous allons procéder maintenant à l'examen...

Propos hors micro de Monsieur Ducléry.

Non, Monsieur Ducléry, vous n'avez pas la parole après le Président. Cela m'étonnerait beaucoup qu'à Montluçon, à la Mairie, Monsieur Bourdige ait la parole après le Maire. Vous voulez être le Président de Région, allez devant les électeurs pour l'être, pourquoi pas ! Pour l'instant, le Président de Région c'est moi. Comme dans toutes les Assemblées, je n'ai jamais vu le Président Giscard d'Estaing en 18 ans donner ici la parole à un membre de l'opposition ou même de sa majorité après qu'il soit intervenu. C'est la règle démocratique. Je réponds à vos questions et nous en restons là, même si cela ne vous plaît pas.

Nous allons examiner les rapports avant de passer le Rapport spécial du Président. Rapport n° 1 « Graines d'Emplois ». Monsieur Berkani.

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION
présidée par Monsieur Jean MALLOT

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

GRAINES D'EMPLOIS : NOUVEAUX EMPLOIS, NOUVEAUX SERVICES

Rapport n°1, page 1, présenté par Monsieur Hamid Berkani

M. BERKANI.- Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport « Graines d'Emplois » a pour origine la Session budgétaire. Il nous a amenés à comprendre les mutations économiques et les glissements de compétences. Cette démarche est originale, innovante, participative et apporte un certain nombre de méthodes. Elle est originale car l'emploi ne se décrète pas. Au Conseil régional, nous n'avons pas la prétention de le décréter. Ce sont bien les entreprises qui créent des emplois.

Cette démarche est innovante car elle fait appel à la créativité, à l'imagination, sur des emplois qui sont soit nouveaux soit en mutation. Nous avons effectivement pris notre temps, ce sujet est tellement crucial qu'il nécessitait une méthode longue. Nous avons fait ce travail en lien avec le service formation.

C'est également une démarche participative – permettez-moi d'insister sur ce domaine –, en ligne droite avec les habitudes régionales, dans la logique des Assises territoriales de 2004. Démarche participative, elle a rassemblé plus de 300 partenaires, des entreprises, des consulaires, les clusters d'excellence. Elle est fortement mobilisatrice puisqu'elle a réuni 13 ateliers pour 31 réunions, et associé l'Éducation nationale, Pôle emploi, sous les regards du CESER. Elle est fortement mobilisatrice puisqu'elle a également engagé les COTEF avec 42 réunions ; parce qu'elle a engagé les organismes de formation, les OPCA, les services de la Région que je tiens à remercier – non seulement les services économiques mais également les services de la formation –, les agences économiques de la Région (ARDE et ARDTA). Elle est fortement mobilisatrice enfin puisqu'elle nous a permis lors de cette journée du 6 juin – qui n'est pas la fin de « Graines d'Emplois » mais le début – de rassembler plus de 500 personnes à la Grande Halle d'Auvergne. 500 personnes à la Grande Halle d'Auvergne, ce n'est pas un hasard, c'est effectivement lié à l'engagement fort des partenaires.

Cette démarche au-delà d'être participative est également une méthode. La méthode voulue est une méthode de prospective qui n'est pas la plus facile mais qui consiste à demander aux acteurs économiques eux-mêmes de nous parler de l'avenir de leurs emplois, de l'avenir des emplois et des gisements d'emplois en Auvergne. Nous leur avons demandé, et ils nous ont répondu. Cette démarche a été intéressante dans la mesure où elle a été encadrée par le cabinet Catalys, vous l'avez vu dans les rapports. Elle a été intéressante puisque les acteurs majeurs de l'économie auvergnate y ont participé ; non seulement les plus grandes entreprises ont participé à « Graines

d'Emplois » dans les ateliers sectoriels, mais les TPE y ont également participé. Ensemble, les acteurs économiques nous ont fait part de leur vision, et comme le disait Monsieur Harkati, il y a une vraie différence entre la gestion et la vision. Ils nous font part de leur vision et c'était difficile pour eux de nous consacrer deux demi-journées pour imaginer leurs emplois de demain.

Au-delà de la méthode, les principales pistes sont mentionnées en page 25 du rapport qui vous est fourni, notamment une prise de conscience collective. Rien ne sera jamais comme avant, que ce soient la consommation, les systèmes de production. Les attentes des consommateurs sont complètement différentes, c'est ce qui nous a été dit. La notion de service apparaît dans tous les ateliers, que ce soit dans les transports ou dans l'industrie. Cette notion-là apparaît dans tous les secteurs.

La volonté de travailler ensemble généralisait une approche que nous avons en Région Auvergne depuis longtemps avec la gestion des Grappes et des Clusters. Cette notion du travail ensemble a été fortement demandée par les milieux économiques. La demande des TPE de bénéficier des services qu'elles ne peuvent pas se procurer de par leur taille critique est, me semble-t-il, un des points forts des ateliers sectoriels. Je pense bien sûr aux laboratoires, à la veille économique, au développement à l'international.

Pour terminer, deux exemples qui illustrent ce travail participatif, cette piste sérieuse et cette méthode. L'exemple du coach web : les études les plus sérieuses ont montré au niveau des TPE notamment, que le non-usage des TIC pouvait être un frein au développement économique des TPE. Or, très souvent, les entreprises, notamment les TPE, n'ont pas accès à ces services. Le coach web sera un élément majeur pour contribuer à leur développement.

Cette démarche « Graines d'Emplois » s'est donc terminée le 6 juin. Pour nous, elle commence.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote en commission où il a été adopté à la majorité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ce rapport important partenarial, participatif, vous l'avez clairement expliqué. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Monsieur Ducléry.

M. DUCLÉRY.- Nous considérons que l'inventaire réalisé dans le cadre de ce projet « Graines d'Emplois » va dans le bon sens mais il révèle un déficit antérieur de réflexions conjointes et prospectives avec les acteurs économiques. Nous avons demandé par exemple, il y a de nombreux mois d'ailleurs, que les Assises de la Jeunesse soient remplacées par les Assises des Métiers. C'était dans cet esprit, pour mieux cibler les gisements d'emplois.

Par rapport à ce qui nous est proposé, un travail mieux organisé en amont avec les Chambres de métiers, avec les CCI, aurait sans doute permis de bénéficier de retours d'expérience liés à des initiatives qui sont conduites depuis un certain nombre d'années par les Chambres de commerce et d'industrie, et qui révèlent des informations particulièrement intéressantes sur la manière de conduire ce type de démarche.

De surcroît, le fait de lier vos « fiches idées » au financement par le FIAD dont nous ne connaissons pas aujourd'hui les capacités réelles d'intervention, fragilise votre démarche. En effet, la disparition de certaines aides au développement économique va frapper de plein fouet l'arrivée de nouveaux investisseurs ou le développement de certaines entreprises déjà installées dans des secteurs de pointe, et par là même, bien évidemment, freiner la création d'emplois, ce qui va à l'encontre des objectifs que vous recherchez.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que cela va dans le bon sens, mais la démarche est construite de telle manière que nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Berkani souhaite-t-il apporter quelques éléments complémentaires ?

M. BERKANI.- Oui, très rapidement sur la première partie de l'intervention de Monsieur Dugléry. J'ai parlé d'une démarche participative au niveau des Chambres consulaires. Qu'elles soient de commerce ou de métiers, elles sont intervenues à double titre dans cette démarche. Dans un premier temps, elles étaient représentées dans les 13 ateliers sectoriels, on ne peut donc pas dire qu'elles n'étaient pas présentes. Dans un deuxième temps, elles ont été consultées de manière institutionnelle par la Région comme on l'a fait avec le CESER, avec les organisations professionnelles, avec la cellule de coordination économique régionale.

Il y a eu trois niveaux de participations, celle sur laquelle j'ai voulu passer du temps, celle qui était également sur le Web où l'ensemble des acteurs pouvait co-contribuer, et celle des institutionnels que nous avons pris soin de consulter.

Sur le coach web, nous partageons l'analyse selon laquelle les TPE n'ont pas accès à une valeur ajoutée potentielle. Elles partagent également les conséquences : sur les 13 centres de ressources qu'elles cogèrent, elles ont de réelles difficultés à avoir accès au chef d'entreprise qui manque de temps et ne fait pas la démarche spontanée à la CCI pour avoir un service spécifique. C'est la démarche de « Graines d'Emplois » que d'avoir une action pro-active dans ce coach web.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur Bonnichon.

M. BONNICHON.- Monsieur le Président, dans la concertation annoncée par Monsieur Berkani, il eût été intéressant d'associer l'ARDE qui est l'outil qui associe la Région, les Départements et le monde économique. Je n'ai pas souvenir, au Bureau, au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale récente de l'ARDE, mis à part entre les lignes, dans le propos introductif du Président de l'ARDE, que cette agence ait été associée. Je pense qu'elle est un creuset suffisamment intéressant tant du côté des services que des membres pour que l'avis de ses représentants soit sollicité.

Les remarques du CESER rejoignent les nôtres en disant que l'idée est « *intéressante, louable* » pour reprendre leur propos mais que le système peut paraître un peu complexe.

M. LE PRÉSIDENT.- Un dernier mot Monsieur Berkani ?

M. BERKANI.- L'ARDE, l'Agence Régionale de Développement Économique, a participé à l'ensemble des ateliers du Comité de pilotage. C'est important à double titre ; d'abord parce qu'une de ses trois missions principales est l'animation des réseaux économiques locaux. Ensuite, l'ARDE jouera également un rôle dans le bouquet de services que nous apporterons aux entreprises. Monsieur Bonnichon étant au Bureau de l'ARDE sur sa demande, il a dû le voir dans les différents rapports du Bureau et du Conseil d'administration, à moins que cela lui ait échappé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose que nous passions au vote.

Le rapport n°1 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°1 est adopté : non-participation au vote du groupe Union Pour l'Auvergne.

AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES

Rapport n°2, page 48, présenté par Monsieur Hamid Berkani

M. BERKANI.- Ce rapport n°2, Monsieur le Président, donc vous avez parlé dans vos propos introductifs, concerne le Fonds d'Investissement Auvergne Durable. Pour bien appréhender ce rapport, il faut avoir en tête que l'on est sur des principes et des outils.

Les principes, c'est soutenir encore plus fortement les entreprises innovantes et créatives de la région Auvergne, notamment celles qui ont été identifiées dans « Graines d'Emplois ». C'est également accompagner les entreprises dans toutes leurs phases stratégiques, la création, le développement. Le troisième principe, qui est certainement un des plus novateurs de ce programme, c'est ouvrir plus largement nos aides économiques aux très petites entreprises qui représentent 90 % des entreprises auvergnates, et qui ne sont pas culturellement des structures aidées par les collectivités publiques de manière prioritaire.

C'est la grande originalité de ce principe, accompagner également ces entreprises de taille plus modeste, quelle que soit leur forme juridique, que ce soit des SCOP, des entreprises d'insertion professionnelle. C'est aller vers les entreprises de proximité qui contribueront à mailler notre territoire régional.

Au-delà des principes, ce sont donc des outils. Bien entendu, retenez que nous conserverons tous nos outils d'ingénierie financière qui font aussi la particularité de l'accompagnement économique en Auvergne. Je pense aux fonds de garantie, à l'utilisation des fonds JEREMIE. Ce sont des programmes qui vont continuer.

Cet emprunt obligataire va muscler nos aides économiques à hauteur de 20 M€, ce qui n'a jamais été fait. C'est un effort sans précédent pour l'économie auvergnate et notamment pour les chefs d'entreprise. C'est l'idée de refondre les programmes les plus importants, chronophages au niveau budgétaire, sur un seul programme pour rendre notre action lisible, visible et compréhensible.

Dans ce programme, il y a trois grands axes, trois grands niveaux d'intervention :

- Le premier axe, ce sont les avances remboursables que l'on connaissait au niveau du FRAE ou de certaines grandes entreprises et que nous généraliserons sur les critères que vous avez vus sur les TPE avec une approche complètement différente.
- Le deuxième niveau d'intervention, ce sont les subventions que nous allons flécher sur l'emploi, parce que politiquement, nous l'avons affiché très tôt comme une priorité régionale. L'emploi est un facteur majeur de la cohésion sociale et nous comptons jouer un rôle dans ce domaine. Les travailleurs défavorisés seront bénéficiaires, c'est nouveau ; un article encadré par une législation européenne permettra aux entreprises d'avoir des bonus supplémentaires.
- Le troisième niveau d'intervention est aussi un niveau d'intervention que nous allons développer et que nous avons déjà initié sur certaines grandes PME. C'est le bouquet de services qui va permettre d'aider les entreprises à passer des caps, services qu'elles ne pourraient pas encore avoir en fonction de leur taille. Je pense notamment au laboratoire pour conserver une place leader dans l'industrie aéronautique. Les acteurs majeurs de l'industrie aéronautique nous ont, par exemple, demandé de pouvoir bénéficier d'un laboratoire auvergnat. Aujourd'hui, ils se tournent vers Toulouse. Les acteurs des PME nous ont demandé d'avoir accès à des designers alors que leur taille ne leur permet pas d'y avoir accès. Les acteurs de l'économie régionale nous ont demandé d'avoir accès à l'international alors que leur taille ne leur permet pas d'y avoir accès. Telle est la notion du bouquet de services.

Je voudrais illustrer cela par une opération collégiale, collective, co-construite – car ce n'est pas la Région qui décrète tout – : le programme Mercure que nous avons co-construit avec l'École supérieure de commerce, qui accompagne les entreprises à passer un cap dans leur développement commercial et à structurer des réseaux commerciaux. C'est ce type de programme que nous allons développer dans le bouquet de services.

Ce qu'il faut retenir sur ce FIAD, c'est que nous ouvrons des dispositifs qui étaient pertinents aux très petites entreprises. Nous leur apportons non seulement des lignes financières par la subvention ou l'avance remboursable, mais également un accompagnement humain qui a été identifié de manière très sérieuse et co-construite dans la démarche « Graines d'Emplois ». C'est ce rapport que je vous propose de voter. Un rapport qui va mobiliser plus d'argent dans le développement économique que cela n'a jamais été fait. Permettez-moi de conclure là-dessus, même si nous passons à 45 M€, savez-vous que l'encours financier dans les entreprises auvergnates dépasse les 7 Md€ ? La Région Auvergne considère que cette augmentation significative de ces budgets sur les entreprises auvergnates va leur permettre d'avoir un réel effet de levier et d'entraîner l'ensemble des partenaires au développement de notre économie régionale.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Monsieur Ducléry ou Monsieur Bergognoux ?

M. DUCLÉRY.- Je ne reviendrai pas, Monsieur le Président, sur la manière dont a été présenté le FIAD, mais compte tenu des témoignages que nous avons recueillis, nous

devons d'ores et déjà déplorer avec les acteurs économiques le déficit de dialogue qui a présidé à l'élaboration de ce dispositif.

L'idée est bonne certes, mais la mise en œuvre faute de concertation peut s'avérer très négative. Exemple : l'immobilier industriel est désormais écarté des subventions ; or, il est évident qu'avant de créer de l'emploi, il faut créer les unités de production, les usines. Certes, les arrivées d'investisseurs ces dernières années ou le développement endogène des entreprises ont incontestablement été accélérés par les subventions à l'immobilier industriel. Le FIAD ne le prévoit pas. Qu'en sera-t-il demain ? Pourquoi priver la Région de ce formidable levier de développement économique ? Il est évident qu'une avance remboursable n'aura pas le même impact, la même capacité à dynamiser le tissu économique.

Enfin, vous prétendez augmenter l'enveloppe dédiée au développement économique mais en réalité, vous ne faites que reconduire l'enveloppe précédente que nous considérons, comme je l'ai déjà exprimé tout à l'heure, insuffisante pour créer une vraie dynamique de développement en région.

Nous nous sommes rapprochés d'un certain nombre de partenaires directement intéressés bien évidemment. Vous allez recevoir des courriers, Monsieur le Président. Je vous livre le courrier que m'a adressé un président de Chambre de commerce et d'industrie : *« Si un tel dispositif venait à être entériné, nous ne pourrions que regretter cette forme d'abandon des différentiels qui compensaient le manque d'attractivité naturelle de notre région par rapport à des territoires plus favorisés naturellement comme les régions Rhône-Alpes, Centre ou Île-de-France. Aussi, nous vous sollicitons pour qu'un avis modificatif puisse être émis par la CCIR Auvergne auprès du Conseil régional afin d'autoriser le soutien direct en subventions à l'immobilier pour les PME, les TPE de notre Région, tout en maintenant le système d'avances remboursables pour les investissements technologiques de production »*. Voilà la première réaction, et ils ne sont pas les seuls puisque le Conseil économique et social dans son compte-rendu s'interroge sur les modalités de mise en œuvre du FIAD. Il dit, comme nous, que l'idée est louable mais qu'il constituera dans sa forme actuelle un frein au développement économique. Voilà deux avis, celui d'une Chambre de commerce et d'industrie et celui du CESER qui montrent bien qu'il y a des inquiétudes par rapport à ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Berkani.

M. BERKANI.- Je suis franchement heureux que vous posiez cette question, Monsieur Dugléry, et surtout de pouvoir vous répondre. Vous avez dit dans vos propos introductifs que la vertu n'est ni de droite ni de gauche. J'aimerais vous faire cette réponse sur les avances remboursables en essayant de vous convaincre que l'avance remboursable est vertueuse. Elle est vertueuse notamment pour les TPE qui, encore une fois, n'étaient pas éligibles à ce type d'avance remboursable parce que, commencer à rembourser deux ans après une phase de création ou de développement quand on est une TPE, en termes de trésorerie, c'est du quasi fonds propres, même si au niveau comptable cela ne l'est pas. Tous les chefs d'entreprise vous le diront.

Pour les PME plus importantes, effectivement elle est vertueuse, et la vertu n'est ni de droite ni de gauche. Je vous renvoie aux États généraux de l'industrie où les aides économiques décrétées par l'État sont uniquement des avances remboursables.

L'explication de l'État consiste à dire que les avances remboursables permettent d'assurer un préfinancement – ce n'est pas moi qui le dis c'est le Gouvernement. Ces avances remboursables sont fléchées uniquement sur les entreprises qui ont plus de 5 M€ d'investissement et plus de 25 salariés. Nous considérons que l'avance remboursable est vertueuse et nous ne sommes pas les seuls à le considérer.

Quant à la manière dont le FIAD a été proposé, moi non plus je ne reviendrai pas dessus. Nous n'y étions pas obligés, mais j'ai souhaité que la commission soit réunie avant la Session, je l'ai annoncé dès le 30 mai lors de notre dernière Commission permanente. Les personnes qui y ont participé – de votre groupe aussi d'ailleurs – ont débattu sereinement du FIAD.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bergougnoux a demandé la parole, puis Madame Lachaize et ensuite Monsieur Dubourgoux.

M. BERGOUGNOUX.- Bien entendu je reprends les observations de notre collègue Monsieur Ducléry, je les partage totalement. Comme il l'a dit, nous ne méconnaissons pas l'intérêt de la création de ce fonds. Il est incontestable que les entreprises, notamment les petites ou très petites entreprises – lorsqu'elles sont dans des phases de décollage, ont des périodes de très grande vulnérabilité qui tiennent au fait que très souvent, elles ont un ou quelques clients et que la vulnérabilité de ces mêmes clients peut compromettre leur propre existence – doivent avoir cette assistance financière sous forme d'avance remboursable. C'est un fait.

D'ailleurs, dans cet esprit, des Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) avaient été créés il y a une dizaine d'années, pour compléter le dispositif Fonds commun de placement dans l'innovation. Cela s'inscrit dans toute cette stratégie.

Je pense, comme Monsieur Ducléry, que les avances, c'est bien, mais que cela ne suffit pas. Un certain nombre de volets dans votre action économique sont incontestables, mais si l'on veut vraiment avoir une grande efficacité pour qu'il y ait une connexion entre les projets ou les aides et la réalité économique, si l'on veut avoir vraiment une politique très pro-active en direction des entreprises, il faut que la palette de supports soit très différenciée : les avances remboursables, l'aide à l'immobilier d'entreprise et les subventions sous certaines conditions.

Bien sûr, vous maintenez les subventions pour l'emploi, je ne suis pas contre en soi mais rappelez-vous il y a quelques semaines, nos collègues du Front de Gauche s'étaient abstenus ou avaient voté contre une subvention pour la création d'une entreprise dans un centre d'appels. Il est incontestable que subventionner les créations d'emplois pose aussi le problème de la nature de l'emploi, de sa qualité et de sa permanence. On peut subventionner, mais si l'entreprise ferme la porte le lendemain et qu'elle soit insolvable, qui paye, qui rembourse ? Ce n'est pas un dispositif suffisant en soi. J'observe d'ailleurs que toutes les Régions ont maintenu des dispositifs de subventions dans le capital productif des entreprises, notamment l'immobilier d'entreprise.

Au plan très formel, Monsieur le Président, page 51, il y a la description de ce qui sera l'emprunt régional. Je n'ai pas compris encore quelle serait l'enveloppe globale. Elle n'est peut-être pas arrêtée. Est-ce que ce sera d'une trentaine de millions d'euros ?

M. LE PRÉSIDENT.- Dans le rapport, nous n'avons pas inscrit le chiffre précis parce qu'il y avait une hésitation entre 20 M€ et 30 M€. Je souhaite que nous nous limitions à 20 M€. Vous ne pouvez pas arrêter la machine comme cela. Vous lancez l'appel à souscription pour 20 M€, mais s'il y a 22 M€ vous les prenez. Le Limousin a récolté 28 M€ en 15 jours mais je ne souhaite pas que nous dépassions les 20 M€ car cet argent étant plus cher que celui que l'on emprunte à la banque, je ne souhaite pas qu'il se substitue à l'emprunt normal. Nous souhaitons qu'il aille au soutien de l'appel à projets, à l'innovation, en priorité à la très petite entreprise, etc. C'est la raison pour laquelle nous voulons être assez sélectifs.

M. BERGOUGNOUX.- Juste une question Monsieur le Président, pourquoi dites-vous qu'il est plus cher que l'argent que vous empruntez à la banque ?

M. LE PRÉSIDENT.- Parce qu'il faut le rémunérer légèrement plus.

M. BERGOUGNOUX.- En fait, lorsque la banque prête l'argent, il y a deux possibilités, soit elle l'emprunte elle-même, soit elle le crée, soit c'est un panachage des deux. Une banque a cette particularité d'être un intermédiaire financier qui peut créer de la monnaie, ce que les autres intermédiaires financiers ne font pas. Au fond, dans cette affaire, la Région joue le rôle de l'intermédiaire financier, je ne le conteste pas. Elle a une notoriété, une qualité de signature, comme on dit sur les marchés.

D'ailleurs, je suis certain que votre stratégie budgétaire depuis deux ans au moins, qui consiste à dégager des excédents de fonctionnement assez conséquents, au-delà du simple amortissement de l'endettement, permet de vous désendetter et d'améliorer votre notation financière et *in fine* d'abaisser le coût du recours à l'emprunt.

Je comprends que vous vouliez, pour y associer les Auvergnats, mettre un petit supplément d'autant plus que le taux d'intérêt qu'ils vont toucher sera soumis à l'impôt, c'est pour cela que j'ai cité la page 51.

Permettez-moi de vous faire observer que votre tableau est inexact ; je suis surpris car l'arrangeur comme l'agent payeur auraient dû vous le signaler. Le taux de prélèvement ne sera pas de 30 %, car dans la loi de finances de 2011, le taux d'impôt est passé de 18 % à 19 % et les prélèvements sociaux pour le financement du budget de la Sécurité sociale sont passés de 11 % à 12,1 %. Le taux de prélèvement sera de 31,3 % soit 1,3 % de plus que 30 %. Je le dis au passage mais vous avez intérêt à le noter car j'espère que l'arrangeur, pour avoir l'agrément de l'autorité des marchés financiers, fera une fiche exacte.

Sur le fond, pour résumer, l'idée est intéressante, mais le dispositif nous paraît incomplet dans l'aide au capital productif aux entreprises. Je ne suis pas contre le fait que l'on mette en place des systèmes beaucoup plus « durs » quand on subventionne les entreprises, car effectivement, si on les aide, il faut qu'il y ait un retour. Autrement dit, si elles ne remplissent pas le contrat juridique mais aussi moral qui les lie à l'organisme qui les subventionne, il est normal que la collectivité reprenne tout ou partie de la subvention. Il n'y a pas de raison qu'il y ait un effet d'aubaine ou un effet d'enrichissement indu.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je donne la parole à Madame Lachaize puis à Monsieur Dubourgnoix.

Mme LACHAIZE.- Je voudrais juste rebondir sur « subvention et effet d'aubaine ». C'est mal connaître le monde de l'entreprise pour se permettre de tenir de tels propos. Quoi que vous en pensiez – vous l'avez suggéré –, sachez Monsieur le Président que nous savons lire un bilan, un compte de résultat et un compte administratif.

Je vous informe que subvention et avance remboursable n'apparaissent pas sur les mêmes lignes dans un bilan et n'apportent pas les mêmes garanties. Quand on s'approche d'une banque avec une avance remboursable, on a moins d'aides – voire pas d'aide du tout – qu'avec une subvention. Je peux me permettre de le signaler parce que je sais de quoi je parle. De plus, on ne peut pas dire d'un côté qu'il faut aider à reprendre les entreprises, et de l'autre, ficeler un système, car il sera vraiment ficelé et aidera encore moins les TPE que les PME-PMI.

Je rejoins mes collègues. Je pense qu'il aurait été intéressant de se demander s'il n'y avait pas une possibilité de mettre en place les deux systèmes. Ils n'étaient pas incompatibles.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX.- Je voudrais simplement apporter une appréciation plutôt positive sur le dispositif et me féliciter au nom du groupe Front de Gauche, de la transformation de certaines subventions en avances remboursables justement.

Ces avances remboursables pour le financement des investissements matériels et l'aide au démarrage sont justifiées et rentrent dans les compétences et dans le rôle que peut jouer une collectivité comme la nôtre. Les subventions restent sur des enjeux qui ne sont pas forcément apparus dans le débat mais qui me paraissent importants : tous les investissements incorporels pour les petites entreprises et tout ce qui touche aux prestations intellectuelles externes. Je pense particulièrement à la protection de la propriété industrielle qui est capitale dans des bassins d'emploi comme celui de mon collègue Monsieur Chassaing à Thiers, notamment au niveau de la coutellerie.

Concernant les subventions pour l'emploi, vous savez que nos appréciations sont plus nuancées que celles de la plupart d'entre nous dans cette Assemblée. Pour nous – c'est parfaitement discutable – nous considérons que cela relève plus du rôle du secteur bancaire. Cela dit, il faut reconnaître qu'un effort important a été fait sur la nature des emplois qui seront éligibles dans le dispositif. Il faut souligner le travail d'équipe, le travail collectif et l'écoute qui a été celle du Vice-Président Monsieur Berkani. Les critères d'éligibilité à la page 54, que ce soit pour l'innovation ou les critères sociaux, environnementaux, financiers, vont certainement se préciser mais je considère que tout a été bien bordé même si tout n'est pas parfait et que cela évitera certaines dérives.

Un petit mot sur le bouquet de services : création, reprise, politique commerciale, accès au numérique, développement à l'international, c'est important car ce n'est pas seulement ce qui est sonnante et trébuchant qui est important dans la politique régionale. Aider notamment les TPE à gérer de façon positive les étapes décisives de leur développement, aide au transfert de technologie, la mutualisation des investissements, les actions partagées entre TPE qui vont bénéficier du FIAD et les porteurs d'actions

collectives, c'est capital. Les agences régionales ont effectivement un rôle à jouer dans cette démarche pour pouvoir apporter un plus efficace à ce bouquet de services.

Nous avons aussi apprécié qu'il soit clairement inscrit dans le rapport que l'aide régionale ne se ferait pas sans un concours bancaire au moins équivalent. C'est pour nous la moindre des choses.

Par ailleurs, nous avons quelques interrogations sur l'emprunt obligataire. Je le redis ici, je l'ai souligné dans les débats que nous avons pu avoir. Pour nous, un emprunt obligataire, cela permettra une rémunération à hauteur de 4 %, voire légèrement plus même, et le rôle des banques sera cantonné à ce que j'appellerai un rôle technico-commercial. Or, si on compare ce taux à la croissance réelle de l'économie telle qu'elle est prévue à environ 2,5 %, on a quelques inquiétudes et cela sans parler des risques de rechute – on voit ce qui se passe en Grèce –, sans parler non plus des tensions inflationnistes qui existent. Pour nous, cela représente un risque car on est sur les marchés financiers.

Les données de la Banque de France en 2010 font apparaître que les crédits aux entreprises sur plus d'un an sont passés d'un taux moyen de 3,37 % à 3,41 % (+ 0,04 %). En revanche, le taux représentatif des émissions obligataires est passé de 3,06 % à 3,43 % (+ 0,37 %). Nous avons donc quelques interrogations sur le dispositif.

Je termine par un petit mot sur les banques. On va dire que je « repasse la couche traditionnelle » mais on n'en a pas beaucoup parlé dans les interventions jusqu'à maintenant. D'après les chiffres de la Banque de France, l'encours des crédits aux sociétés non financières est de – 2 % en rythme annuel – cela n'est pas anodin – et – 15 % sur les crédits de trésorerie. On se rend compte du recul de l'engagement bancaire dans le développement de l'économie.

La particularité de la région Auvergne, c'est que son excédent faramineux de dépôt sur les encours de crédits atteint 5 Md€, soit huit fois le budget de la Région. 5 Md€ sont disponibles dans les banques aujourd'hui ! Il faut s'interroger. Pour cette raison, on aurait préféré inverser les rôles et que l'on vienne en appui de l'engagement des banques préalablement car on sortait de l'emprunt obligataire et des risques que j'ai évoqués précédemment.

Cela dit, nous voterons le dispositif car il présente de solides garanties sociales et environnementales que nous n'avons pas dans les dispositifs précédents.

Il faudrait peut-être s'interroger sur ces 5 Md€ de disponibles. J'interpelle mon collègue Monsieur Dugléry ; plutôt que de continuer à vouloir maintenir le débat dans une sorte de cercle restreint où l'on nous demande de toujours picorer dans la gamelle populaire dans laquelle il n'y a plus rien, il faudrait peut-être regarder le gâteau à côté, le gâteau dégoulinant de chocolat qui est réservé aux banques et aux grands groupes. Il faudrait s'intéresser un peu à ces moyens de financement et essayer d'aller chercher l'argent là où il est, car le rôle de la Région, on le joue tant bien que mal. On le joue en créant un environnement économique favorable au développement de nos entreprises tandis que les banques ne jouent pas leur rôle. N'oublions pas que c'est nous qui avons garanti 360 Md€ pour pallier au désastre qu'elles ont engendré sur les marchés financiers. Aujourd'hui, la moindre des choses c'est que les banques rendent des

comptes. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le représentant de la Chambre régionale de commerce et d'industrie en février 2010 qui faisait un appel aux acteurs économiques, aux banques et aux élus en disant : « *Les chefs d'entreprise réclament haut et fort un appui pour négocier et faire pression sur les banques, pour que celles-ci aient de nouveau confiance dans les entreprises, qu'elles leur accordent de la trésorerie* ». C'est aux banques qu'elles demandent de la trésorerie, pas au Conseil régional, c'est la Chambre de commerce qui le dit : « *Qu'elles comprennent bien leurs difficultés et qu'elles mettent en place des outils adaptés à la crise, notamment des crédits à taux réduit. Bref qu'elles soutiennent après avoir elles-mêmes bénéficié des aides de l'État* ». Je pense que cela se passe de commentaires.

À l'occasion des rencontres et du travail collectif avec le Vice-Président, avec les services et nos partenaires de la majorité, tout le monde s'est accordé à reconnaître que les banques ne financent pas les repreneurs, les créateurs d'entreprises, l'innovation technologique, les aides aux entreprises en difficulté et les PME en développement. J'en ai eu encore la démonstration avec une PME du bassin d'emploi d'Ambert qui est mise aux abois aujourd'hui par deux banques qui refusent d'assurer des découverts car des factures, notamment sur des travaux réalisés auprès des collectivités et d'un particulier, n'ont pas été honorées. La banque appuie sur la tête de cet entrepreneur de 25 salariés plutôt que de l'aider. C'est cette question fondamentale qu'il faut mettre en débat et c'est les banques qu'il faut interpellier Monsieur Dugléry.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous en prie, ne vous adressez pas à Monsieur Dugléry qui ne demande que cela !

Nous ne sommes pas sur les marchés financiers, nous allons émettre des obligations, c'est de l'épargne populaire. Je souhaite, pour ma part, qu'elle soit de 300 €, cela s'adresse donc vraiment à l'épargne populaire. J'espère que beaucoup de personnes qui souscriront ne sont pas imposables, je le dis pour Monsieur Bergougnoux. Seul un Français sur deux est imposable. Si nous émettions des coupures de 5 000 €, ce serait différent. Avec des petites coupures, c'est bien de l'épargne populaire. Encore une fois il y a une nécessité de créer une dynamique, un mouvement à l'échelle de l'Auvergne en faveur de l'innovation, et tout particulièrement en faveur des très petites entreprises.

Long débat subvention/avance remboursable : nous voulons dans cette affaire être pragmatiques. Nous partons d'une analyse qui a été largement concertée mais j'ai toujours dit que nous ne décidions pas une fois pour toutes. En fonction de ce qui se passera, nous serons capables d'évoluer, comme nous l'avons fait il y a deux ans avec la crise. Nous nous adapterons aux circonstances en fonction de l'évolution.

Je peux concevoir qu'il y ait des appréhensions comme toujours quand on lance une nouveauté. Nous nous efforcerons de les prendre en compte et de faire en sorte que nous soyons très efficaces car tel est bien l'objectif : une très grande efficacité et prioritairement sur la très petite entreprise.

Il y a un amendement.

M. BERKANI.- Un amendement vous est proposé. Après « *entreprises adaptées* », en page 52, nous vous proposons d'inscrire « *associations générant une activité économique* ». À la même page, après « *auto-entrepreneur apportant une véritable*

innovation », nous vous proposons d'ajouter : « *et créant leur entreprise dans l'année qui suit* ». Cet amendement a été voté hier en Session mais le groupe UPA n'était pas là.

M. LE PRÉSIDENT.- L'amendement voté en commission est-il accepté à l'unanimité ?

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

L'amendement est adopté.

Le rapport n°2 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°2 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

Nous suspendons la séance et nous la reprendrons à 14 heures 30.

La séance est suspendue à 12 heures 20.

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 21 JUIN 2011

*La séance est ouverte à 14 heures 30
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

Monsieur Bussière, 1^{er} Vice-Président, procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau	Mme Claudine Lafaye
Mme Anna AUBOIS	Mme Marie-Claude Léguillon
Mme Maïté Ballais	M. Marc Maisonneuve
Mme Marie-Michelle Bayle	M. Henri Malavaud
M. Michel Bergougnoux	M. Claude Malhuret
M. Hamid Berkani	M. Alain Mercier
Mme Fatima Bezli	Mme Yvette Mercier
M. Frédéric Bonnichon	M. Jean-Marc Miguet
M. Christian Bouchardy	M. Jean-Antoine Moins
M. Luc Bourdige	Mme Agnès Mollon
Mme Dominique Bru	Mme Marie-Agnès Petit
M. Alain Bussière	M. Pierre Pommarel
M. André Chapaveire	Mme Bernadette Rondepierre
M. André Chassaigne	Mme Nicole Rouaire
Mme Marie-José Chassin	M. Lionel Roucan
Mme Zubeyda Coskun	Mme Pascale Semet
M. Éric Dubourgnoux	Mme Marie-Thérèse Sikora
M. Daniel Dugléry	M. René Souchon
M. Jean-Michel Guerre	Mme Karine Vacant-Pasciuto
M. Olivier Harkati	Mme Isabelle Valentin-Prébet
M. Brice Hortefeux	Mme Évelyne Valentin-Vissac
Mme Sylvie Lachaize	Mme Émilie Vallée

Sont absents ou excusés :

M. Gustave Alirol	M. Jean Mallot
M. Yves Carroy	

M. LE PRÉSIDENT.- Le quorum étant atteint, nous poursuivons avec le rapport n°3. Monsieur Berkani.

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION
présidée par Monsieur Jean MALLOT

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Rapport n°3, page 62, présenté par Monsieur Hamid Berkani

M. BERKANI.- Ce rapport concerne une convention passée avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Auvergne qui fait suite à une convention triennale, ainsi qu'une convention relative aux métiers d'art.

Pour le premier point, il s'agit de reprendre nos dispositifs existants mais surtout de les actualiser en intégrant à cette convention les dispositifs FIAD et « Graines d'Emplois ». Pour la seconde convention, il s'agit d'avoir une réflexion et un travail plus qualitatif et quantitatif au niveau des métiers d'art.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote unanime en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n°3 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité.

AIDES EXCEPTIONNELLES

Rapport complémentaire n°72 présenté par Madame Pa scale Semet

Mme SEMET.- L'Association Études et Chantiers mène plusieurs actions en faveur de l'emploi des jeunes et des publics en situation d'exclusion. Elle assure la délégation internationale du Mouvement national des études et chantiers et gère le bureau national de placements des jeunes volontaires internationaux. Pour ce qui concerne la Région Auvergne, ce sont 15 chantiers d'insertion chaque année et le suivi des demandeurs d'emploi pour le Pôle emploi Puy-de-Dôme.

L'association connaît un déficit de 70 000 € pour diverses raisons. Les bailleurs d'ouvrages règlent une partie des prestations dans un délai de trois à six mois voire jusqu'à 36 mois pour le solde ; c'est ainsi que l'association doit faire des avances

systematiques. De même, les conventions qui valident la mise en place de ces chantiers d'insertion ne sont entérinées que six mois après leur démarrage d'où un retard de versement des aides financières. Enfin, comme vous le savez, dorénavant les structures d'association doivent mobiliser directement le FSE, ce qui engendre un décalage de trésorerie d'environ 18 à 24 mois.

L'association a déjà entériné un plan d'action, elle a mené de nouvelles actions pour essayer de rééquilibrer sa trésorerie. Je ne vous en fais pas la lecture mais elles figurent dans le rapport. Elle nous sollicite pour obtenir une aide qui aurait un effet de levier auprès des organismes bancaires qui sont sollicités par l'association pour mettre en place des prêts de trésorerie à court terme. Elle a aussi sollicité une garantie d'emprunt auprès d'Auvergne Active, ce que j'ignorais au moment de la rédaction du rapport.

Nous vous proposons de donner une aide de 40 000 € à cette association, versée sous la forme d'une avance remboursable exceptionnelle qui sera remboursée sur cinq ans et dont la première échéance sera en juin 2012.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Madame Petit.

Mme PETIT.- Monsieur le Président, nous voterons cette proposition pour aider cette association, tant pour son fonctionnement, puisque nous avons bien entendu qu'elle avait quelques soucis en trésorerie, mais aussi pour aller rechercher des nouveaux métiers afin d'abonder encore sa trésorerie. Cela étant, nous veillerons. Nous avons demandé à Madame Semet, Présidente de la commission, un bilan dans les trois ou six prochains mois pour connaître exactement leur plan de financement mais surtout leur plan de redressement parce qu'il faut que notre aide puisse être durable pour eux.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Le rapport n°72 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport complémentaire n°72 est adopté à l'unanimité.

RURALITÉ ET AGRICULTURE

CHARTRE OVINE

Rapport n°4, page 85, présenté par Madame Marie-Jo sé Chassin

Mme CHASSIN.- Il s'agit, à travers ce rapport, d'adopter un avenant concernant la charte ovine. Je rappelle que celle-ci avait été approuvée en septembre 2009 avec trois types d'investissements, or il s'avère que deux d'entre eux ne peuvent être financés en vertu de la réglementation. Il semble très difficile de faire évoluer cette réglementation, aussi les membres du Comité de pilotage de la Charte ovine réunis le 7 mars 2011, ont-ils décidé d'abandonner cette voie de notification et subventionner l'acquisition de matériel de valorisation de l'identification électronique. Je vous propose d'adopter l'avenant n°1 à la Charte ovine et aussi d'inscrire 50 000 € en autorisations de programme pour abonder cette modification.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observations ? Monsieur Mercier.

M. MERCIER.- Cette Charte ovine est mise en place depuis deux ans. Nous aurions souhaité savoir, parallèlement à ce rapport, ce que cette Charte ovine avait apporté à la filière auvergnate. Quels sont les éléments positifs de cette Charte ovine ? Où en sommes-nous aujourd'hui au niveau de l'état d'utilisation de nos crédits et ceux de l'État sur le terrain ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons vous proposer de faire un bilan des éléments en notre possession à l'occasion de la prochaine Session. Nous faisons des évaluations régulières, mais ce point précis n'a pas fait l'objet d'une évaluation à l'instant T. Madame Chassin peut livrer quelques éléments de réponse dans l'immédiat.

Mme CHASSIN.- Je peux répondre de façon très succincte. À ce jour, cinq dossiers sont déposés. Nous nous sommes interrogés avec les personnes qui composent ce Comité de pilotage, les représentants des Chambres d'agriculture et des producteurs. Il s'avère que cette Charte peine à se mettre en place. Nous rencontrons une difficulté sur le terrain, car les intervenants qui sont issus des Chambres d'agriculture et des organisations de producteurs ont parfois des difficultés à travailler ensemble. J'espère que cela va y remédier. Cette Charte qui contraint à établir un diagnostic sur l'autonomie des exploitations – qui est très importante –, devrait progresser. Nous dresserons un bilan en septembre pour savoir ce qu'il en est.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Le rapport n°4 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité.

FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE POUR L'AGRICULTURE

Rapport n°5, page 90, présenté par Madame Marie-Jo sé Chassin

Mme CHASSIN.- Le Fonds de garantie pour l'agriculture a été mis en place en novembre 2009 et a été vraiment effectif en 2010. Il était préalablement dédié au volet élevage. Il s'agit de l'élargir à des exploitations qui pourraient bénéficier de ce Fonds de garantie. La liste des différents types d'agriculture ou de production qui pourront être financés dans son cadre, est jointe. Il n'y a pas d'incidence financière.

Jusqu'au 30 avril 2011, 15 exploitations ont bénéficié de ce Fonds régional de garantie pour un montant global de 1,08 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Le rapport n°5 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité.

PROGRAMME DE MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

Rapport n°6, page 96, présenté par Madame Marie-Jo sé Chassin

Mme CHASSIN.- Il s'agit d'un dysfonctionnement entre les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier et la Région par rapport à la fourniture de documents. Il s'agit de ne pas pénaliser un bénéficiaire et de proroger d'un an la validité d'une aide.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation.

Le rapport n°6 est mis aux voix. Pas d'avis contra ires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité.

<p>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION présidée par Madame Arlette ARNAUD-LANDAU</p>

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR LA FORMATION ET ACTIONS TRANSVERSALES

CONVENTION CADRE PARTENARIALE EN FAVEUR DE L'ACCÈS DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES AUX MÉTIERS DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

Rapport n°7, page 97, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Dans le cadre de notre politique en faveur de l'égalité homme/femme dans nos politiques de formation, nous avons mis en place plusieurs actions pour encourager les jeunes filles à diversifier leurs choix professionnels.

Le projet de convention qui vous est proposé va conforter cette politique, avec l'Association pour le développement de la Formation dans les Transports (AFT) et avec différents partenaires qui sont en charge de la formation. Elle a pour but de soutenir l'accès des femmes dans les métiers du transport et de la logistique où elles sont sous-représentées. La Région interviendra par une sensibilisation des organismes de formation et, si cela s'y prête, en cofinçant une campagne d'information.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Le rapport n°7 est mis aux voix. Pas d'avis contra ires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité.

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE FORMATION : ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉE À DES PERSONNES SANS EMPLOI

Rapport n°8, page 109, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Pour nos actions collectives de formation, nous avons mis en place des accords-cadres pour quatre ans et des marchés subséquents annuels. Le programme de nos commandes se fait le plus en amont possible afin de donner un peu plus de visibilité à nos prescripteurs et aux organismes de formation. C'est d'ailleurs ainsi que la commande 2011 a été essentiellement lancée en novembre 2010, tant pour les actions de qualification que pour les formations territoriales.

Concernant les besoins de formations pour 2012, il est encore trop tôt pour évaluer les besoins, mais un montant d'autorisations d'engagement équivalent paraît nécessaire pour assurer une continuité de notre action.

Le montant disponible d'autorisations d'engagement à ce jour, déductions faites des marchés subséquents 2011 qui restent à engager, s'élève à 2,5 M€ environ. On constate que les autorisations d'engagement ne sont pas suffisantes. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'inscrire 7,5 M€ en autorisations d'engagement au titre de ce programme afin de lancer au plus vite les marchés 2012.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Le rapport n°8 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

AIDES AUX ÉTUDIANTS DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES TRANSFÉRÉES PAR LA LOI DU 13 AOÛT 2004 : BOURSES RÉGIONALES D'ÉTUDES SANITAIRES ET SOCIALES

Rapport n°9, page 113, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- La Commission ad hoc qui a été mise en place dans le cadre de notre compétence en matière d'attribution des bourses d'études pour les formations sanitaires et sociales a jugé nécessaire d'actualiser le règlement d'attribution que nous avons voté en 2009. Ces modifications sont à la marge et ne sont parfois que des précisions sur nos modalités d'intervention. Nous vous proposons également d'actualiser le montant des bourses dès la rentrée de septembre.

Il faut noter dans ce rapport qu'une formation n'ouvrira plus le droit aux bourses. Il s'agit du BPJEPS « Animation sociale, spécialité en gérontologie » qui sera financé dans le cadre de nos formations, soit collectives, soit sur aide individuelle, et qui procurera le statut de stagiaire de la formation professionnelle : si l'on n'est pas étudiant, on n'a pas droit aux bourses.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Le rapport n°9 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité.

**SCHÉMAS RÉGIONAUX DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :
PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE FORMATION DE NIVEAU V
DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR SANITAIRE**

Rapport n°10, page 136, présenté par Madame Arlett e Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Dans le cadre de la prise en charge totale des coûts de formation de niveau V en formation sanitaire et sociale, nous vous proposons d'apporter quelques modifications sur nos modalités d'intervention. Nous avons instauré un délai minimum de deux ans avant que le bénéficiaire puisse solliciter de nouveau un financement régional pour une nouvelle formation, parce que nous nous étions aperçus que des personnes faisaient souvent une formation qualifiante mais n'utilisaient pas leur diplôme pour entrer dans la vie active puisqu'elles continuaient leur parcours de formation professionnalisante. Cela aboutissait à un manque de personnes formées dans cette profession.

Pour pouvoir insérer ces personnes dans le milieu actif où l'on dénote un manque de personnes formées dans certains secteurs, nous avons demandé qu'un délai de latence de deux ans soit observé avant de solliciter un autre financement dans une formation qualifiante.

Nous vous proposons de déroger à cette règle pour les jeunes qui sortent de formation initiale, qui ont obtenu une mention complémentaire d'aide à domicile et qui veulent s'orienter en logique de parcours vers des formations de niveau V, que ce soient des formations d'aide-soignant, d'aide-puéricultrice, d'ambulancier, etc.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Le rapport n°10 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité.

LOI DU 13 AOÛT 2004 :
FINANCEMENT DES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS
DE FORMATION DES SECTEURS SOCIAL, PARAMÉDICAL
ET DE SAGES-FEMMES : PROJET DE CRÉATION D'UN INSTITUT
DE FORMATION INTERRÉGIONAL EN ERGOTHÉRAPIE

Rapport n°11, page 144, présenté par Madame Arlett e Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Ce rapport est le plus important, il porte sur la création d'un institut de formation en ergothérapie.

En 2008, dans le cadre du Schéma régional des formations sanitaires et sociales, un besoin d'ergothérapeutes diplômés avait été recensé dans différentes structures de la Région. Les besoins ont été confirmés dans le cadre de l'élaboration du CPRDF avec l'ensemble des acteurs régionaux du champ sanitaire et social. Le besoin a également été recensé par l'ARS. Le développement de cette nouvelle offre de formation a été repris dans le cadre de la démarche « Graines d'Emplois » dans toutes ses dimensions santé et services de proximité. On a pu constater que la densité auvergnate pour cette profession était inférieure de deux points à la moyenne nationale. Des besoins supplémentaires vont apparaître, de façon plus accentuée encore, au titre du Plan Alzheimer avec des créations de maisons de retraite.

Il vous est proposé de lancer un appel à candidature pour mettre en place un institut de formation en ergothérapie, avec une réponse attendue en septembre 2011 pour que la première session de formation puisse débuter en septembre 2012. Cet appel à candidature nous permettra de choisir, sur la base d'un projet pédagogique et financier, quel sera le porteur de projet, quelle sera la forme juridique – selon qu'il s'agira d'un institut privé ou public, cela aura des conséquences sur le prix de la formation – et quelle sera son implantation sachant qu'une préférence est identifiée à Clermont ou à Vichy. La base de la commande porterait sur une promotion de 20 à 25 étudiants sur une aire de recrutement des élèves interrégionale.

La création de cette nouvelle offre de formation viendrait en renfort pour structurer une offre régionale autour des formations dans les métiers de la rééducation, masseur kinésithérapeute, psychomotricien, orthophoniste, etc. Cela nous permettrait d'avoir un pôle régional de formation sur la rééducation.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Madame Valentin-Prébet.

Mme VALENTIN-PRÉBET.- L'école d'ergothérapie est un très beau projet, nous en sommes d'accord. Nous avons deux remarques à faire. Il est vrai que le projet a donné lieu à des discussions interrégionales en 2009. Nous regrettons que l'opportunité n'ait pas été saisie à ce moment-là, la Région Limousin nous a devancés, c'est un peu dommage.

Par ailleurs, le projet a été relancé dans le cadre du CPRDF. Nous regrettons qu'au moment où vous l'avez annoncé dans une conférence, il y a peu, le Préfet de Région n'y ait pas été associé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vois pas pourquoi le Préfet de Région devrait y être associé.

Mme VALENTIN-PRÉBET.- Le CPRDF est un Contrat État-Région, me semble-t-il.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est plus compliqué que cela. Il reste à démontrer que l'appel à projet de l'école d'ergothérapie doit se trouver dans le CPRDF, ce dont je ne suis pas sûr, je suis même persuadé du contraire. Ensuite, c'est un appel à projet public ou privé ; en cela je ne comprends pas en quoi le Préfet serait concerné autrement qu'en tant que citoyen normal.

Pour répondre au sujet du Limousin, nous aurions préféré faire une école interrégionale mais les discussions se sont prolongées, et le Limousin nous a appris tout d'un coup qu'il avait lancé son appel. Nous en prenons acte. Ce n'est pas gênant dans la mesure où il existe un déficit assez considérable en France de formations d'ergothérapeutes. Il peut y avoir une école en Limousin et une en région Auvergne, le problème est que cela coûtera sans doute plus cher à la collectivité d'en avoir deux dans deux régions voisines, mais ce n'est pas nous qui avons choisi.

Mme VALENTIN-PRÉBET.- C'est bien ce que nous vous disons, il est dommage d'avoir été devancés par le Limousin. Si nous avions pris la décision un peu plus tôt, nous aurions peut-être pu avoir une école interrégionale.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, pas du tout. Nous discutons avec le Limousin et la Bourgogne pour travailler ensemble, or de façon unilatérale et sans prévenir qui que ce soit, le Limousin a décidé de travailler seul. Si nous ne l'avons pas fait en 2009 en interrégional, c'est que nous ne pouvions pas, les conditions n'étaient pas remplies, nous en étions à la phase de discussion. Nous ne pouvions pas agir autrement dès lors que les discussions n'aboutissaient pas. Monsieur Malhuret.

M. MALHURET.- Vous faites un appel à projet pour une date de début de formation à la rentrée 2012. Il est possible que des constructions soient nécessaires ou qu'il faille dégager des locaux pour implanter la nouvelle école. Il faudra mettre en place les programmes, les recrutements. Vous n'avez pas peur qu'en fixant une limite aussi proche, nous ayons quelques difficultés à obtenir des réponses à l'appel à projet ?

Mme ARNAUD-LANDAU.- Non, un travail se fait en collaboration depuis plusieurs mois. Des études ont été menées pour recenser les besoins, beaucoup de discussions ont eu lieu.

Je voudrais rassurer Madame Valentin-Prébet, nous avons toujours été à l'initiative des rencontres interrégionales pour susciter cette école interrégionale et nous sommes au même niveau que le Limousin qui commencera lui aussi en 2012. Je rappelle que ce sera une école qui se veut interrégionale puisqu'il n'y a pas d'école d'ergothérapeutes dans la Région Centre.

Concernant les plateaux techniques, si c'est un institut public tel que l'Université d'Auvergne qui répond à cet appel d'offres – la Faculté de médecine –, il sera tout à fait possible de recevoir des élèves dès la rentrée 2012 au CHU. Au contraire, nous serons bien dans les temps et tout à fait réactifs pour 2012. Nous demanderons un agrément sur

cinq ans. Le fait de demander une réponse pour septembre 2011 nous donne la possibilité de commencer la formation en 2012.

Je voudrais répondre à Madame Valentin-Prébet que nous sommes en discussion au niveau du CPRDF. Cela n'a jamais été discuté dans le cadre du CPRDF, même si une remontée des besoins a été identifiée dans les différentes consultations. Nous n'avons pas encore finalisé, je ne sais donc pas si ce sera inscrit dans le CPRDF.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Sikora.

Mme SIKORA.- Je partage ce projet, il faut aller vite parce que c'est un besoin. Je pense qu'il faut que nous allions encore plus loin dans tous nos projets – j'en ai parlé hier – avec les orthophonistes, comme les formations en psychomotricité, en gérontologie. Il existe d'autres métiers, tels que la musicothérapie par exemple, qui pourrait être mise en évidence en gérontologie.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez tout à fait raison, sauf que cela a un prix. On ne parvient déjà pas à faire tout ce qui serait souhaitable pour nos lycées, il faut donc rester prudents par rapport à tout cela. Personne ne conteste les besoins mais tant que l'on tarira les recettes des Régions en leur demandant de dépenser plus, ce ne sera pas possible.

Le rapport n°11 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité.

LYCÉES

FONCTIONNEMENT DES LYCÉES : FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES INTÉGRÉS À UNE CITÉ SCOLAIRE FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PRIVÉS

Rapport n°12, page 149, présenté par Madame Domini que Bru

Mme BRU.- Monsieur le Président, il s'agit du fonctionnement des lycées. Il vous est proposé dans ce rapport d'inscrire, d'une part, 30,5 M€ en autorisations d'engagement, des crédits que nous devons engager comptablement pour pouvoir notifier aux établissements les dotations que nous pourrons leur allouer pour faire face à leurs dépenses de fonctionnement, et cela avant le 1^{er} novembre prochain. Les montants de ces dotations seront votés à la prochaine Session.

Il vous est également proposé d'inscrire 220 000 € en crédits de paiement pour prendre en compte des surcoûts liés aux contrats de maintenance de chauffage, notamment pour les établissements dont les fonds de réserve sont insuffisants.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Le rapport n°12 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité.

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Rapport n°13, page 152, présenté par Madame Dominique Bru

Mme BRU.- Le rapport n° 13 concerne une demande du lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand qui nous sollicite pour mettre à disposition des chambres d'internat en dehors du temps scolaire. Nous n'avons encore jamais délibéré sur ce type de prestation. Aussi, et en attendant la réflexion et la conclusion des travaux qui seront menés dans le groupe de travail que nous allons prochainement constituer pour évoquer les problématiques liées aux différents tarifs d'hébergement, les disparités entre établissements – problématique soulignée par l'étude du cabinet KPMG –, pour évoquer les solutions portant vers une harmonisation progressive, il vous est proposé de fixer le tarif nuitée à 5 € au lycée Blaise Pascal.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n°13 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité.

AIDE À L'ACQUISITION DES MANUELS SCOLAIRES EXPÉRIMENTATION DE MANUELS NUMÉRIQUES

Rapport n°14, page 153, présenté par Madame Dominique Bru

Mme BRU.- Le rapport n°14 concerne le dispositif manuels scolaires, inscrit dans le dispositif « Lycée + ». Le programme « Lycée + » ne relève pas des compétences obligatoires des Régions, mais nous avons quand même souhaité le mettre en œuvre pour renforcer le service public de l'Éducation nationale et pour permettre une égalité des droits en matière d'éducation.

Comme je vous l'avais indiqué lors du vote du budget, ce dispositif a retenu toute notre attention. Nous avons procédé à une évaluation totale du dispositif, notamment sur la disparité des coûts qui restent à la charge des familles, et à l'analyse des différents modes d'intervention utilisés dans différentes Régions. Nous nous sommes concertés avec le Rectorat, les inspecteurs pédagogiques, sur les changements de programmes et sur les évolutions des livres liées aux réformes. Nous avons surtout travaillé au sein du groupe de travail constitué de différents acteurs (les Fédérations de parents d'élèves, les éditeurs, le Rectorat, les libraires, les syndicalistes, etc.) que nous avons réunis deux fois pour réfléchir notamment au devenir des manuels scolaires, avec tous les

questionnements que cela sous-entend : que ce soient l'utilisation actuelle par les élèves et la plus-value de ces supports pédagogiques pour la réussite scolaire des élèves ; que ce soit en termes de contenu – est-ce vraiment une aide qualitative pour les élèves en difficultés, est-ce un outil pour lutter contre les échecs scolaires et les disparités sociales ? – ; que ce soit leur forme à l'heure où les lycéens évoluent dans un monde numérique en constante évolution. Nous avons discuté sur la façon d'anticiper, de prévoir et d'accompagner ce passage du manuel papier au manuel interactif.

Après tous ces travaux techniques et de concertation, deux propositions vous sont faites.

Pour ce qui concerne le manuel papier, nous vous proposons de rester sur le système chéquier libre comme l'an passé en tenant compte du surcoût engendré par la réforme des lycées, non pas sous la forme d'une mesure exceptionnelle (comme nous l'avions fait l'année passée), mais en augmentant la valeur faciale des chèquiers des filières concernées : 60 € de plus pour les élèves de terminale qui ne peuvent pas revendre leurs livres aux Premières, et 20 € de plus pour les nouveaux Bac Pro carrière sanitaire et sociale.

Pour le manuel numérique : toujours en accord avec les différents acteurs constituant le groupe de travail, la proposition qui vous est faite est de lancer une expérimentation « manuel numérique » sous la forme d'un appel à projet, expérimentation ayant pour objectif de promouvoir une nouvelle génération de contenu pédagogique et surtout de tester différents types d'équipements, afin d'évaluer ceux qui seraient les plus efficaces, notamment en termes de plus-value pédagogique, et d'étudier enfin les comportements de l'ensemble des acteurs face à cette évolution inéluctable des manuels scolaires dans les années à venir.

L'appel à projet a été diffusé le 11 mai dernier avec une date de clôture au 1^{er} juin. Depuis la rédaction de ce rapport, sachez que nous avons reçu 22 candidatures, qu'un Comité de validation a retenu 12 établissements éligibles en s'appuyant sur des critères très précis, des critères techniques (mise en accessibilité du réseau), des critères fonctionnels (appropriation de l'ENT), des critères humains, puisqu'on sait que cette expérimentation tient à la motivation des équipes, et des critères pédagogiques en lien avec l'Éducation nationale.

Pour ces deux actions, il vous est proposé d'inscrire les crédits nécessaires à leur mise en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ?

Le rapport n° 14 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Rapport n°15, page 156, présenté par Madame Domini que Bru

Mme BRU.- Cela concerne l'investissement dans les lycées. Ce rapport précise d'une part et selon la feuille de route que nous avons votée lors de la Session budgétaire, l'état d'avancement effectif des opérations engagées, et par redéploiement des crédits, les ajustements budgétaires nécessaires pour répondre à leur mise en œuvre.

Il vous informe, d'autre part, par quelques exemples, des actions phares que nous avons menées jusqu'à présent en faveur de l'intégration des énergies renouvelables ou de la réduction des consommations énergétiques. Une analyse détaillée des différents programmes qui justifient toutes ces modifications budgétaires figure dans le rapport. Elles sont diverses. Ce sont souvent des glissements de plannings d'opérations, des marchés infructueux, des avancements de chantiers, des modifications liées à des décisions pédagogiques, des attentes de conclusions du CPRDF, des travaux d'amélioration énergétique, ou alors des câblages informatiques.

Il vous est donc proposé pour tous ces programmes concernant les travaux, les équipements, l'entretien ou les dotations complémentaires – que nous souhaitons maintenant nommer « subventions pour intervention urgente » car plus en rapport avec l'objet des programmes – d'inscrire les crédits nécessaires, soit environ 6 M€ pour leur mise en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Le rapport n°15 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°15 est adopté à l'unanimité.

OPÉRATION DE RÉNOVATION ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ AU LYCÉE MADAME DE STAËL À MONTLUÇON

Rapport n°16, page 178, présenté par Madame Domini que Bru

Mme BRU.- Je ne reviens pas sur ce qui a été dit ce matin sur le lycée Madame de Staël et sur les incidents. Je voudrais quand même adresser, comme vous l'avez fait Monsieur le Président, en tant que Vice-Présidente en charge des lycées, toute ma gratitude en direction des élèves qui ont été victimes de cet incident et les remercier très sincèrement pour l'attitude et le comportement exemplaire dont ils ont su faire preuve pour gérer la situation.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité du précédent, dans le cadre des interventions que nous avons hiérarchisées lors du vote du budget et des priorités que nous avons affichées, à savoir une politique de gestion patrimoniale plus approfondie, travailler sur une nouvelle répartition des crédits entre les grosses réparations et celles que l'on qualifie de gros entretiens. Nous souhaitons bien mettre l'accent sur ces opérations dites

patrimoniales (isolation, menuiserie, intégration d'énergies renouvelables) et favoriser de plus en plus le préventif plutôt que le curatif.

Cette nouvelle opération était inscrite dans le PPI. Nous vous proposons d'approuver le programme qui va se décliner en plusieurs actions détaillées dans le rapport. Nous estimons l'enveloppe financière à 8 M€. Pour les travaux touchant à l'apparence extérieure des bâtiments, il est souhaitable d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre et de constituer un jury pour examiner les candidatures. Il faut procéder à l'élection du jury.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le jury, j'interroge les responsables de groupe. Pour le groupe majoritaire Socialiste qui répond ? Il n'y a plus personne.

Que propose l'UPA ?

Mme PETIT.- Nous proposons Monsieur Daniel Dugléry titulaire et Madame Bernadette Rondepierre suppléante.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts ?

Mme MOLLON.- Nous proposons Madame Fatima Bezli titulaire et Madame Nicole Rouaire suppléante.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pour le groupe Front de Gauche ?

M. BOURDUGE.- Monsieur Luc Bourduge titulaire et Madame Zubeyda Coskun suppléante.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Harkati, nous vous demandons qui est désigné au jury pour l'opération de rénovation du lycée Madame de Staël.

M. HARKATI.- Madame Marie-Claude Léguillon et Monsieur Henri Malavaud comme titulaires, Monsieur Jean-Michel Guerre et Madame Marie-José Chassin comme suppléants.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n°16 est mis aux voix avec le jury a insi composé. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°16 est adopté à l'unanimité : l'Assemblée ayant décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée sur une liste unique pour la désignation des membres du jury de concours.

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL :
ANALYSE DES MODES D'ACCÈS ET LES USAGES DES ENT
DANS LES LYCÉES PUBLICS DE LA RÉGION AUVERGNE

Rapport n°17, page 180, présenté par Madame Domini que Bru

Mme BRU.- Il concerne les espaces numériques de travail et plus précisément l'étude que nous avons souhaité engager pour mieux identifier les freins techniques et visuels d'utilisation de cet outil, suite aux constats que l'on a pu faire quant au taux d'appropriation qui se situe à environ 24 % dans les lycées, et quant à la disparité dans l'usage de l'outil entre les différents établissements et aux modules souvent sous-employés.

Nous avons voté une autorisation d'engagement de 50 000 € lors du vote du budget. Après estimation du coût prévisionnel de cette étude et suite à la rédaction du cahier des charges que l'on a fait en concertation avec le Rectorat et à notre volonté de travailler sur un panel de 21 lycées, ce montant risque d'être insuffisant. Il vous est donc proposé d'inscrire 35 000 € d'autorisations d'engagements supplémentaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Le rapport n°17 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°17 est adopté à l'unanimité.

<p>RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION présidée par Madame Pascale SEMET</p>
--

PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROSPECTIVE, ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT

Rapport n°18, page 183, présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- Monsieur le Président, lors du vote du Budget primitif 2011, nous avons décidé d'inscrire 300 000 € de crédits de paiement en faveur de ce programme. Or, aujourd'hui, il convient de créer une nouvelle ligne budgétaire dédiée exclusivement à la prospective. Le programme se divise en deux parties, une partie prospective : mise en place de la démarche et réalisation du rapport développement humain et durable dont le coût de réalisation est estimé à 170 000 € pour la durée de la mandature. Il convient d'inscrire cette somme en autorisations d'engagement et 30 000 € supplémentaires en crédits de paiement.

La deuxième partie concerne l'accompagnement au changement qui se divise en développement de l'efficacité managériale de l'encadrement et accompagnement des agents à l'intégration du nouvel Hôtel de Région, avec un coût de 125 000 € pour la durée de la mandature. Il faut inscrire aujourd'hui la somme de 125 000 € en autorisations d'engagement et de 20 000 € en crédits de paiement.

Il s'agit donc d'inscrire au total 295 000 € en autorisations d'engagement et 50 000 € en crédits de paiement. Abstention du groupe UPA en commission malgré les explications fournies.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir ? Monsieur Bonnichon.

M. BONNICHON.- Nous avons posé un certain nombre de questions en commission et les réponses ne nous ont pas convaincus.

La première question portait sur la démarche prospective. On nous a répondu que 170 000 € seraient consacrés à l'intervention d'un cabinet avec une mission étalée sur plusieurs années dont 30 000 € sur cet exercice.

C'est surtout sur le deuxième point que nous avons posé des questions : pourquoi les crédits qui sont consacrés, d'une part, à la formation au management des agents et, d'autre part, à l'accompagnement à l'intégration au nouvel Hôtel de Région, viennent-ils impacter les programmes régionaux qui sont habituellement dédiés à des tiers ? Finalement, ce sont des crédits pour soi-même. Au-delà du fond de l'opération, même si nous savons que l'efficacité managériale est bonne, pourquoi prélever des sommes sur ces crédits, alors que des lignes du budget formation ou de la masse salariale ou tout ce qui concerne le fonctionnement interne y sont sûrement consacrées ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Roucan a déjà dû répondre pour partie, mais le secteur est : « prospective, accompagnement du changement ». Dans la délégation que j'ai donnée à Monsieur Roucan, il y a l'accompagnement du changement. C'est une simple logique fonctionnelle ; dès lors que c'est le Vice-Président Roucan qui est en charge de l'accompagnement du changement, il est normal que le crédit qui permet de suivre le changement, de se former, y compris pour le personnel, soit là. Cela étant, qu'il soit là ou ailleurs n'a aucune importance et ne change rien au budget général. C'est purement fonctionnel.

M. BONNICHON.- Par parallélisme, les budgets de formation des agents ne viennent pas impacter les lignes formation des programmes régionaux. C'est un simple décalage, mais nous félicitons Monsieur Roucan de sa promotion prospectiviste.

M. LE PRÉSIDENT.- Sa promotion prospectiviste date de notre élection, elle n'est pas nouvelle. C'est un Vice-Président chargé de la prospective. Cela n'existait pas et nous avons bien fait d'anticiper puisque le Grenelle de l'environnement, auquel vous êtes très attachés, nous amène à faire un plan de développement humain et durable. Faire un plan de développement humain et durable, c'est aussi travailler sur le futur, sans quoi ce n'est pas possible. Tout cela est donc cohérent, nous l'avions anticipé.

Le rapport n°18 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°18 est adopté à l'unanimité.

La séance est présidée par Monsieur Alain Bussière.

ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES RÉGIONALES

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE « AUVERGNE + »

Rapport n°19, page 185, présenté par Monsieur Jean -Michel Guerre

M. GUERRE.- Monsieur le Président, le rapport n° 19 consiste en un abondement d'une somme de crédits de paiement de 3 M€ pour respecter nos engagements vis-à-vis des territoires. Il n'y a pas eu d'opposition sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Le rapport n°19 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°19 est adopté à l'unanimité.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ACTIFS ET RÉSEAU RURAL RÉGIONAL

Rapport n°20, page 187, présenté par Monsieur Jean -Michel Guerre

M. GUERRE.- C'est un peu pareil, c'est technique. C'est une demande de 600 000 € supplémentaires en crédits de paiement de manière à permettre à l'ARDTA de respecter ce qu'il a été convenu avec les porteurs de projets. L'ARDTA gère au plus juste ses crédits et donc il est nécessaire de temps en temps de procéder à des réajustements. Pas d'opposition non plus en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas non plus.

Le rapport n°20 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°20 est adopté : les membres du Conseil d'administration de l'ARDTA ne prenant pas part au vote.

AVENANT DE RÉVISION AU CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION 2007-2013

Rapport n°21, page 189, présenté par Monsieur Jean -Michel Guerre

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un rapport qui aurait pu être important à d'autres époques. Monsieur Guerre.

M. GUERRE.- Effectivement, il l'est moins qu'en d'autres époques puisque c'est la révision à mi-parcours du Contrat de projets État-Région sans changer en aucune manière les enveloppes prévues.

Je rappelle à nos collègues que nous sommes toujours à 471 M€ État-Région avec une répartition 60/40. C'est un nouveau maquetage sur certaines opérations qui sont abandonnées et sur d'autres qui peuvent donc bénéficier de nouveaux financements mais les enveloppes restent constantes.

Pour essayer d'être concis sur ce rapport, les raisons qui ont été prises en compte et qui ont poussé à certains ajustements viennent de différents dossiers. D'abord le Plan Rail en ce qui concerne le désenclavement, la loi Grenelle 1 et la ligne POCL qui en fait partie, ainsi que les circulations ferroviaires régionales, notamment les projets de cadencement. Au niveau des infrastructures ferroviaires, il y a également les plans de financement des trois pôles d'échanges intermodaux de Clermont, Moulins et Le Puy qui étaient globalisés dans le projet initial, alors que l'on peut dorénavant les préciser opération par opération. Nous avons ainsi réussi à dégager 3 M€ pour aider l'Agglomération de Clermont sur l'extension de la ligne A du tramway.

Concernant l'article 2 sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la nouveauté vient surtout de l'abandon de la bibliothèque communautaire et interuniversitaire. De ce fait, 11 M€ sont devenus disponibles et sont répartis, comme vous le montre le cartouche de la page 192. Je n'entre pas dans les détails mais vous y constaterez que, comme le Président le disait ce matin, nous intervenons sur le logement étudiant à hauteur de 1 M€, c'est une première.

Sur la recherche, un toilettage thématique a été opéré. Je présenterai plus tard un amendement de précision mais qui a de l'importance. Il n'y a pas de changement sur le volet territorial régional en ce qui concerne Vulcania. En revanche, vous constaterez des réajustements sur la montée en puissance de notre programme de Très Haut Débit, les sommes varient légèrement mais à l'intérieur de la même enveloppe. Elles permettent de financer le CRAIG ; ce qui n'était pas le cas auparavant dans le contrat initial, le CRAIG n'avait pas de financement.

Les conventions infrarégionales concernent les quatre Départements. Il n'y a pas de modification au niveau du contrat lui-même pour deux d'entre eux, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. Pour l'Allier, l'opération Rhinopolis à Gannat a été reformatée différemment par le Conseil général avec une baisse des crédits engagés qui sont reportés sur la montée en puissance de la plateforme équine de l'Agglomération de Vichy. Sur le Cantal, on note l'abandon de l'Îlot des Frères Charmes à Aurillac au profit de la création d'un cinéma en centre-ville, ce qui donne lieu à un glissement des crédits. Il y a peut-être un

deuxième dossier sur le Cantal, un projet de stade aérien a été abandonné, mais les crédits restent et sont reportés sur la modernisation de l'aéroport d'Aurillac qui en a besoin. C'est donc un glissement pur et simple de crédits.

Voilà Monsieur le Président, l'essentiel des interventions et modifications qui sont prévues à l'intérieur de ce projet de CPER.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Guerre pour cette présentation.

Avant de repasser la main au Président, je voudrais confirmer que les membres du Conseil d'administration de l'ARDTA n'ont pas pris part au vote sur le rapport précédent.

Monsieur le Président, je vous repasse la parole sur le rapport n°21.

La séance est présidée par Monsieur René Souchon.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a un amendement sur le rapport n°21.

M. GUERRE.- L'amendement concerne la page 193 dont je viens de parler, chapitre « T3A : retrait de la thématique nutrition de cet axe ». En réalité, nous vous proposons un nouveau texte : « La thématique nutrition reste positionnée dans cet axe en incluant les aspects en lien avec la santé humaine », ce qui veut dire l'inverse de ce qui avait été écrit puisqu'on condense cette activité thématique nutrition sur le T3A.

Voilà le texte de l'amendement, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- L'amendement est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Avez-vous des observations sur le rapport ? Madame Petit.

Mme PETIT.- Monsieur le Président, nous voterons cet avenant au Contrat de projets État-Région, cependant nous ferons quelques remarques et quelques rappels aussi.

En 2009, notre Assemblée a voté des crédits de fonctionnement spécifiques pour l'animation, le suivi et l'évaluation de ce Contrat de projets. D'ailleurs, je peux vous faire un rappel par rapport au rapport n°35 de juin 2009 où il avait été proposé de transférer 50 000 € du programme Étude territoriale des pôles d'expertise sur la ligne « animation – suivi – évaluation » du CPER. De même à notre Session de décembre 2009, nous avons voté 100 000 € en autorisations de programme et crédits de paiement et lancé l'appel à candidature pour désigner un prestataire chargé de mener la ou les évaluations thématiques.

Monsieur le Président, à quoi ont servi ces 150 000 € que nous avons votés ? Depuis 2007, date de la signature de ce Contrat de projets, aucune réunion de bilan d'exécution, aucun rapport d'évaluation, n'a été soumis à notre Assemblée, ni même à la Troisième Commission.

Ces 150 000 € auraient pu servir à ces évaluations thématiques, lancées d'ailleurs tant au niveau local qu'au niveau régional en partenariat avec les instances nationales d'évaluation. À ce propos-là d'ailleurs, la DATAR a réalisé deux rapports d'évaluation, l'un sur le ferroviaire, l'autre sur l'enseignement supérieur mais là, la Région ne figurait pas parmi les Régions partenaires.

Même si nous votons cet avenant, il n'en demeure pas moins, Monsieur le Président, que nous vous demandons expressément un état d'avancement exact, article par article, des différents programmes contractualisés. Même si nous avons bien vu que l'enveloppe restait constante avec les pourcentages respectifs de 60 % pour l'État, et de 40 % pour la Région et avec les 5 M€ sur le volet territorial concernant chaque département, il n'en reste pas moins que nous avons été mis devant le fait accompli des quelques 3 M€ sur le tramway puisque nous n'en avons jamais entendu parler.

Pourrait-on dire que vous détournez l'argent du ferroviaire pour le mettre sur de l'urbain, Monsieur le Président ? On peut poser la question. Nous avons également vu quelques ciblage, notamment dans le Cantal où l'on ne parle plus de stade aérien mais de la modernisation de l'aéroport d'Aurillac. La lecture de l'avenant nous apprend qu'il y a aussi là-dedans la rénovation de la station de carburants. C'est un peu dommage de répondre non à la Haute-Loire quand elle demande la même chose pour l'aéroport de Loudes et de répondre oui au Cantal.

Nous avons vu aussi quelques ciblage particuliers sur le département de l'Allier avec des projets dont nous avons pris connaissance en commission hier après-midi, à savoir le Domaine de la Cour sur la commune de Bellerive ou Vichy, qui est un centre équestre digne de ce nom comme nous l'a expliqué Monsieur Guerre. Le problème ne vient pas de sa localisation mais nous posons la question : de tels projets ne viennent-ils pas en concurrence avec des porteurs de projet privés sur les activités équestres qui, je vous le rappelle Monsieur le Président, sont de nature juridique agricole aujourd'hui.

Voilà ces quelques éléments dont nous voulions vous faire part.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je vous répondrai dans un instant. Je souhaite que Monsieur Bussière qui a demandé la parole s'exprime d'abord.

M. BUSSIÈRE.- Si vous le permettez, je voudrais intervenir sur le volet CPER qui concerne plus précisément ma délégation, à savoir l'enseignement supérieur et la recherche, pour vous indiquer que c'est sans enthousiasme que nous vous présentons ce volet du CPER, pour préserver l'outil partenarial qu'est le CPER en matière d'enseignement supérieur et de recherche en attendant des jours meilleurs.

Vous parliez de bilan. En effet, sur ces secteurs, nous sommes dans une situation qui est assez catastrophique, je veux bien vous l'accorder. Peut-être pouvons-nous partager ce constat. Mauvais, tout d'abord, quant aux sommes mobilisées. Sur le volet enseignement supérieur, la seule opération maîtrise d'ouvrage État qui ait été réalisée, la rénovation du campus des Cézeaux, était en réalité une opération inscrite au CPER précédent et non entamée. Nous avons accepté de la réinscrire parce qu'elle était nécessaire mais elle était inscrite spécifiquement dans le contrat précédent.

Sur ce contrat, la seule opération d'enseignement supérieur qui ait abouti est assez particulière puisqu'elle est sous maîtrise d'ouvrage Région et qu'elle est financée à 100 % par la Région : c'est l'IADT dont nous parlerons tout à l'heure.

Aucune opération CPER enseignement supérieur maîtrise d'ouvrage État n'est aujourd'hui entamée, les opérations sont au mieux dans la phase étude. Un certain nombre de gros dossiers attendent encore aujourd'hui un feu vert sur ce CPER dont l'échéance est en 2013. On est très en retard en termes de financement sur ces dossiers.

Sur la recherche, la situation est la même. Madame Petit, je peux vous indiquer que nous avons demandé une augmentation de l'enveloppe sur la recherche. Malgré les discours volontaristes affichés sur la recherche, le constat, c'est qu'aujourd'hui les crédits du Grand Emprunt ne sont pas encore arrivés en Région. En revanche, l'outil habituel CPER est très en retard. La Région, elle, est très en avance puisque comme nous l'avons déjà indiqué l'an dernier, nous avons d'ores et déjà honoré nos engagements contractuels sur la recherche. Cela signifie que tout ce que nous faisons maintenant au titre du CPER, vient en plus de notre engagement contractuel – nous serons bien évidemment très au-delà. Je précise que malgré les modestes engagements de l'État – trop modestes –, l'engagement de l'État, même annuel, n'est pas tenu. Nous sommes en retard en termes d'exécution sur ce poste recherche. C'est la première source d'inquiétude concernant le volet financier.

Le deuxième aspect, sur le fond, est plus délicat encore. À l'époque, nous avons fait un pari avec l'État à travers ce Contrat de projets État-Région, qui consistait à accompagner le rapprochement des acteurs de l'enseignement supérieur de la place auvergnate. En dehors de l'innovation sur laquelle la Région a pris la main et qui a fortement avancé – nous sommes là aussi très au-delà de nos engagements financiers contractuels –, nous avons, conjointement avec l'État, privilégié des investissements mutualisant, rassemblant les universités, les écoles de la place. Nous sommes aujourd'hui toujours en attente d'un projet clair de rapprochement, ce qui explique la rédaction quelque peu surprenante de ce CPER. C'est très inquiétant, nous sommes à deux ans de la fin de ce CPER.

La Région avance de manière très volontariste sur le financement et sur les projets mais la situation est beaucoup plus difficile du côté de notre partenaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour répondre aux questions que vous avez posées, sur l'évaluation, vous avez raison. Le rapport d'évaluation est fait, il vaut à peu près rien. Je suis d'autant plus à l'aise pour vous en parler que vous allez le recevoir. Il est fait par un fonctionnaire de l'État aujourd'hui à la retraite puisqu'il s'agissait d'une maîtrise d'ouvrage d'État. Malheureusement, si on ne vous l'a pas communiqué, c'est qu'il n'y a pas grand-chose à en tirer. Vous vous adresserez au Préfet pour savoir pourquoi il est de mauvaise qualité. Nous vous le transmettrons, il est fait !

Par ailleurs, il est entendu que l'avenant au Contrat de projets État-Région se fait à budget constant. Quand le maître d'ouvrage, par exemple RFF, considère qu'il ne peut pas utiliser un crédit dans la durée du contrat, on peut le redéployer. En accord avec l'État, nous avons redéployé 3 M€ sur le tramway. C'est un accord acquis avec le Préfet.

Vous avez évoqué les volets territoriaux, notamment celui du Cantal. Au moment de la négociation, nous étions partis sur l'idée avec le Préfet de l'époque, le Préfet Schmitt, que nous laisserions le soin aux collectivités de se mettre d'accord entre elles pour nous faire des propositions, sachant qu'il y avait 10 M€ pour la durée du contrat, 5 M€ de l'État, 5 M€ de la Région. Aurillac par exemple, en accord avec la Communauté d'agglomération et le Conseil général, a proposé un stade aérien qui n'a jamais pu avoir de contenu et qui ne s'est jamais réalisé. Ils nous ont demandé, il y a quelques mois, de financer une partie de l'aéroport à la place du stade aérien. J'y étais plutôt réticent mais l'État y était favorable. Nous sommes dans le compromis, dans la discussion. Nous avons accepté finalement ce que la Communauté d'agglomération d'Aurillac (CABA) et le Conseil général du Cantal proposaient. Le parallèle avec l'aéroport de Loudes ne peut pas se faire pour une raison simple : ce qui est demandé pour l'aéroport de Loudes ne figure pas dans le volet territorial du Contrat de projets. Il ne tenait qu'aux élus de la Haute-Loire de l'inscrire, puisqu'on leur en a laissé la latitude. Ils ont mis La Chaise-Dieu, on a financé La Chaise-Dieu. Ils y auraient mis Loudes, on l'aurait financé.

Ce n'est pas deux poids deux mesures, ce sont deux outils de portage différents, et l'origine du Contrat prévoyait de laisser beaucoup d'initiatives aux collectivités sur ces 10 M€ par département. Voilà l'explication pleine et entière. Je demanderai à l'administration de vous transmettre à toutes et à tous, et pas simplement à Madame Petit, le rapport d'évaluation qui a fait l'objet d'une inscription budgétaire. Ayant pour ma part une culture très poussée de l'évaluation, j'ose espérer qu'à l'avenir, on aura de meilleures évaluations que celle-là. Je pense avoir répondu à toutes les questions que vous avez posées, Madame Petit. Il n'y en a pas d'autres ?

Mme PETIT.- Le tramway ?

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai répondu sur le tramway. À partir du moment où RFF estimait ne pas pouvoir dépenser la totalité de l'argent disponible dans la durée du contrat, celui-ci pouvait être redéployé, ce que, en accord avec l'État, nous avons fait sur le prolongement du tramway de Clermont-Ferrand qui va jusqu'aux Vergnes. Je pense que nous n'avons pas à regretter les 3 M€ supplémentaires compte tenu de l'importance de ce qui va être fait rapidement. Maintenant, c'est parti...

Mme PETIT.- C'est un choix !

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un choix, mais où aurions-nous mis cet argent ? Il n'y avait pas de dossier prêt. Il fallait rester sur un volet Rail, mais il faut que les dossiers soient prêts pendant la durée du contrat pour que l'on puisse financer. Nous avons eu plusieurs réunions comme nous en avons régulièrement avec le Préfet, avec RFF, etc. Un mois avant le départ du Préfet Stefanini, nous avons organisé une dernière réunion sur le bilan de l'engagement des crédits prévus au Contrat de projets État-Région, notamment sur le fer avec la présence de RFF, etc. J'ai répété à cette occasion, comme je l'ai dit ce matin, qu'un deuxième Plan Rail était nécessaire et qu'il pourrait desservir, si l'État et RFF en étaient d'accord, notamment Le Puy/Saint-Étienne. J'ai lancé l'idée. J'espère qu'elle sera reprise mais je ne le sais pas, j'attends le retour.

Il n'y a pas de coups fourrés là-dessous, soyez tout à fait tranquilles. Encore une fois, ce que nous présentons sur le Contrat de projets est forcément l'objet d'un accord entre le Préfet de Région et moi-même.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Le rapport n°21 est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°21 amendé est adopté à l'unanimité.

Nous allons pouvoir signer cet avenant.

CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION

Rapport n°22, page 248, présenté par Monsieur Jean -Michel Guerre

M. GUERRE.- Le rapport n°22 découle du CPER. Ce sont les de ux opérations nouvelles que nous intégrons. Il faut inscrire une nouvelle autorisation de programme.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n°22 est mis aux voix. Pas d'avis co ntraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°22 est adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME DE MUTUALISATION MASSIF CENTRAL DE L'INSTITUT D'AUVERGNE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Rapport n°23, page 249, présenté par Monsieur Jean -Michel Guerre

M. GUERRE.- Pour l'IADT, tout le monde comprend que c'est un établissement dont l'ambition dépasse le seul cadre régional. De ce fait, il a bénéficié d'un certain nombre de crédits prévus dans le CPER. Au milieu de cela, le Comité de programmation du Massif a décidé de mettre une subvention FEDER. Dans cette assiette de subvention FEDER, il y a un volet de mutualisation à notre charge pour 100 000 €, dont 50 % de FEDER. Je vous propose d'inscrire ces 100 000 € qui intègrent une valorisation du FEDER à hauteur de 50 000 € sur le programme du Massif.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bonnichon, vous avez la parole.

M. BONNICHON.- Deux remarques, Monsieur le Président, sur ce rapport dont nous partageons l'intérêt et l'ambition. Une première remarque par rapport au périmètre géographique, il s'appelle Institut d'Auvergne, il faut évidemment ou assurément lui donner une dimension Massif Central. Je ne sais pas comment il faut l'intégrer dans le terme.

Au-delà de l'aspect géographique, est-ce qu'il ne devrait pas situer son ambition à une échelle française ou européenne ? Est-ce qu'il ne serait pas mieux de s'appeler Institut Européen d'Aménagement et de Développement du Territoire ? Est-ce que cela ne serait pas plus performant pour recruter des professeurs, des enseignants ou des vacataires de haut niveau et des stagiaires ou des étudiants que « l'Institut d'Auvergne »

dont nous partageons les valeurs de notre région ? Dans une compétition internationale, il est peut-être intéressant de situer notre ambition au-delà de nos frontières.

M. LE PRÉSIDENT.- Votre suggestion est intéressante, Monsieur Bonnichon. J'enregistre. Il faut nous laisser mettre sur les fonds baptismaux cet institut. Sur les statuts juridiques, c'est un Groupement d'Intérêt Public que l'on verra tout à l'heure. On va démarrer et l'idée que vous suggérez va tout à fait dans le sens de ce que l'on souhaite faire. Je proposerai un certain nombre d'évolutions qui pourront aller dans le sens que vous souhaitez.

En fait, le nom que vous avez là est celui que nous avons mis en avant lorsque l'on a négocié le Contrat de projets État-Région en 2007 en disant : on va faire un Institut d'Auvergne de Développement des Territoires. Dès la création du GIP, une fois que vous aurez voté les crédits, faire cette évolution au niveau de la dénomination me paraît intéressant. Votre suggestion est très pertinente.

Y a-t-il d'autres observations ? Pas d'autres observations. Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°23 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE, DU LOGEMENT
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

REQUALIFICATION URBAINE
PROMOTION DE LA MIXITÉ SOCIALE
LOGEMENT DES JEUNES
A.R.A.U.S.H.
AMÉLIORATION ET CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX
CRÉATION D'HABITAT EN MILIEU RURAL
HABITAT DES TERRITOIRES RURAUX - PUBLIC
HABITAT DES TERRITOIRES RURAUX - PRIVÉS
MODERNISATION DES MAISONS DE RETRAITE
E.H.P.A.D. ET FOYERS-LOGEMENTS
MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Rapport n°24, page 251, présenté par Madame Pascal e Semet

Mme SEMET.- Il s'agit d'inscrire 300 000 € en crédits de paiement pour honorer nos demandes sur deux programmes : promotion de la mixité sociale et création d'habitat en milieu rural, sachant que ces programmes, très importants sur 2009 et 2010, arrivent à échéance.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°24 est adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET THERMALISME

AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

Rapport n°25, page 253, présenté par Monsieur André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE.- C'est un rapport sans incidence financière, Monsieur le Président. Il s'agit d'une part de prolonger jusqu'au 31 décembre 2013, le délai de validation de l'arrêté que nous avons pris en juin 2006 pour permettre la réalisation du programme de mise en lumière des édifices majeurs du Puy-en-Velay.

D'autre part, concernant le Fonds Régional d'Intervention Touristique (FRIT), il s'agit de préciser les modalités d'encadrement de l'accompagnement financier de ce FRIT pour se mettre en conformité avec les réglementations européennes, notamment pour les aides aux entreprises privées, pour les aides aux collectivités dont le projet fait l'objet d'une exploitation commerciale, et pour les aides accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production agricole.

Ensuite, les cités auvergnates de caractère : il y a eu une modification du dispositif, afin de retenir en cas de transfert de compétences, quand c'est le cas, la compétence qui va aux communautés de communes en lieu et place des communes. Nous subventionnerons la communauté de communes en lieu et place de la commune.

Enfin, pour la mise en tourisme de villages auvergnats, nous vous proposons de porter de 16 000 € à 20 000 € la dépense subventionnable pour la réalisation des études préalables.

Unanimité en commission, Monsieur le Président, sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°25 est adopté à l'unanimité.

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Rapport n°26, page 258, présenté par Monsieur André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE.- Hébergements touristiques, hébergements Nattitude, rénovation et extension d'hôtels et de restaurants. En décembre 2010, la marque Auberges de Pays d'Auvergne a été cédée à la Fédération Internationale des Logis et, pour ce faire, l'obligation en termes de niveaux de confort et de classement est de respecter le cahier des charges de la filière « Auberges de Pays » et la grille des Logis.

Ce document remplacera donc l'attestation de labellisation du Comité de Labellisation qui était fournie jusqu'à présent et qui faisait référence à la Fédération Internationale des Logis.

En ce qui concerne les meublés de tourisme, il s'agit là de fixer les nouvelles obligations contractuelles qui concernent les gîtes, au nombre de trois, à savoir :

- engagement de maintenir l'activité de location touristique pendant 10 ans,
- engagement de transmettre à SPOT les données mensuelles de fréquentation, des chiffres de la fréquentation et des chiffres d'affaires, ainsi qu'à ACTISCOPE, dont nous avons parlé lors de la dernière Commission permanente,
- engagement d'adhérer à une centrale de réservation départementale ou régionale, dont le stock sera accessible à toutes les structures publiques ou privées autorisées à vendre des produits touristiques.

En ce qui concerne les hameaux Nattitude, une des grandes nouveautés du Schéma que nous avons voté en avril dernier, et dont nous avons largement parlé lors du vote de celui-ci, consiste à étudier et à préciser le ou les montages juridiques possibles. Afin de financer cette mission d'assistance juridique, il vous est proposé de transformer 10 000 € de la section d'investissement en crédits de fonctionnement. Ce rapport a fait aussi l'objet d'unanimité en commission, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°26 est adopté à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE

Rapport n°27, page 263, présenté par Monsieur André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE.- Il s'agit, d'une part, en ce qui concerne l'accompagnement des Agences Locales de Tourisme (ALT), d'abonder à hauteur de 670 000 € pour leur

fonctionnement. Ensuite, pour les études d'aménagements touristiques, comme pour le FRIT, il s'agit de se mettre en conformité avec la législation européenne.

Concernant les aides aux manifestations touristiques d'envergure, il s'agit d'attribuer une subvention de 1 500 € à « Nature et Progrès Auvergne » pour la neuvième foire écobioologique « Pollen ». Ce rapport a fait aussi l'objet d'unanimité en commission, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Madame Petit.

Mme PETIT.- Une observation à la marge, Monsieur le Président, concernant l'aide aux manifestations touristiques d'envergure. Comme je l'ai dit hier en commission et Monsieur Chapaveire ne m'a pas reprise, il est vrai que vous proposez cela en Session parce que cela ne rentre pas dans les clous. En quoi donc cette foire aux pollens à Sermentizon est-elle exceptionnelle ? Parce que d'autres foires bio, pollens, etc. en Auvergne seront aussi exceptionnelles, Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT.- Votre intervention n'est pas inexacte et a de la pertinence. Nous-mêmes sommes interrogatifs par rapport aux foires bio. On a demandé – je ne sais pas si je l'ai demandé expressément à Madame Chassin – d'essayer de voir un peu l'ensemble des foires bio de la région. En tout cas, si je ne l'ai pas fait, je vais le faire, pour voir celles qui devraient être soutenues et celles qui ne le devraient pas. On est toujours très ennuyés par rapport à cela. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a que celles-là. Il faut arriver à classer les foires bio, il y en a un peu partout, d'inégales importances, d'inégales qualités. Je suggère qu'à un moment donné, on en propose la liste à l'Assemblée. Sinon, on ne s'en sort pas. Nous avons les mêmes inquiétudes que vous et les mêmes interrogations. Monsieur Chapaveire.

M. CHAPAVEIRE.- Vous avez répondu, Monsieur le Président. Je n'ai plus rien à ajouter.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est mis aux voix. Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL.- Ces critères seront définis dans quel cadre ? Ce sera simplement lié à la fréquentation ou y a-t-il lieu d'envisager d'autres critères ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Pommarel, on ne va pas faire ici ni la liste, ni le débat. Il y a une procédure, mais ce n'est pas en Assemblée plénière que l'on met en place la procédure. On va demander aux services et au Vice-Président de nous faire des propositions, comme d'habitude, qui passeront à l'exécutif d'abord et qui viendront en Commission permanente ensuite, ou en Session, mais après propositions et instructions par les services, parce que l'on n'y voit pas clair. L'objectif est que ce soit le cas.

Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°27 est adopté à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDTAN)

Rapport n°28, page 269, présenté par Monsieur René Souchon

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons travaillé depuis longtemps sur ce dossier très important et vous en connaissez maintenant tous les tenants et les aboutissants. La loi fait obligation d'élaborer un Schéma directeur d'aménagement numérique, il y a différentes façons de le faire. Nous concrétisons, tout simplement, le travail partenarial qui a été fait entre la Région, les quatre Départements et les six Agglomérations depuis deux ans.

Au dernier Comité de pilotage qui a eu lieu dans le courant du mois de mai – dont je vous rappelle qu'il est coprésidé par le Préfet de Région et moi-même, sur notre proposition d'ailleurs –, nous sommes arrivés à un accord total. Vous savez que dans notre Schéma directeur, nous avons pour objectifs deux axes :

- Faire la desserte des zones d'activités économiques que nous avons hiérarchisées, de façon à ce qu'en 2016, nous ayons apporté le Très Haut Débit dans toutes les zones d'activités économiques ;
- La montée en débit et la desserte en fibre optique de l'utilisateur avec un plan qui se décline en trois tranches, 2013-2016, 2016-2019, et 2020-2025 pour la dernière tranche.

Toutes les collectivités délibèrent, je vous l'ai dit ce matin, et à partir du 14 juillet, nous allons pouvoir lancer l'appel à concurrence dans le cadre d'un partenariat public-privé. À partir de là, va s'amorcer une très longue démarche, puisque les opérateurs, les candidats, auront jusqu'en septembre pour répondre. Ensuite, nous allons engager le dialogue avec le Comité de pilotage, de façon à garder cet esprit partenarial que nous avons su insuffler entre Région, Départements et Agglomérations. Cela va être un peu long, un peu astreignant, notamment pour les services et pour moi-même qui suis très attentivement ce dossier.

Le vœu que je formule est que nous y arrivions ! L'arrivée est prévue début 2013 et dépendra des financements publics que nous pourrions avoir. Car aujourd'hui, d'après les annonces faites par le Commissariat aux investissements d'avenir avec lequel nous sommes en concertation, le financement de ce que nous prévoyons serait assuré à 17 %, ce qui est tout à fait insuffisant. L'affichage est de 33 %, mais quand vous le ramenez aux territoires et que vous regardez les prises, etc., vous êtes à 17 %.

Il est évident qu'à 17 %, on creuse la fracture territoriale entre les zones urbaines denses où les opérateurs vont tous les uns à côté des autres placer de la fibre optique avec des infrastructures concurrentes, et les territoires à faible densité de population où rien n'est possible sans les réseaux d'initiative publique.

Comme on a un bon dialogue, je veux croire que dans les mois qui viennent, nous arriverons à des résultats. J'ai déjà dit à plusieurs reprises aux parlementaires – il faut que je leur écrive pour qu'ils intègrent bien cela – que la loi Pintat de décembre 2009 a créé un Fonds d'aménagement numérique du territoire pour la couverture numérique de notre pays, sauf que le fonds n'est pas alimenté. Il l'est par une dotation simplement unique de l'investissement d'avenir qui est tout à fait insuffisante.

Il y a un autre rapport demandé par le Gouvernement qui propose d'instaurer une taxe sur les usages Internet, afin d'alimenter de façon pérenne ce fonds. Je crois savoir que le Gouvernement n'a pas l'intention d'instaurer une nouvelle taxe, ce qui serait tout à fait catastrophique. Il y a bien une taxe sur l'électricité, c'est elle qui a permis l'électrification de la France ! De la même façon, il faut une taxe sur les usages Internet. Il est normal que ceux qui l'ont et qui ont le Très Haut Débit puissent contribuer au financement des territoires qui eux ne l'ont pas et qui aspirent à l'avoir.

Le parallèle avec la taxe sur l'électricité est tout à fait excellent. Je vais inviter tous les parlementaires d'Auvergne – je vois que Monsieur Chassaigne est très attentif et je le remercie – à déposer un amendement au projet de loi de finances 2012, de façon à ce que le Fonds d'aménagement numérique soit alimenté, et l'Auvergne sera, s'il est alimenté correctement, l'une des premières bénéficiaires.

Voilà l'esprit du chemin directeur avec les deux axes fondamentaux. Je n'ai pas repris les pages du rapport, parce que je ne me souvenais plus que c'était moi qui devais le rapporter, mais je pense vous avoir donné l'essentiel. J'en suis même absolument certain. Il faut donc approuver les termes du Schéma directeur et m'autoriser à lancer la procédure pour le partenariat public-privé et la transmission à l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de La Poste.

Je l'ai dit ce matin, et je le répète, le Président de l'ARCEP a prévu de venir me voir en Auvergne le 21 juillet prochain.

Avez-vous des observations sur ce rapport extrêmement important ? En fait, le rapport n°28 et le rapport n°29 sont très liés et dans les faits j'ai à peu près rapporté les deux.

Avez-vous, sur le rapport n°28 – mais je ne revien drai pas sur le rapport au niveau de l'avenant n°4 car je l'ai déjà évoqué – des observations ou des questions ?

M. BERGOUGNOUX.- C'est très bien, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Bergougnoux. Venant de vous, cela me flatte. Madame Petit.

Mme PETIT.- Michel Bergougnoux m'a coupé l'herbe sous les pieds, Monsieur le Président, pour vous dire très bien, merci. En remerciant aussi Sophie Rognon qui, dans notre commission, nous fait toujours une synthèse des rapports très détaillés, ô combien compliqués à lire, parce que très techniques et très méticuleux.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes obligés d'être très techniques et très rigoureux.

Mme PETIT.- Oui. Sophie, de manière très synthétique et avec son propre vocabulaire très compréhensif par chacun d'entre nous, nous permet de mieux comprendre où nous allons, jusqu'en 2020, voire même 2025, tel que le propose d'ailleurs l'État avec une première étape en 2020. Cela va quand même nous coûter trois sous, peut-être même quatre, mais j'ai entendu parler de matelas ce matin. Ce n'est pas pour rien que dans notre commission, de manière très studieuse – et vous faites partie aussi Monsieur le Président de ceux qui disent cela : « *Les bons tuyaux aux bons endroits mais pour quels usages ?* ».

Je crois qu'il est vraiment important de se poser la question : faut-il amener les tuyaux chez chaque particulier pour que chacun puisse télécharger des films, des DVD dans chaque télévision située dans chaque chambre ou faut-il amener l'usage chez le particulier qui en a besoin pour son télétravail ou dans les entreprises ?

Je crois que c'est un débat que nous partageons tous et qui, en tout cas, mérite d'être posé et discuté, mais nous voterons bien sûr ce rapport tout comme les suivants, parce que du coup, dans votre intervention, Monsieur le Président, vous avez tout englobé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis tellement impliqué dans ces dossiers que je ne les possède pas forcément dans la rédaction juridique, encore que je l'ai étudiée, mais je n'utilise pas les termes juridiques. Je vous remercie de le voter. Ce qui m'inquiète un peu dans votre propos, et vous n'êtes pas la seule à le tenir, c'est : est-ce que l'on a vraiment besoin du Très Haut Débit ? Et cela, voyez-vous, m'inquiète au plus haut point.

Pour moi, non pas par conviction non raisonnée, c'est fondamental. Je vous le démontrerai et je crois qu'il faut que je le fasse d'ailleurs. En ce moment, vous avez une multitude de rapports qui sortent pour montrer le retard de la France en la matière, et en quoi le Très Haut Débit est porteur de développement, d'abord pour les entreprises, pour la santé, pour l'éducation.

À ne retenir que la télévision, évidemment, la réponse est : est-ce que l'on a besoin de mettre autant d'argent : 35 à 40 Md€ au niveau de la France seront nécessaires, au niveau de l'Europe, etc. (l'Europe a les mêmes objectifs). Est-ce que l'on aurait besoin de cela que pour la télévision ? La réponse est non, mais ce n'est pas cela, c'est un autre mode de développement de nos territoires qui est engendré par les capacités du Haut et du Très Haut Débit.

Les usages, j'en ai cités rapidement quelques-uns. Nous sommes à la préhistoire des usages du Très Haut Débit. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles, dans le cadre du prolongement de « Graines d'Emplois », nous prévoyons de lancer un appel à projet en Auvergne sur des entreprises qui se créeraient sur la base des usages du numérique. On expérimentera déjà des choses intéressantes, notamment à travers notre carte à puce. Le dialogue viendra après le 29 juin, après les opérateurs.

Il faut également lier ce que nous prévoyons avec l'enseignement et ce qu'a proposé tout à l'heure Madame Bru sur le numérique dans l'éducation, sur le passage aux manuels numériques pour lesquels nous sommes amenés à bousculer quelque peu le corps professoral. Elle a eu la pudeur de ne pas vous le dire – je vais le faire – que l'on a mis 15 M€ dans les lycées pour apporter du Haut et Très Haut Débit partout et que

l'usage dans les lycées c'est 25 %, plus du double dans les collèges. Il y a déjà deux corps professoraux qui agissent de façon très différente et donc, avec le Recteur, nous sommes parfaitement conscients que cela ne va pas et c'est la raison pour laquelle nous lançons un audit – celui qui vous a été présenté tout à l'heure –, que nous décidons avec détermination de faire des appels, ce que nous avons fait, Madame Bru vous l'a dit, pour l'expérimentation de manuels numériques.

Les lycées répondent, beaucoup plus que prévus, et tant mieux. Au départ, on est parti sur deux par département, cela fait huit. Elle vous a dit 12, parce que j'estime qu'il y a de bons dossiers et qu'il faut absolument les retenir. Cela va faire évoluer le dispositif.

Sur la santé, on patine tous depuis très longtemps, car il y a un gros problème qu'il faut lier à la téléphonie mobile. Concernant le relief, on n'a pas encore réussi à résoudre le passage des ondes. Il y a un problème de fiabilité et des choses que l'on peut faire en télé-médecine et qui peuvent être développées. Le dossier médical partagé patine dans les cartons depuis bien longtemps, j'espère qu'il pourra déboucher.

J'essaie dans ce propos rapide, Madame Petit, d'élargir et de vous montrer, si besoin était, que l'Internet Très Haut Débit est une chance pour nos territoires et nos entreprises comme nous n'en avons jamais eue, les Américains disent depuis l'imprimerie, moi je suis un peu plus modeste.

J'ai déjà fait parvenir à certains d'entre vous des pages de rapports. Je vais, avec le service, faire en sorte de vous faire parvenir l'essentiel des deux ou trois rapports qui viennent de sortir et qui montrent le potentiel qu'il y a en matière de développement économique.

Aujourd'hui, la part du PIB qui revient à Internet en 2010 est de 3,5 % en France. On prévoit qu'elle sera à peu près de 5,5 % en 2015 – c'est demain –, à condition que l'on ait l'Internet Haut Débit, donc les tuyaux, et que l'on travaille beaucoup sur les usages. Ici, nous travaillons sur les deux et beaucoup d'autres travaillent également sur les usages.

On est à l'aube d'une nouvelle étape, d'un nouveau modèle de développement grâce à ces nouvelles technologies. Il faut en tirer le maximum, c'est ce vers quoi nous allons, c'est la raison pour laquelle nous avons réussi à fédérer aujourd'hui tous les partenaires.

Un dernier mot pour dire que le Gouvernement a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des opérateurs privés pour voir ce qu'ils avaient envie de faire. Ils ont répondu, surtout l'opérateur historique, mais pas que lui. On se rend bien compte de toute façon que les opérateurs privés, même quand ils disent par exemple : « *Clermont-Ferrand nous intéresse et on va y investir* » – ce qu'ils ont commencé à faire – dès qu'il s'agit d'écarts, ils ne le font pas et ils ne le feront pas.

Dans le dernier Comité de pilotage, nous les avons interrogés et tous nous disent : « *Effectivement, nous avons une marge de 10 % et on l'utilisera* », c'est-à-dire que l'on n'ira pas par exemple de Clermont centre à Saint-Genès-Champanelle. Même plus près, ils n'iront pas.

Tout repose, presque tout, sur le réseau d'initiative publique et sur nos propres initiatives. Voilà les compléments que je voulais vous apporter.

Le rapport n°28 est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°28 est adopté à l'unanimité.

AVENANT N°4 À LA CONVENTION EN VUE DU LANCEMENT DE L'ÉTUDE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE AFIN D'AMÉLIORER
LA SITUATION DU HAUT ET DU TRÈS HAUT DÉBIT EN AUVERGNE

Rapport n°29, page 309, présenté par Monsieur René Souchon

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n°29 est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°29 est adopté à l'unanimité.

AUVERDATA TERRITOIRES :
PRINCIPE DE RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT RELATIF
AU DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
À HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT RÉGIONAL

Rapport n°30, page 317, présenté par Monsieur Alai n Bussière

M. LE PRÉSIDENT.- C'est le principe de recours au contrat, donc il est déjà expliqué. Monsieur Bussière.

M. BUSSIÈRE.- Concernant le rapport n° 30, il me faut apporter les informations suivantes, obligatoires, à savoir que, comme la loi le prévoit, nous avons procédé aux consultations préalables de la Commission consultative des services publics locaux qui a émis, le 8 juin, un avis favorable à l'unanimité. Nous avons également consulté le Comité technique paritaire de la Région le 16 juin, qui a donné un avis favorable unanime moins une abstention. Nous avons également un avis favorable de la mission d'appui PPP, même si nous sommes en attente de la notification écrite officielle.

Trois avis favorables. Ce sont des avis obligatoires, je voulais simplement l'indiquer à l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°30 est adopté à l'unanimité.

COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATURES AU TITRE DU RECOURS
AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT
ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
« TRÈS HAUT DÉBIT » SUR LE TERRITOIRE DE L'Auvergne

Rapport n°31, page 333, présenté par Monsieur Olivier Harkati

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 31 est la commission de sélection des candidatures, donc il y a un certain nombre de désignations à faire. J'interroge les groupes.

M. HARKATI.- Comme titulaires pour le groupe Socialiste : Anna Auboïs, Olivier Harkati, Jean-Michel Guerre. J'annonce pour les autres groupes ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est à la proportionnelle et il y a un accord.

M. HARKATI.- Pour les autres groupes : Gustave Alirol en qualité de titulaire. Pour l'UPA ?

Mme PETIT.- Ce sera Frédéric Bonnichon titulaire et Marie-Agnès Petit suppléante.

M. HARKATI.- Yvette Mercier également, Karine Vacant-Pasciuto, Éric Dubourgnoix et Fatima Bezli comme suppléants.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Le rapport n°31 est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°31 est adopté à l'unanimité : l'Assemblée ayant décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée sur une liste unique.

CONTRAT DE PARTENARIAT « AUVERGNE HAUT DÉBIT » :
RAPPORT ANNUEL 2010 DU TITULAIRE FRANCE TÉLÉCOM

Rapport n°32, page 336, présenté par Monsieur René Souchon

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport n°32 toujours sur le Contrat de partenariat, mais il s'agit ici du rapport annuel du titulaire France Télécom. C'est un rapport pour information, il n'y a pas à voter.

Avez-vous des observations ? Pas d'observation.

Il est pris acte du rapport n°32.

RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION
présidée par Monsieur Pierre POMMAREL

ENVIRONNEMENT

PATRIMOINE NATUREL
ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE GESTION POUR LA CANDIDATURE
DE LA CHAÎNE DES PUY ET DE LA FAILLE DE LIMAGNE
AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Rapport n°33, page 401, présenté par Monsieur Christian Bouchardy

M. BOUCHARDY.- Monsieur le Président, vous savez que nous avons décidé de soutenir la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au Patrimoine mondial de l'Unesco, en partenariat avec le département du Puy-de-Dôme et le Parc des Volcans. Pour ce faire, dans le dossier de candidature, il y a une partie scientifique et un plan de gestion. Nous demandons aujourd'hui à l'Assemblée d'adopter ce plan de gestion qui est indispensable pour la candidature.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Monsieur Mercier.

M. MERCIER.- Monsieur le Président, sur ce rapport, je ne prendrai pas part au vote pour une bonne raison : le territoire auquel j'appartiens est en grande partie concerné. Nous n'avons pas débattu sur cette question-là, nous devons rencontrer les représentants du Conseil général. Ce n'est donc pas une opposition, c'est en attendant cet avis sur le territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Le rapport est mis aux voix. Nous avons pris note que Monsieur Mercier ne prend pas part au vote.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°33 est adopté : Monsieur Alain Mercier ne prenant pas part au vote.

PARCS NATURELS RÉGIONAUX
CONVENTION 2011-2013 AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL
LIVRADOIS-FOREZ ET AVENANT 2011

Rapport n°34 présenté, page 406, présenté par Monsieur Christian Bouchardy

M. BOUCHARDY.- C'est un rapport sans incidence financière qui porte sur deux points. Vous savez que la Région participe par voie de subvention à certaines opérations spécifiques réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des chartes. Or, la charte du

Parc Livradois-Forez entre dans sa phase finale. Nous avons un Contrat d'objectif triennal et pour vous rassurer, je vous dirai que le soutien régional prévisionnel, comme vous le verrez page 408, prévoit une baisse régulière : 162 000 € en 2011, 158 000 € en 2012, et 120 000 € en 2013. Il y a en plus un avenant 2011 à la convention, puisque la réalisation de la charte a été retardée. Cela a donc nécessité un avenant pour boucler l'année.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°34 est adopté à l'unanimité.

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES ROUTES NATIONALES

Rapport n°35, page 421, présenté par Monsieur Luc Bourduge

M. BOURDUGE.- Dans le cadre du Contrat de projets État-Région 2007-2013 et du Plan Rail Auvergne, plusieurs conventions d'études et conventions de travaux seront signées avec RFF cette année, et nécessitent un complément d'autorisations de programme d'un montant de 3 M€.

De plus, l'inscription de 4 M€ de crédits de paiement correspond à la régularisation des crédits empruntés sur ce même programme pour les deux premiers acomptes concernant Régiolis, le nouveau matériel, pour l'année 2011, et à la diminution des crédits sur ce programme d'un montant de 2 M€, en cohérence avec les prévisions mises à jour par RFF.

Comme la question a été posée en commission, je précise que cette diminution n'est pas due à une baisse des investissements dans le cadre du Plan Rail ou dans le cadre du Contrat de projets État-Région. Simplement, on avait pris de l'avance en termes de paiement sur 2010, donc on est bien dans la logique de ce que l'on avait fixé ensemble précédemment. C'était le premier point sur l'infrastructure ferroviaire.

Sur les routes nationales, les crédits nécessaires au paiement du solde du Contrat de plan antérieur 2000-2006 sont inscrits pour 3 531 787,76 € et le reliquat d'autorisations de programme, lui, est retiré, puisqu'il n'y aura plus d'engagement de notre collectivité en faveur des routes nationales qui relèvent aujourd'hui des compétences de l'État. Voilà pour ce rapport n°35.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous devons encore 3,7 M€ sur 2000-2006 sur les routes nationales. Lorsque j'ai rencontré Madame Kosiusko-Morizet le 10 mai, nous avons abordé ce problème, mais également un autre : l'État nous doit de l'argent, soit plus d'1 M€ sur l'aéroport au titre des missions régaliennes. Elle m'a dit de payer nos

dettes. Très bien, la Région paiera les siennes ; maintenant, on va reprendre contact, je le dis pour que Monsieur Hortefeux intervienne aussi auprès d'elle. C'est un accord que nous avons. Je veux bien payer nos dettes, mais je voudrais bien que l'État paye les siennes. Il doit depuis 2009 trois ans de remboursements au titre des missions régaliennes sur l'aéroport, pas à la Région, mais au SEACFA, le Syndicat d'exploitation de l'aéroport, au titre des missions sur la sécurité, etc.

Pas d'avis contraires sur ce dossier ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°35 est adopté à l'unanimité.

**TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (TER)
EXPLOITATION DES TRANSPORTS RÉGIONAUX
MATÉRIEL FERROVIAIRE**

Rapport n°36, page 423, présenté par Monsieur Luc Bourduge

M. BOURDUGE.- Le rapport n° 36 concerne l'exploitation des transports collectifs. Le montant du devis 2011 n'était pas encore arrêté au moment de l'élaboration du budget. Nous avons refusé le devis 2011 qui nous a été présenté par la SNCF, d'un montant de 94,8 M€. J'en ai déjà touché deux mots ce matin par rapport aux compensations de l'État, je n'y reviens pas.

Nous n'avons pas accepté ce devis, parce qu'il y a un certain nombre d'augmentations qui sont dues à des décisions qui ont été prises au niveau gouvernemental, en particulier l'impact sur la réforme de la taxe professionnelle qui a comme particularité – là aussi on l'a déjà dit – de pénaliser les Régions qui utilisent beaucoup de matériels thermiques, ce qui est notre cas, et que ce sont les Régions les plus pauvres qui utilisent ce matériel-là. Cela veut dire qu'il y a une véritable arnaque, si je puis me permettre, sur la marchandise, puisque quand on est les plus pauvres, on paye encore plus de taxe SIFER.

Bien sûr, il y a la question de la réforme des retraites. Là aussi, ce n'est pas notre collectivité régionale qui l'a décidée, mais elle doit supporter l'impact de cette réforme sur nos charges.

C'est pour ces raisons que nous avons refusé le devis 2011, mais selon la convention, nous devons verser chaque mois l'équivalent de ce que nous avons versé en décembre 2010, majoré de 5 %. C'est pour cette raison qu'il est demandé d'inscrire 2,3 M€ supplémentaires en crédits de paiement.

Sur le matériel roulant – c'est en lien avec la délibération précédente –, le règlement de 9 M€ est prévu en 2011. Un virement provisoire à partir du programme infrastructures ferroviaires avait permis d'acquitter les deux premiers acomptes. L'inscription de 3 M€ de crédits est nécessaire pour le paiement du dernier acompte 2011.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Là encore, je m'adresse aux parlementaires, il y en a un dans la salle, par rapport au SIFER qui remplace la taxation des matériels roulants. C'est complètement aberrant que la taxation des matériels thermiques soit très

supérieure à la taxation des matériels électriques. Monsieur Bourduge l'a fort bien dit, cela nous pénalise, mais c'est une aberration. Il suffit de déposer un amendement à la loi de finances pour que cette affaire soit corrigée. Nous n'avons pas choisi d'avoir du matériel thermique. Si cela est le cas, c'est parce que l'on n'a pas de lignes électriques. C'est aussi simple que cela. Cela a dû échapper aux technocrates de Bercy. Ils devraient venir faire des stages chez nous de temps en temps, on les prendrait avec plaisir.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observation. Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°36 est adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (TER)
ACTIONS TARIFAIRES
EXPÉRIMENTATION D'UN TITRE À 1 EURO POUR LES 16-25 ANS
FESTIVAL INTERNATIONAL DE THÉÂTRE DE RUE D'AURILLAC

Rapport n°37, page 425, présenté par Monsieur Luc Bourduge

M. BOURDUGE.- Dans le cadre du Pack Jeune Adulte que nous allons aborder après, nous proposons une tarification TER aller-retour à 1 € pour les jeunes de 16 à 25 ans, afin de leur permettre de se rendre sur les lieux des festivals. En 2011, ce projet sera expérimenté pour le Festival international de Théâtre de Rue d'Aurillac.

On est confronté à une difficulté : ce festival ne délivrant pas de billet spectacle, il est compliqué, en tout cas pour la SNCF, de vendre des billets à 1 € et d'avoir en face un justificatif du jeune qui va se rendre à Aurillac. En effet, il y a quelques difficultés pour savoir quelle va être la compensation pour notre collectivité régionale. On peut aussi penser qu'il y aura une petite fraude d'opportunité, mais cela va être à la marge.

Dans l'état actuel des choses, la SNCF nous a chiffré une compensation régionale durant la période du festival, qui serait estimée à 52 000 €, sachant que l'on regardera après coup, une fois que le festival sera passé, plus précisément quel est l'impact financier réel.

Toujours concernant le festival, nous avons décidé de développer l'offre TER en car, parce qu'il y a besoin de moyens supplémentaires, sachant qu'il y aura une coupure de ligne due aux travaux entre Clermont/Aurillac durant la période de ce festival. Nous avons décidé de financer 22 cars supplémentaires entre Clermont et Aurillac pour un montant de 16 000 €.

Le coût total de cette expérimentation s'élèverait donc à 68 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas grand risque que des gens usurpent le système dans cette période, car celui qui prend le car le 16 août pour aller à Aurillac puisqu'il n'y a plus de train, c'est vraiment qu'il a une certaine motivation pour aller au théâtre de rue, c'est ce que l'on espère d'ailleurs.

Je veux bien que l'on nous dise qu'il ne faut pas fermer les voies, mais on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Si on veut avoir des voies en état, à un moment donné il faut faire les travaux. Pour faire les travaux, il vaut mieux fermer les lignes parce que ce sont des travaux très lourds.

C'est la deuxième année que la ligne sera fermée, remplacée par des cars confortables, et il y aura encore une étape en 2012, moyennant quoi, toutes les infrastructures auront été refaites intégralement sur cette ligne. On poursuivra sur les autres au titre du Plan Rail.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°37 est adopté à l'unanimité.

M. BOURDUGE.- Je me permets juste une petite précision par rapport au rapport n°37. Ce que nous a expliqué la SNCF sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir des fraudes, ce n'est pas au départ de Clermont-Ferrand, mais à celui de Moulins, par exemple, pour venir à Clermont-Ferrand. Ce sont sur des secteurs comme ceux-ci, mais cela va se jouer à la marge.

AUTRES ACTIONS TRANSPORTS
TRAMWAY DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE
ÉTUDES
COMMUNICATION

Rapport n°38, page 433, présenté par Monsieur Luc Bourduge

M. BOURDUGE.- Sur le rapport n° 38 et le tramway de l'agglomération clermontoise, les crédits actés dans le cadre de la révision à mi-parcours du Contrat de projets évoquée tout à l'heure, implique l'inscription d'autorisations de programme à hauteur de 3 M€ pour l'extension de la ligne du tramway de Clermont-Ferrand.

Le second point est le fait que plusieurs études sont engagées ou le seront prochainement concernant le développement socio-économique de l'Auvergne lié au projet Ligne à Grande Vitesse Paris/Orléans/Clermont/Lyon (LGV POCL). Des études sont conduites en partenariat avec les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, les Agglomérations de Moulins, Vichy, Montluçon et Clermont-Ferrand, et bien sûr l'association interconsulaire pour la LGV POCL.

Ensuite, il y a des études de tarification de la billetterie régionale communes à l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transports, un bilan carbone TER, l'assistance pluriannuelle concernant les aspects de la convention d'exploitation TER, ce qui est très important car on a besoin d'avoir un soutien sur la question financière de la convention d'exploitation TER. La Région s'associera aussi à l'enquête « ménages déplacements Grand Territoire 2012 Clermont Val d'Allier ». Tout cela nécessite d'inscrire 172 000 € en crédits de paiement et 467 000 € en autorisations d'engagement.

Le troisième point concerne la communication autour de la LGV POCL préalable au débat public et pour lequel il nous paraît important de communiquer, ainsi que la valorisation des atouts de la région et des domaines d'intervention de la collectivité par l'habillage des matériels roulants ferroviaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observation. Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°38 est adopté à l'unanimité.

MATÉRIEL FERROVIAIRE NOUVEL ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT DES 12 RAMES RÉGIOLIS

Rapport n°39, page 436, présenté par Monsieur Luc Bourduge

M. BOURDUGE.- Je ne reviens pas sur le détail de cette opération que chacun connaît. Juste pour vous rappeler que la première rame est sortie des ateliers la semaine dernière ; avec Monsieur le Président, nous avons assisté à cet événement. Vous avez, à la page 437, l'échéancier contractuel, c'est-à-dire le premier qui avait été négocié. Comme vous pouvez le constater, il y avait un passage à 2013 qui n'était absolument pas douloureux pour notre collectivité, puisqu'il n'y avait rien à payer.

En revanche, un passage en 2015 est prévu à hauteur de 48 M€, et donc pour la collectivité qui siègera en 2015, ce sera un moment compliqué à passer. Nous avons donc réussi à renégocier un échéancier avec une meilleure répartition des versements.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui prouve notre souci de préparer le futur y compris dans l'incertitude de ce futur. Je profite aussi de ce rapport pour indiquer, comme Monsieur Bourduge l'a dit, que nous sommes allés voir la rame Régiolis la semaine dernière. Cela a été l'occasion de rencontrer le patron de Alstom, Monsieur Kron, de discuter beaucoup aussi avec Monsieur Pépy – mais c'est autre chose, on l'a vu ce matin. Cela m'a permis de reprendre avec Monsieur Fanichet, hier, le responsable de la rénovation des rames, le problème des Ateliers de Construction du Centre (ACC).

Ce problème est très grave. Alstom est prêt à reprendre les ACC, mais il veut une condition, celle qu'il y ait un carnet de commandes sur des rénovations de rames d'au moins un an, qui dépend de la SNCF et de la RATP. Jusqu'à présent, la RATP refuse car ils ont leurs propres ateliers, ce qui est le cas de la SNCF.

L'accélération de la rénovation des rames TéoZ doit permettre de poser le problème en d'autres termes, mais Monsieur Fanichet m'a dit hier qu'il était effectivement très ouvert, sachant que du côté d'Alstom, ils sont toujours prêts à reprendre ACC.

Si nous arrivons les uns et les autres à faire en sorte qu'il y ait un carnet de commandes correctement rempli sur un an – ce n'est quand même pas énorme – nous pourrions concrétiser cette reprise. Si nous ne le faisons pas, si personne n'y arrive, il est

à craindre le pire pour les ACC alors que c'est un fleuron de la technologie de rénovation du matériel ferroviaire.

De grâce, tous ceux qui peuvent agir dans ce sens, faites-le ! Je vais concrétiser par un courrier ce que j'ai indiqué, à la fois la semaine dernière au patron d'Alstom, et ce que j'ai dit hier à Monsieur Fanichet, mais toutes les interventions en la matière seront les bienvenues. Autrement, je pense que du côté de la RATP, on pourrait s'attendre à un peu plus d'ouverture sur ce point. Monsieur Hortefeux.

M. HORTEFEUX.- Il me semble, mais peut-être que ma mémoire me trahit, que j'avais déjà interrogé, mais cela doit faire maintenant deux ans, la RATP. Cela avait été une fin de non-recevoir à l'époque, pour un motif qu'ils faisaient construire ailleurs, je ne sais plus. En tout cas, c'était une fin de non-recevoir, mais avec un motif qui avait été avancé. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas recommencer. Je suis prêt à m'associer à des démarches, mais il me semble que cela doit bien dater de deux ans et que cela avait été négatif.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Préfet Stefanini a déployé beaucoup d'efforts aussi pour arriver à déclencher la commande de la RATP et de la SNCF, juste avant son départ. Demain, je vois le Préfet de Région, j'ai prévu de lui en reparler et de lui proposer de refaire une table ronde avec toutes les parties prenantes : ACC, SNCF et RATP.

On ne peut pas rester les bras ballants face à l'avenir de cette entreprise, surtout avec les besoins de renouvellement et de restauration de matériels qu'il y a. Ce serait catastrophique.

M. CHASSAIGNE.- Pour le site nouveau, au contraire, Alstom est prêt, comme le Président le précise, à entrer dans le capital des ACC, parallèlement à l'installation de l'entreprise sur un nouveau site. La ville de Clermont-Ferrand, d'ailleurs, est partie prenante et il y a actuellement des terrains gelés dans l'attente de l'installation des ACC. Les terrains où sont installés actuellement les ACC intéressent fortement la ville, par leur emplacement en plein cœur de Clermont-Ferrand, à côté de la gare, sans doute pour certaines opérations.

Le problème – le Président Souchon a raison de le préciser – est qu'Alstom pose comme condition d'avoir un engagement sur le carnet de commandes qui est véritablement une forme de visibilité sur l'activité de l'entreprise. Sur les dernières commandes, l'entreprise a travaillé pour la RATP de façon extrêmement satisfaisante, avec un coût très intéressant et des délais de livraison qui ont été tenus.

Seulement, la RATP, grosso modo, est plus ou moins contrainte, sauf si c'est un choix qui a été fait, de faire réaliser la rénovation de nombreuses rames par les ateliers de la SNCF.

Le problème est à ce niveau, et d'ailleurs, même quand on est attaché à la SNCF et notamment à une activité publique de l'industrie ferroviaire dans notre pays, il est évident que si l'on veut que les ACC se développent, il faudrait qu'ils puissent récupérer le marché de la RATP et donc que la SNCF ne s'accroche pas à ce marché.

Derrière cela, chacun comprend bien qu'il y a une volonté du personnel de maintenir l'activité. C'est donc à ce niveau-là que les choses peuvent se régler.

Il est vrai que l'on a tous intérêt à essayer de trouver des solutions pour qu'il y ait du grain à moudre aux ACC. Voilà exactement comment cela se présente.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai profité de ce rapport pour faire ce point. Demain, je demanderai au Préfet de Région de provoquer une nouvelle table ronde parce qu'il y a une opportunité. En fait, l'accélération de la rénovation de certaines rames de la SNCF, ou la RATP je ne sais pas, fait que la charge des ateliers de la SNCF est suffisante, d'après ce que m'a dit Monsieur Fanichet. En revanche, ils n'ont pas assez de capacités pour tout faire dans les délais. Il y a un peu de grain à moudre pour ACC.

Nous revenons au rapport n°39.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°39 est adopté à l'unanimité.

PÔLES INTERMODAUX ET GARES PÔLE D'ÉCHANGES INTERMODAL (PEI) DE CLERMONT-FERRAND

Rapport n°40, page 442, présenté par Monsieur Luc Bourduge

M. BOURDUGE.- Trois pôles ont été aménagés dans le cadre du précédent Contrat de plan État-Région : Riom, Saint-Germain-des-Fossés et Vichy. Les crédits de la Région réservés pour l'aménagement de PEI inscrits dans le Contrat 2007-2013 s'élèvent à 5 M€ et les sites sur lesquels on intervient sont Clermont-Ferrand, le Puy, Aurillac et Moulins.

Un projet concernant le site de Clermont avait été porté par le SMTC en 2003. Le projet de 2008 avait été estimé à 14,4 M€ et la participation de la Région à hauteur de 2,5 M€. Je ne développe pas sur les aménagements qui étaient prévus concernant ce PEI, sous maîtrise d'ouvrage d'une part du SMTC, d'autre part de RFF et enfin de la SNCF. En tout cas, le coût définitif du projet, après actualisation aux conditions économiques 2013, est dorénavant d'un montant de 17 389 437 € ; c'est donc une hausse de 3 M€.

La répartition en pourcentage est à l'identique, donc l'écart de protocole concernant notre collectivité est de 530 000 € supplémentaires. Les travaux de réalisation sont prévus pour 2012 et 2013. Il est proposé que notre collectivité apporte cette somme supplémentaire ; la participation de la Région s'élèverait à 3,062 M€ exactement pour l'ensemble de cette opération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.
Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°40 est adopté à l'unanimité.

ÉTUDES
ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE EN VUE DE L'ÉLECTRIFICATION DE L'AXE
LIMOGES/GUÉRET/MONTLUÇON/SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

Rapport n°41, page 445, présenté par Monsieur Luc Bourduge

M. BOURDUGE.- L'objectif de modernisation de cette infrastructure est inscrit au CPER Limousin 2007-2013, mais aussi pour une partie sur le Plan Rail Auvergne. La Région Limousin a déposé une demande de subvention Massif Central en faveur d'une étude socio-économique en vue de l'électrification de l'axe Limoges/Guéret/Montluçon/Saint-Germain-des-Fossés.

Le coût prévisionnel de cette étude est d'un montant de 330 000 € et notre collectivité est sollicitée à 10 % de ce montant, c'est-à-dire 33 000 €. Il est demandé d'approuver la participation de la Région à cette étude.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraire ? Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL.- En Quatrième Commission, il y a eu un débat approfondi sur ce sujet. Autant il est apparu nécessaire de s'interroger sur les moyens de dynamiser cette artère, qui présente effectivement un intérêt comme liaison transversale, autant on peut être extrêmement circonspect sur l'opportunité d'une électrification d'une ligne qui n'évacue pratiquement pas de trafic fret, pas de trafic lourd, et qui ne comporte pas de rampes importantes.

La conclusion de cette étude de 33 000 € – on peut déjà l'écrire en ce qui concerne l'électrification – est qu'il n'y en a pas besoin. On peut, malgré tout, se poser les questions de fond, à savoir comment utiliser au mieux cette artère pour qu'elle soit davantage utile à la nation et aux régions traversées ? À ce titre-là, cela vaut quand même la peine de se pencher sur la question, mais voilà, c'est quand même une étude qui est coûteuse et on s'est bien interrogé au sein de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que vous avez raison de vous interroger. Nous avons beaucoup interrogé le Président Denanot, l'État l'a beaucoup interrogé également. Le Limousin tient absolument à cette étude. Dans le cadre du bon partenariat que l'on a au niveau du Massif Central, l'État et la Région Auvergne ont décidé de donner leur accord, sous réserve d'une validation par l'Assemblée à cette étude. Je ne sais pas si on peut donner les conclusions comme cela, mais ce n'est pas évident. En tout cas, on propose de suivre, pour une somme modique, le Limousin dans le cadre de sa demande explicite.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°41 est adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS AÉRIENS
AÉROPORT D'AURILLAC

Rapport n°42, page 450, présenté par Monsieur Luc Bourduge

M. LE PRÉSIDENT.- Nous l'avons déjà évoqué tout à l'heure, quand j'ai répondu à Madame Petit sur le Contrat de projets État-Région. J'ai *de facto* présenté ce rapport. Est-ce que Monsieur Bourduge veut ajouter quelque chose ?

M. BOURDUGE.- Non, Monsieur le Président, tout a été dit tout à l'heure. La seule question a été posée en commission par Marie-Agnès Petit, c'est-à-dire le parallèle avec le Puy-en-Velay. Notre collègue, Monsieur Bergougnoux, est intervenu en commission et la réponse que vous avez apportée était celle donnée en commission. Il n'y a rien d'autre à ajouter.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres observations ? Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°42 est adopté à l'unanimité.

<p>RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION présidée par Madame Anna AUBOIS</p>
--

CULTURE, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES

DOMAINE ROYAL DE RANDAN

Rapport n°43, page 453, présenté par Madame Nicole Rouaire

Mme ROUAIRE.- Il s'agit, dans ce rapport, de fixer le tarif du billet spectacle du domaine de Randan au prix unitaire de 10 € et non pas de 12 € comme on l'avait envisagé, et surtout d'approuver la convention de dépôt entre l'État et la Région concernant un ensemble de meubles historiques provenant du château de Randan. Il s'agit d'un dépôt consenti à titre gratuit par l'État au profit de la Région.

M. LE PRÉSIDENT.- Observations ? Il n'y en a pas. Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°43 est adopté à l'unanimité.

JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PACK JEUNE ADULTE

Rapport n°44, page 459, présenté par Madame Anna A ubois

Mme AUBOIS.- Monsieur le Président, vous avez déclaré en octobre 2009 la jeunesse, grande cause régionale. Nous passons, aujourd'hui, de la déclaration aux actes.

Depuis six mois, nous avons engagé une consultation auprès des acteurs de la jeunesse, aussi bien sur les territoires, qu'avec tous les acteurs, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, élus des différentes collectivités, missions locales, etc.

Par ailleurs, nous avons consulté directement la jeunesse *via* le site Internet www.16-30.fr, mais aussi les émissions de webradio.

De ces deux types de consultations, institutionnels et jeunes, des propositions sont remontées, notamment les besoins des jeunes. C'est pourquoi, aujourd'hui, dans le cadre de ce rapport sur le Pack Jeune Adulte, pour répondre aux objectifs et besoins formulés lors de ces consultations, c'est-à-dire faciliter l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes, consacrer l'égalité des chances, répondre aux problématiques du quotidien en fonction de l'âge de ces jeunes et prendre en compte les spécificités des bassins de vie, nous vous proposons trois types de mesures : les mesures générales, les mesures sous conditions de ressources et les mesures territoriales.

Dans le cadre des mesures générales, dès septembre, le site refondé de l'Espace Info Jeunes verra le jour et permettra aux jeunes de trouver des réponses aux problématiques concernant les thèmes sur lesquels nous les avons déjà consultés, relatifs au logement, à la mobilité, à la santé, aux jobs d'été, à la formation, etc. Par ailleurs, aux côtés de l'Espace Info Jeunes, nous nous engageons à répondre dans les 48 heures à une demande d'un jeune qui ne trouve pas de réponse sur ce site Internet.

Deuxième type de mesures et deuxième objectif : encourager la connaissance de l'entreprise et l'entrepreneuriat chez les moins de 30 ans. Nous allons travailler, bien entendu, sur la connaissance du milieu de l'entreprise *via* la mise en place de « speed dating » de stages. Le Club des 1000, par exemple, et les plateformes d'initiatives locales sont prêtes déjà à s'engager à nos côtés, dès la rentrée de septembre, pour organiser ces « speed dating » de stages pour les étudiants en BTS en Auvergne. Par ailleurs, nous allons nous engager auprès du PRES dans le cadre de leur pôle Entrepreneuriat étudiant.

Par ailleurs, une des mesures emblématiques est la création de ce Pack Jeune créateur/repreneur, où un nouvel incubateur va être mis en place pour des projets non technologiques. Les jeunes bénéficieront d'une assistance, économique, juridique, mais aussi scientifique, technologique et industrielle. En effet, nous nous engageons à être aux côtés des jeunes, six mois avant la création/reprise de l'entreprise pour leur permettre de réaliser au mieux leurs études marketing, juridique, financière et stratégique.

Finalement, nous sommes dans le même cas de figure que les résidences d'entrepreneurs ouvertes par l'ARDTA à des porteurs de projets qui souhaitent investir en Auvergne. Ici, finalement, nous accompagnerons les auvergnats de moins de 30 ans dans le même type de montage pour pouvoir réaliser au mieux leur projet.

Sans rentrer dans les détails, comme il a été dit ce matin dans le cadre des nouveaux Fonds d'Investissement Auvergne Durable, bien entendu, un soutien et un effet de levier supplémentaire seront accordés au jeune créateur/repreneur de moins de 30 ans.

Dans le cadre de ces mesures générales également, nous avons aussi souhaité être exemplaires en tant que collectivité sur l'apprentissage. C'est pourquoi, après une négociation dans le cadre de la commission paritaire, il a été décidé que certains personnels TOS qui étaient volontaires, s'engageraient pour être des maîtres d'apprentissage pour des jeunes qui se formeront dans le domaine de la restauration.

Au regard, par ailleurs, de la consultation des jeunes sur le site de www.16-30.fr et des idées déposées, beaucoup souhaitent s'engager et être des acteurs de la citoyenneté. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de soutenir l'engagement mis en place par Martin Hirsch sur le service civique et de contractualiser avec la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, qui est délégataire de ce service public en Auvergne, pour mettre en place les services civiques. Je vous rappelle qu'il y a deux associations au niveau national qui sont délégataires pour la mise en place des services civiques, la Ligue de l'Enseignement et Unis-Cité. Unis-Cité n'est pas présente sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle nous allons contractualiser avec la Ligue de l'Enseignement et lancer un appel à projet auprès des lycées.

Nous souhaiterions mettre en place pour le mois d'octobre, dans un premier temps déjà, 40 jeunes en service civique dans les lycées pour des problématiques sur lesquelles ils se sentent concernés et qu'ils auraient envie de porter, comme ils nous l'ont dit, par exemple, les questions de la mobilité. Donc, expliquer quels sont les programmes qui existent sur la mobilité aussi bien portés par l'État, par nos Régions, mais aussi par d'autres collectivités (le Conseil général de l'Allier est très investi sur les questions de la mobilité), ensuite sur les questions de la santé et de la prévention, mais également sur les questions de développement durable et d'Agenda 21.

Finalement, ces jeunes seraient des ambassadeurs auprès des jeunes dans les lycées. Par ailleurs, beaucoup de jeunes nous ont fait remarquer qu'ils souhaiteraient que leur engagement dans les associations soit reconnu. C'est la raison pour laquelle, comme il a été fait finalement en Pays de Loire, nous soutiendrons les Francas qui ont mis en place un passeport bénévole que l'on appelle aussi Bourse de l'engagement.

Ensuite, au regard du résultat positif des webradios qui ont eu lieu dans différents endroits comme des cafés, nous souhaiterions soumettre notre dispositif à l'évaluation des jeunes. C'est pourquoi le lycée de Monistrol et sa section audiovisuelle (LDVTV) se sont portés volontaire pour refaire un tour d'Auvergne auprès des jeunes pour évaluer le dispositif et connaître les attentes des jeunes, car ce Pack Jeune Adulte est un dispositif qui doit être évolutif en fonction des besoins.

Autre point : nous nous sommes désengagés depuis un certain nombre d'années auprès de l'éducation et de la prévention. Nous souhaitons continuer notre partenariat sur l'éducation et la prévention santé, parce que les résultats étaient, je vous le rappelle, particulièrement inquiétants sur les questions de la santé : 25 % des jeunes ne vont pas chez le médecin ou chez un dentiste pour des questions financières, un sur huit n'utilise pas non plus de contraception pour des raisons financières. Sur le territoire, on a beaucoup discuté aussi des addictologies des jeunes. Il est donc absolument nécessaire de travailler sur ces points. Certes, il y aura le programme tel qu'il existe, mais aussi des choses, comme je vous le dirai plus tard, que l'on verra essentiellement dans le cadre du conventionnement des mesures territoriales.

Je ne vais pas plus en rajouter sur le TER à 1 €, mais il est vrai, je vous le rappelle, que les jeunes ont dit dans cette consultation que la diversité des pratiques était tout à fait acceptable en Auvergne, et qu'ils n'avaient pas l'impression qu'ils manquaient vraiment d'événements culturels, de pratiques culturelles. Leurs questions étaient surtout sur l'accès, c'est-à-dire le coût. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé cette première expérimentation sur le TER à 1 €. Quel que soit mon lieu de départ en Auvergne, j'ai mon aller-retour à 1 € pour me rendre au Festival du Théâtre de Rue d'Aurillac et par ailleurs avec un accompagnement plutôt simple au niveau de la ville d'Aurillac, puisqu'il y a déjà un camping à tarif réduit, ce qui permet aux jeunes de rester quatre jours.

Ensuite, comme il vous l'a été dit dans le cadre de la renégociation du Contrat de Plan État-Région, nous avons souhaité nous investir auprès du CROUS sur la création de la nouvelle résidence des Cézeaux. Pour être un peu plus complet que ne l'est le rapport, quel est ce nouvel outil d'investissement ? C'est une nouvelle résidence de 50 logements de 19 m², des studettes, qui normalement se louent au prix du marché aux alentours de 400 €. Grâce à notre investissement aux côtés du CROUS, le loyer mensuel ne sera que de 230 €. Ce million d'euros permet véritablement une aide sociale importante auprès des étudiants boursiers.

Par ailleurs, nous allons ouvrir également les emplois-tremplins aux collectivités sur les médiateurs socioculturels et sociosportifs à partir du moment où on est dans le cadre d'une politique pour les 16-30 ans. Voici pour les mesures générales.

L'autre mesure emblématique dont vous pouvez voter le principe aujourd'hui est la carte sous condition de ressources. Cette carte est un crédit ouvert qui permettra au jeune, suivant ses ressources – il y aura différents paliers –, soit de payer sa mutuelle, soit de payer son abonnement Internet, soit de payer son abonnement de transport en commun, mais encore une partie du permis de conduire, de l'assurance logement, également la contraception et la pilule du lendemain. Par rapport à ce que nous avons vu aussi dans cette enquête, je vous rappelle que la contraception n'est pas prise en charge par la Sécurité sociale, ni par les mutuelles ou très rarement.

Au regard aussi de ce qui nous est remonté régulièrement par les associations comme le Secours Populaire, le Secours Catholique et les Restos du Cœur, il y a une paupérisation de plus en plus importante des jeunes de 18 à 25 ans, lorsqu'ils ne peuvent pas bénéficier des dispositifs sociaux.

Pour vous donner un exemple, le Secours Populaire accueillait il y a deux ans quatre étudiants sur les campagnes hivernales pour des colis. Cette année, cela a été 220 étudiants accueillis sur Clermont-Ferrand pour des colis sur la campagne hivernale. C'est la raison pour laquelle nous avons aussi décidé d'inscrire les tickets aux restaurants universitaires dans cette carte de crédit.

Ce support permettra de répondre aux différentes questions qui varient en fonction de l'âge, des besoins quotidiens. Un jeune de 18 ans aura pour priorité de payer son permis de conduire, mais après, on peut imaginer justement que ce soit sa mutuelle, plus une partie de son abonnement Internet, ou sa mutuelle et des tickets RU, ou l'abonnement aux transports.

Le dernier point concerne les mesures territoriales.

Nous avons à deux reprises fait le tour de tous les territoires, une première fois pour écouter, faire un échange d'expériences, savoir ce qui se faisait sur le territoire, connaître les besoins, et puis au printemps, nous sommes retournés voir une deuxième fois tous les territoires pour travailler maintenant concrètement sur des possibilités de partenariat.

Il y aura deux types de conventionnement : un conventionnement avec les Conseils généraux – il me reste encore à aller rencontrer le 1^{er} juillet le Conseil général de Haute-Loire –, mais sinon les choses avancent sur tous les territoires. Un deuxième type de partenariat concerne une charte de principe avec les Pays qui se concrétisera par des conventions avec les Communautés de communes.

Un travail très important est en train de se faire avec le Département du Cantal. Nous avons déjà travaillé concrètement avec le Pays Haut Cantal Dordogne. Nous avons travaillé concrètement vendredi, par exemple, avec la Communauté de communes de Massiac. Le territoire du Cantal, en général, et surtout les Pays et EPCI se sentent vraiment très concernés et ont compris que, malheureusement, la chute démographique, la difficulté à maintenir les jeunes sur le territoire, étaient un vrai enjeu également pour eux.

Par exemple, concernant le Pays Haut Cantal Dordogne, une mesure me paraît intéressante et n'a été proposée sur aucun territoire, celle de les soutenir sur un Pack stagiaires. En clair, ils ont beaucoup travaillé avec les entreprises du Pays, et beaucoup de chefs d'entreprise ont fait remarquer que les jeunes ne répondent pas aux offres de stage pour plusieurs raisons : l'éloignement fait que les jeunes ont un peu peur de venir à cause des conditions d'accueil. Ce Pack stagiaires serait la possibilité de financer en partie la mobilité et le logement des stagiaires qui viennent de un à trois mois sur le territoire avec l'espoir, derrière, que le jeune se plaise sur le territoire et reste, car souvent, derrière ces offres de stages, il y a un emploi.

Voilà un exemple très concret de choses sur lesquelles on a déjà travaillé.

L'objectif est que nous travaillerons sur trois types de domaines dans le cadre de ces mesures territoriales :

- la mobilité, car dans les espaces ruraux, la question de la mobilité est la question la plus importante ;
- le logement, parce que souvent le logement pour l'accueil de stagiaires ou d'apprentis est souvent la problématique sur les territoires ruraux ;
- la prévention et la santé également.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Madame Rondepierre.

Mme RONDEPIERRE.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, la plupart des élus de cette Assemblée sont aussi des parents, voire des grands-parents. Aussi, la jeunesse est-elle nécessairement au centre de nos priorités, et ce d'autant plus que nous sommes la première génération après les Trente glorieuses, dont les enfants ne vont pas nécessairement connaître d'ascension sociale, et qui vont même pour certains vivre beaucoup moins bien que leurs parents, ce qui est fortement anxiogène pour tout adulte responsable.

Pour ma part, je suis au contact des jeunes et des associations qui les encadrent depuis plus de 30 ans. Je reconnais bien volontiers le travail réalisé par Madame AUBOIS et son équipe et la pertinence de certaines mesures proposées : logement étudiant, création d'un site Internet, Pack jeunes entrepreneurs, initiation à un service civique, etc.

J'avoue qu'à côté de cela, nous avons eu un peu de mal à nous retrouver dans ces pages qui se présentent un peu comme un inventaire à la Prévert, où l'on passe allègrement de l'apprentissage à la lutte contre l'homophobie, ou de la carte à puce au service civique, sans approfondir la réflexion sur aucun de ces sujets. Pour notre part, nous aurions souhaité que ces mesures soient explicitées et déclinées au fil de rubriques bien identifiées. Ce qui nous aurait peut-être permis, ainsi qu'aux jeunes et à leurs familles, de mieux comprendre ce que vous souhaitiez faire et d'être à vos côtés.

Si la création d'un site Internet d'information nous semble une mesure intéressante, elle n'a de sens que si elle remplace les sites existants qui sont déjà nombreux, afin que les jeunes ne trouvent sur leur chemin qu'un seul et unique message associant, ainsi, toutes les collectivités.

C'est vrai qu'il faut aussi rapprocher les jeunes de l'entreprise et pour cela, il faut peut-être commencer par cesser de faire passer les chefs d'entreprise pour des « exploitants » et créer des conditions nécessaires à une certaine identification. Cela passe nécessairement par un vrai travail de concertation avec les Chambres consulaires et les responsables d'entreprises qui sont les créateurs d'emplois. Vous nous aviez proposé les Assises de la Jeunesse, nous vous avons suggéré celles des Métiers, car, vous le soulignez d'ailleurs, l'emploi est le premier souci des jeunes. Nous regrettons de ne pas avoir été entendus.

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises sur notre territoire ne peuvent recruter, faute de main d'œuvre dans certains secteurs, je pense notamment au bâtiment : on refuse tout simplement des chantiers ou on recourt à la main d'œuvre étrangère. Aubert & Duval recherche 250 soudeurs, me semble-t-il, mais on ne remplira les filières d'apprentissage que si l'on travaille à modifier l'image de l'apprentissage dans la représentation mentale des parents et celle des enfants. C'est un travail de communication avant tout qui passe en amont par la rencontre des chefs d'entreprise avec les parents et les jeunes. Sinon, toutes les mesures que vous prendrez seront vouées à l'échec.

De même, pour le Pack jeunes créateurs/repreneurs, nous sommes tout à fait d'accord sur la nécessité de travailler sur ce créneau, mais il nous semble que la timidité de la mesure – 10 projets par an – ne tient pas compte de l'urgence de la situation. Plus de 3 500 chefs d'entreprise ont plus de 60 ans aujourd'hui en Auvergne. Nous n'avons pas 350 ans devant nous pour redresser la situation.

Les jeunes ont aussi attiré notre attention sur la nécessité pour eux d'obtenir le permis de conduire, seul capable de leur donner une autonomie de déplacement. Il existe déjà de nombreuses mesures prises par les municipalités et les départements. Il aurait été intéressant de les recenser, de mettre le doigt sur les carences des territoires. À Moulins, entre la Ville et le Département, les jeunes peuvent avoir pratiquement accès gratuitement au permis de conduire, à Saint-Éloy aussi, et nous ne sommes sûrement pas les seuls à le proposer. Et pourquoi limiter l'accès des TER à 1 € uniquement au cadre des loisirs ? Pourquoi ne pas étendre cette expérience aux déplacements pendulaires et donc au travail ?

Le projet de carte à puce nominale reste, tel que vous le décrivez, encore assez vague. Quels sont les jeunes qui vont en bénéficier ? S'agit-il seulement des jeunes boursiers, sachant que de nombreuses familles modestes qui ne sont pas boursières échappent de ce fait à toutes les aides qui s'y associent et du coup, ont de réelles difficultés pour accompagner leurs enfants au cours de leurs études supérieures ? Par ailleurs, ne pourrions-nous pas utiliser les formules « cartes jeunes » existantes et s'entendre avec les organismes bancaires déjà sur le terrain, pour verser ces nouvelles aides ? Quel sera d'ailleurs le montant de ces aides ? Nous l'ignorons totalement. En revanche, 800 000 € de droits de propriété intellectuelle du système nous semblent une somme exorbitante, sauf s'il s'agit bien sûr d'une mesure de communication propre à la Région !

Il nous semble délicat, et pour tout dire un peu irresponsable, d'ouvrir les emplois-tremplins aux collectivités territoriales, sachant qu'au bout de trois ans, ces mêmes collectivités, perdant leurs aides, ne pourront peut-être pas garder ces emplois. On crée là des illusions et à terme, pour les collectivités, des difficultés.

Enfin, nous tenons à mettre en garde les porteurs du projet sur la délicate question de l'éducation et de la prévention. C'est un sujet sensible sur lequel nous ne pouvons prendre aucun risque. Il nous semble donc impensable de vouloir prescrire à des jeunes filles un système contraceptif sans l'accompagner d'une consultation gynécologique comme vous le préconisez. Qui parmi nous l'accepterait pour ses propres enfants ?

Monsieur le Président, il nous semble que l'ensemble de ces mesures n'est pas aujourd'hui suffisamment abouti. Ce sont de bonnes réflexions sur lesquelles il faut encore travailler et nous sommes prêts à le faire à vos côtés, mais si vous maintenez la présentation actuelle, nous serons obligés de nous abstenir. Trop de notions restent encore floues.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie Madame. Madame Auboïs vous a fait un rapport exhaustif extrêmement complet. Je répondrai sur les aspects qu'elle n'a pas évoqués. Madame Coskun.

Mme COSKUN.- Je voudrais d'abord saluer le travail qui a été fait par Anna Auboïs et les services, ainsi que l'implication de nombreux jeunes qui ont participé, soit à la webradio, soit aux réunions publiques qui ont été vraiment menées sur tout le territoire de notre région. Ce travail a amené des mesures qui sont, pour notre groupe politique le Front de Gauche, concrètes. Ces mesures ne sont pas floues, en tout cas nous félicitons le travail qui a été mené. On parlait de la mobilité des jeunes, c'est un début. De nombreux jeunes nous ont dit qu'il y avait suffisamment de projets culturels dans notre Région, mais qu'il y avait un problème d'accès.

On ne peut pas critiquer un travail qui vient de commencer et je pense qu'il faut attendre de voir les résultats. Je ne suis pas d'accord avec ce que vient de dire Madame Rondepierre, parce que c'est un travail qui débute. Nous ne sommes qu'aux prémices de ce qui va se passer et par rapport à tout ce qui s'est dit, qu'Anna vient de dire, les jeunes sont l'avenir de la France, c'est le nôtre aussi et il faut savoir miser sur les jeunes. Il faut que nous arrêtons de parler de nos jeunes comme de problèmes. Ce ne sont pas des problèmes, ce sont nos espoirs, celui de nos retraites parce qu'à un moment ou à un autre, c'est la solidarité qui va jouer. Dans cette solidarité-là, ce sont les jeunes qui vont nous remplacer. Si nous ne misons pas sur nos jeunes, sur qui allons-nous miser ?

Par rapport à ce travail-là, il est important aussi de souligner le dispositif qui est mis en place par rapport aux jeunes créateurs/repreneurs, puisque beaucoup de nos anciens, ceux qui arrivent à 60-65 ans vont bientôt laisser leur travail. Le dispositif d'accompagnement économique, juridique ou social, permettra à des jeunes de mettre le pied à l'étrier et de maîtriser l'entreprise, ainsi que tous les rouages d'entreprise qui sont de plus en plus compliqués dans notre société et de mener à bien un travail par rapport à l'entreprise.

En tout cas, c'est un début, je ne peux que saluer ce travail. C'est une politique volontariste menée par notre Région. C'est important que nous comptions sur nos jeunes, que nous leur fassions confiance, parce que la carte à puce a été beaucoup décriée en disant : « *Les jeunes vont peut-être aller boire, fumer, s'amuser* ». Les jeunes ont le droit de s'amuser, c'est bien qu'ils s'amusent. Avec cette carte jeune à puce, c'est important que l'on puisse leur faire confiance, car ils connaissent aussi leurs priorités. Un jeune qui fait ses études et qui en même temps est obligé de travailler, ne peut pas avoir la tête à aller travailler et aussi à faire des études, ce n'est pas possible. Par rapport à cette carte à puce, un jeune saura que le soir, quand il va rentrer chez lui, il aura de quoi manger, il aura le ventre plein. Quand on a le ventre plein, on travaille mieux.

Je ne peux que saluer ce travail, en tout cas j'ai confiance en nos jeunes, j'espère que nous sommes tous d'accord là-dessus parce que nos jeunes sont l'avenir de la France. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelques compléments. Madame Rouaire.

Mme ROUAIRE.- Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit par Madame Coskun et Madame Auboïs. Je voudrais insister sur ce Pack Jeune Adulte, je suis un peu surprise de voir que l'on n'arrive pas à avoir l'unanimité dans cette Assemblée. On a la volonté d'aider les jeunes à aller vers l'autonomie. Je pense que les mesures proposées sont de nature à permettre cet apprentissage de l'autonomie. Bien sûr, toutes les mesures ne peuvent pas être prises par la Région, car les compétences et les moyens de la Région ne permettent pas de tout faire.

Hier, en commission, j'ai insisté sur le rôle des entreprises. Il faut aussi qu'elles jouent leur rôle dans l'information et la mise en place des stages. Ce n'est pas la Région toute seule qui pourra permettre de mobiliser complètement les entreprises. Il faut aussi que les consulaires et d'autres organismes fassent ce travail-là.

Je trouve que le Pack est intéressant, dans la mesure où il aborde les différents aspects de la vie des jeunes. Un point particulièrement important est ce qui touche à la santé et au bien vivre tout simplement. Quand on voit les résultats des études menées pendant ce travail effectué ces derniers mois par les services et par Anna, quand on voit les conclusions, on se rend compte – même si au quotidien on côtoie les jeunes – qu'on n'avait pas forcément l'idée que la situation était aussi dramatique. Il est vrai que cette situation dramatique nous conduit à mettre en place des mesures, comme la contraception. Il y a plus de 30 ans, on se battait pour le droit à la contraception en tant que femme, et aujourd'hui cette contraception n'est pas disponible gratuitement pour les jeunes.

Des mesures comme cela peuvent paraître dérisoires, je crois que c'est fondamental et je me félicite que la Région aille dans ce sens-là. Merci à Anna d'avoir mené ce travail et aussi aux services qui ont beaucoup œuvré ces derniers mois.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci bien. Je propose que nous apportions un terme à ce débat riche, intéressant sur un sujet qui est le dossier essentiel de cette Session. Je ne vais pas revenir sur ce qu'a brillamment et longuement développé Anna Auboïs. J'ai donné quelques orientations ce matin. Simplement, en réponse à Madame Rondepierre et au groupe UPA, je comprends que l'on ne puisse pas voter, chacun décide comme il le souhaite, mais on ne peut pas nous faire le grief de ne pas avoir de vision et d'avoir un catalogue à la Prévert.

Notre vision est très claire, c'est pour cela que l'on a mis plusieurs mois à élaborer cela. Notre vision, c'est l'autonomie des jeunes. Cela suppose que l'on agisse sur une palette de domaines : le logement, les loisirs, un complément de revenus, etc. Je ne vais pas vous faire pour le coup le catalogue, mais on ne peut nous dire : « *Vous n'avez pas de visibilité, vous ne savez pas où vous allez* ». Si, nous savons où nous allons. « La Jeunesse grande cause régionale » : cela passe par favoriser au niveau régional et entraînant autour de nous le plus possible d'acteurs, l'autonomie de nos jeunes, qu'ils se

sentent bien en région Auvergne, qu'ils y restent. Pour cela, il faut des emplois et que d'autres viennent y vivre.

On nous répète toujours les métiers, la concertation consulaire, etc. Nous avons le plus grand respect pour les métiers, on ne va pas reprendre ce que l'on a dit ce matin, mais il faut arrêter de faire croire à l'opinion publique que parce que l'on va multiplier le nombre d'apprentis, tout ira mieux. Le Président de la République fait de cette affaire une affaire politique, on a parfaitement compris. Il veut passer de 600 000 apprentis à 800 000 apprentis, mais ce n'est pas possible, il n'y arrivera pas parce qu'il faut des chefs d'entreprise pour avoir des apprentis et que si l'on veut que l'apprentissage ait une meilleure image, il faut aussi que les métiers s'y mettent. C'est le travail des Chambres de métiers. Cela fait longtemps qu'elles auraient dû le faire. Je constate, en lisant le journal, que dans le Cantal, ils passent leur temps à se « flinguer » entre la Chambre de Métiers et la Chambre de commerce : « *Tu me piques mon argent, comment tu as fait ?* ». C'était dans *La Montagne* d'hier ou avant-hier. Comment voulez-vous que cela incite les jeunes à s'engager ?

Il y a des secteurs où ils travaillent très bien. Indiscutablement, l'apprentissage dans certains secteurs est exemplaire, dans d'autres il est catastrophique. Que voulez-vous que je vous dise ! Vous n'arriverez pas à faire entrer dans la tête d'un jeune, dans l'état actuel des choses, avec l'image que l'on donne, que certains secteurs que j'ai déjà cités – on va faire des études approfondies pour vous le montrer – sont des secteurs où il fait bon aller. Ce n'est pas par hasard que la main-d'œuvre ne se trouve pas dans certains secteurs. C'est un fait. Les conditions de travail, de rémunérations, ne sont pas à la hauteur de ce que l'on demande aux jeunes. C'est normal qu'ils essaient d'aller chercher ailleurs.

Vous avez évoqué Aubert & Duval. Il se trouve qu'ils ont un partenariat avec la Région par l'intermédiaire de l'Agence Régionale de Développement des Territoires (ARDTA). Lorsqu'Aubert & Duval a décidé de faire des agrandissements dans les Combrailles et d'implanter l'usine Ukad, nous avons joué un grand rôle, nous avons fédéré le Conseil général avec le Conseil régional, l'Agence Régionale de Développement des Territoires et avons proposé à Monsieur Duval en personne de l'accompagner dans le recrutement et la formation de ces personnels. Il vient, il y a un mois à peu près, de faire appel à la mise en œuvre du protocole que nous avons signé avec lui. L'ARDTA y travaille. J'ai encore vu Pascal Guittard, le directeur, hier. Travail de prospection, travail de formation, mais ce n'est pas un problème d'apprentissage. Aubert & Duval savent former des apprentis. Ce n'est pas leur problème. Ce sont des cadres dont ils ont besoin et de techniciens supérieurs. Même si on peut les former par l'apprentissage, ce n'est quand même pas la formation la plus évidente.

On fera ce que l'on a à faire sur l'apprentissage et on ne fera pas plus. Je demande très clairement aux services – je vais leur donner les moyens de le faire – de procéder à une étude : où sont les jeunes au bout de trois ans dans tel et tel secteur ? Vous verrez que ce n'est pas toujours très positif. Je suis très sensible à cela car c'est mon premier métier. Je le rappelle souvent, mais conseiller d'orientation, je sais ce que cela veut dire, je l'ai pratiqué pendant des années. Ensuite, j'ai passé quelques étapes, et je suis passé inspecteur de la formation et de l'orientation. J'ai été aussi inspecteur principal de l'enseignement technique. Ce sont des choses que je connais bien, même si les choses

ont évolué, et je peux vous assurer que ce qui est évoqué comme la panacée ne l'est pas.

Bref, nous devons travailler avec toutes les palettes, tous les paramètres pour aider nos jeunes. Le cœur de notre dispositif, c'est la carte à puce. Vous nous dites : « C'est flou ». Forcément, car personne ne l'a jamais fait avant nous. Le 29 juin, on choisit le prestataire, quatre ont répondu. La Commission d'appel d'offres va faire son travail. On engagera un dialogue avec eux et on verra concrètement comment on le met en œuvre. Nous avons eu une idée, nous avons lancé un appel à concurrence, les prestataires répondent, on ne peut pas vous donner les réponses aux questions que l'on n'a pas aujourd'hui.

Vous nous demandez quel est le montant financier, vous avez raison. Globalement, on va affecter une somme très significative à cette opération, mais pour savoir exactement où on met le curseur sur ceux qui ont droit à tel crédit de la Région, ceux qui n'y ont pas droit, ceux qui éventuellement ont droit à une étape intermédiaire, tout un travail est en train de se faire avec les Caisses d'allocations familiales en particulier. Ce travail n'est pas terminé. Quand il le sera, bien entendu, nous vous donnerons les éléments d'appréciation.

Le moment venu, bien sûr que le Conseil régional sera appelé à décider, à voter les conditions dans lesquelles on met en œuvre la carte à puce. Il faut nous laisser faire le travail technique, mais c'est la clef. Pourquoi ? Parce que c'est véritablement l'illustration de ce que nous voulons : l'autonomie du jeune. Nous ouvrirons à ceux qui auront droit au crédit, un crédit de x euros et nous leur permettrons de l'utiliser librement sur une palette de prestations, la carte ne peut pas toutes les porter, mais ces prestations ont été identifiées. Je les ai énumérées, Anna Auboïs les a reprises tout à l'heure. Le jeune choisit ! Certains nous disent : « *Pourquoi vous n'avez pas mis en place un chèque ?* » C'est du rigide ! Si vous avez un chèque de 20 €, vous ne pouvez pas utiliser 5 € avec ce chèque pour autre chose. Si vous avez un crédit de x euros sur une carte à puce pour une série de prestations, le jeune choisit. S'il a faim un jour, il peut le mettre sur son ticket restaurant, s'il a un problème pour sa mutuelle santé, il peut prendre tout ou une partie. Je ne vais pas recommencer cette démonstration. L'avantage de ce dispositif technique, c'est qu'il est souple et qu'il favorise véritablement l'autonomie.

On nous dit : 800 000 € pour les prestations intellectuelles : non ! On a mis un crédit dont on ne sait pas exactement s'il sera suffisant. Je pense qu'il est même surévalué, mais on n'en sait rien. Ce ne sont pas que les prestations intellectuelles, mais tout le reste, c'est-à-dire toute la mise au point du dispositif technique pour lequel on ouvre un crédit de 800 000 €. Si on peut ne pas le dépenser, bien sûr on ne le dépensera pas.

Voilà pour l'essentiel. Vous avez évoqué d'autres points plus secondaires sur lesquels je ne vais pas revenir. Je pense, personnellement, comme beaucoup ici, que c'est sans doute une faute de votre part de ne pas vouloir appuyer ce dispositif, mais vous verrez bien. C'est vous qui assumerez les conséquences et votre responsabilité. Je respecte votre décision.

Je propose de mettre le rapport aux voix.

Avis favorable ? La majorité comme un seul homme. Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Le groupe UPA.

Le rapport n°44 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

Je vous remercie. Bravo Anna, et aux services, car il est vrai, et je ne veux citer personne, qu'il y a quelques personnes derrière moi qui ont sué. Il faut leur dire aussi que nous sommes conscients du travail qui a été réalisé.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE EMPLOIS-TREMPAINS

Rapport n°45, page 475, présenté par Madame Anna A ubois

Mme AUBOIS.- C'est simplement l'ouverture des emplois-tremplins sur les postes de médiateurs socioculturels et sociosportifs pour les collectivités qui souhaitent mettre en place une politique jeunesse pour les plus de 16 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ?

Abstentions ? Le groupe UPA. Avis favorable ? La majorité.

Le rapport n°45 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

SPORT

Rapport n°46, page 478, présenté par Madame Anna A ubois

Mme AUBOIS.- Deux modifications : l'intégration de ce qui est inscrit dans le Contrat de projets État-Région, c'est-à-dire la restructuration de l'École d'équitation départementale d'Aurillac qui demande l'ouverture de 500 000 € d'autorisations de programme et ensuite la nécessité de rajouter 200 000 € de crédits de paiement sur les manifestations sportives de haut niveau. Comme vous avez pu le constater, depuis la dernière Commission permanente, il n'y avait plus d'argent sur cette ligne.

M. LE PRÉSIDENT.- Observations ? Pas d'observation. Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il est adopté.

Le rapport n°46 est adopté à l'unanimité.

CULTURE, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL : ANALYSE DES MODES D'ACCÈS ET LES USAGES DES ENT DANS LES LYCÉES PUBLICS DE LA RÉGION AUVERGNE

Rapport n°17, page 180, présenté par Monsieur René Souchon

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n°17 a déjà été voté et transmis à la Cinquième Commission pour information. Nous passons à la Sixième Commission.

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

présidée par Monsieur Alain BUSSIÈRE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

PROJETS DE RECHERCHE

Rapport n°47, page 481, présenté par Monsieur Alain Bussièrre

M. BUSSIÈRE.- Mes chers collègues, il s'agit de vous proposer de financer un projet pour l'INRA d'1,5 M€, outil de recherche inscrit dans l'axe 1 du CPER recherche. Au passage, vous voyez que nous continuons à voter des opérations nouvelles sur la recherche. L'objectif est de conforter le troisième site en France de l'INRA, plus précisément de réorganiser le dispositif d'élevage de l'INRA en région.

Sur le fond, il s'agit de passer d'une analyse sectorisée (animal/prairie séparés) à une analyse systémique (animal/environnement plus global). Il s'agit aussi de spécialiser le site de Marcenat sur la production laitière en rapport avec le pôle fromager d'Aurillac. Voilà pour ce premier dossier pour 1,5 M€.

Il s'agit par ailleurs pour 90 000 € d'adopter le principe d'une allocation doctorale sur le sujet « Être jeune en Auvergne aujourd'hui ». Ce rapport a fait l'objet d'une approbation unanime en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observations ? Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°47 est adopté à l'unanimité.

INNOVATION

Rapport n°48, page 486, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- C'est un projet extrêmement important, je veux insister là-dessus, puisque nous vous proposons, à travers ce rapport, la création de la Maison Innovergne. Au passage, nous sommes bien sur le même projet que la Maison de l'Entreprise et de l'Innovation, mais pour des raisons de propriété intellectuelle, nous l'appelons Maison Innovergne.

Il s'agit de la fin d'un processus de discussion engagé il y a dix-huit mois, et je me permets de le rappeler, de la plus mauvaise des façons, puisqu'à l'époque, on commençait à parler d'innovation en région en écartant la Région, ce qui est pour le moins surprenant. Il est vrai que nous étions en période préélectorale.

Aujourd'hui, le dossier est maintenant pleinement sur les rails grâce à la Région. Je voudrais vraiment remercier le travail remarquable des services qui a permis de faire œuvre utile pour l'ensemble des acteurs. Ce dossier est devenu complètement partenarial et a été porté personnellement par le Préfet Stefanini dans la dernière ligne droite.

Nous sommes bien sur un modèle partenarial à trois niveaux :

- Premièrement, une structure de pilotage politique : le Comité d'Orientation Stratégique de l'Innovation en Auvergne (COSIA) avec la Région, l'État, Clermont Communauté, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Auvergne et le PRES avec un secrétariat associé. Le directeur va être recruté pour être notre bras armé, si je puis dire, le garant du respect de nos orientations stratégiques.
- Deuxièmement, une structure de financement des fonctions centrales, mutualisées avec 11 équivalents temps plein, financé par un GIP (Région, État sous différentes versions y compris OSÉO, et la Chambre régionale de commerce et d'industrie).
- Troisièmement, une convention de partenariat entre tous les acteurs de l'innovation de la place auvergnate.

Nous aurons vraiment un modèle le plus partenarial possible, unique en France.

Il me faut entrer dans quelques détails et quelques amendements qui se justifient à la fois par le fait que, comme vous l'avez compris, nous sommes dans une construction partenariale et que jusqu'au dernier moment, il y a eu des contributions de nos partenaires.

Tout d'abord, un amendement a été examiné hier en commission. Page 494, sur la convention de partenariat, avant-dernier alinéa, nous vous proposons de rajouter : « *En outre, les partenaires conviennent d'engager une réflexion sur un regroupement de tout ou partie de leurs services concernés par cette convention, dans des conditions immobilières à définir* ». Ceci était très fortement souhaité par l'État au départ. Nous avons dit depuis le début que nous étions d'accord pour réfléchir sur un regroupement

physique sur le fond, mais que ce serait dans un deuxième temps. Donc nous introduisons cet élément dans la convention de partenariat.

Mes excuses pour le reste, car il me faut introduire en direct, Monsieur le Président, des amendements qui n'ont pas été vus hier en commission. En effet, nous avons reçu aujourd'hui un certain nombre de remarques de la Direction Générale des Finances Publiques de Bercy. Ces remarques de forme ne modifient en rien le contenu. Je vous propose d'essayer de les intégrer dès aujourd'hui, ce qui nous évitera d'avoir à revoter une nouvelle fois des amendements sur le GIP. Les GIP sont un peu rigides puisqu'il faut que toutes les parties prenantes votent dans des conditions identiques. Autant que les choses soient calées d'entrée de jeu.

Si vous le permettez, je vais lister ces différentes modifications, bien évidemment en les tenant à votre disposition sous forme de copie pour ceux qui le souhaiteraient.

Il s'agit des statuts du GIP à partir de la page 507.

À l'article 1 : sur la Chambre de commerce et d'industrie, on nous demande d'ajouter « *de Région Auvergne* » et d'ajouter, puisqu'il faut distinguer l'État et OSÉO, un quatrième membre qui est « *l'établissement public OSÉO, immatriculé au greffe du Tribunal de commerce de Paris sous le n°1 et repr ésenté par son directeur régional* ».

Je me permets de lire ces amendements assez vite, sans vous laisser le temps peut-être de les noter, mais on vous les donnera. Vous voulez noter ?

L'article 7 est important : sous le tableau des droits statutaires, le paragraphe « *Ces droits statutaires ont été déterminés au prorata, etc.* » doit être supprimé. En réalité, je le dis au passage, notre participation est plus importante que le nombre de voix. On conserve le paragraphe suivant : « *Le groupement étant constitué sans capital, ses droits statutaires sont déterminés par accord entre les membres fondateurs selon la répartition ci-dessus* ». « *La répartition des droits statutaires est fixée ne varietur pour la durée du groupement* ».

Article 9.1 : après la 2^{ème} phrase : « *Leur employeur d'origine garde à sa charge leur rémunération, leur couverture sociale, leurs assurances et conserve la responsabilité de leur avancement* », nous introduisons l'amendement suivant : « *Toutefois, ces charges peuvent être remboursées partiellement ou intégralement* ».

Article 17 : au 6^{ème} alinéa : « *La durée du mandat des administrateurs nommés est de 4 années* » et non 3 années, puisque la durée du GIP est de quatre ans.

Article 20 : pour le Président, la durée est également de quatre ans : « *Le Président du groupement est élu pour une durée de quatre ans renouvelable par le Conseil d'Administration* ».

Article 31 : nous ajoutons en tout début de l'article la phrase suivante : « *La convention constitutive est signée par les représentants habilités de chacun des membres, l'État approuve la convention constitutive ainsi que son renouvellement et sa modification* ». Après : « *Le Groupement d'Intérêt Public jouit de la personnalité moralité* ».

dès l'approbation par l'autorité administrative compétente », on ajoute : « et à compter de la publication de l'acte portant approbation de la convention constitutive du GIP ».

Excusez-moi pour ces corrections en direct qui normalement sont du travail de la commission, mais si nous avons eu ces informations un jour plus tôt, nous aurions pu vous épargner ces corrections fastidieuses. Toutes nos excuses.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Vous avez vu l'effervescence autour de Monsieur Bussière, c'était pour apporter ces modifications. Cela s'est véritablement fait en direct en fonction de choses que nous ignorions encore ce matin. Je pense qu'il n'y a pas de difficultés là-dessus. Sur le rapport n°48 sur l'innovation ainsi amendé, pas de problème ? Tout le monde est d'accord ?

Le rapport n°48 amendé est adopté à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : FORMATIONS ÉMERGENTES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : INVESTISSEMENT

Rapport n°49, page 521, présenté par Monsieur Ala in Bussière

M. BUSSIÈRE.- Il s'agit de l'inscription de 300 000 € en autorisations de programme pour différents projets en cours (le Centre Régional de Ressources Informatiques, l'extension de l'ISIMA, la formation d'ingénieur du son) et 84 000 € en crédits de paiement pour un surcoût lié au chantier de l'IADT et plus précisément le déplacement d'un transformateur électrique. Approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°49 est adopté à l'unanimité.

CRÉATION DE L'INSTITUT D'AUVERGNE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES CONSTITUTION ET ADHÉSION AU GIP/IADT

Rapport n°50, page 523, présenté par Monsieur Alai n Bussière

M. BUSSIÈRE.- Il s'agit de l'IADT dont nous avons parlé tout à l'heure. Je vous rappelle rapidement le projet. C'est une formation de haut niveau, initiale et continue, avec en effet, pour répondre à Monsieur Bonnichon, une ouverture à l'international. Nous avons là, pensons-nous, des compétences à faire valoir sur certains territoires.

D'une part, il s'agit, sur ce dossier, d'inscrire 600 000 € en autorisations de programme et 1,312 M€ en crédits de paiement pour l'équipement informatique de très haut niveau, cofinancé à hauteur de 391 000 € par les fonds FEDER du Massif.

D'autre part, il s'agit d'adhérer à un GIP, puisque l'on est sur un modèle très partenarial, pour quatre parts, à hauteur de 120 000 € en fonctionnement.

Il nous faut également, Monsieur le Président, désigner quatre Conseillers régionaux pour représenter la Région au GIP.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la représentation, Monsieur Harkati.

M. HARKATI.- Vous-même, Monsieur le Président, Monsieur Alain Bussière, Monsieur Jean-Michel Guerre et pour l'UPA ?

Concertations au sein du groupe Union Pour l'Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous nous le donnerez tout à l'heure. C'est pour la représentation au sein du Groupement d'Intérêt Public qui gère l'IADT. Si vous n'avez pas envie de prendre la place...

Mme PETIT.- Non, c'est un rapport, Monsieur le Président, qui a été présenté dans deux commissions, la Troisième et celle-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous trouvé, Monsieur Ducléry, qui est votre représentant ?

Mme PETIT.- Monsieur Frédéric Bonnichon.

M. DUCLÉRY.- Il n'est pas là, donc ce sera lui.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Harkati, vous répétez ?

M. HARKATI.- René Souchon, Alain Bussière, Jean-Michel Guerre et Frédéric Bonnichon.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires, pas d'abstentions sur ce rapport ?

Le rapport n°50 est adopté à l'unanimité : l'Assemblée ayant décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

COOPÉRATIONS INTERRÉGIONALES ET DÉCENTRALISÉES

COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ET AUTRES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Rapport n°51, page 545, présenté par Madame Yvette Mercier

Mme MERCIER.- Il vous est proposé, dans ce rapport, de désinscrire en crédits de paiement la somme de 45 000 € concernant le CERAPCOOP, qui sera directement versée par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, alors qu'auparavant, ces fonds transitaient par la Région. Concernant le groupe Liaoning, il faut également désinscrire la somme de 10 000 € du fait du report d'un an de la mise en œuvre des actions.

Ensuite, concernant Europeaid, vous noterez le report de la recette de la Commission européenne de 2011 à 2012, du fait que la mise en œuvre opérationnelle d'Europeaid a pris un peu de retard et n'a débuté qu'en décembre 2010, en raison de paramètres inhérents à la Région et que vous trouverez listés en page 547. Il faut savoir que ce report n'a aucune incidence sur les crédits de paiement. En revanche, il figure dans le tableau de présentation des recettes. Unanimité en commission sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observation. Le rapport est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°51 est adopté à l'unanimité.

FONDS EUROPÉENS

FEDER : VIREMENT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Rapport n°52, page 549, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Il s'agit de virement d'autorisations de programme à hauteur de 4 145 960,46 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°52 est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) 2007-2013

Rapport n°53, page 553, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Il s'agit essentiellement de la sous-mesure 1.3.1 : accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises pour 150 000 € en crédits de paiement.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°53 est adopté à l'unanimité.

Nous arrivons aux rapports financiers. Il y a un premier rapport n°54 à la page 555, il s'agit simplement de donner acte au Président de son rapport spécial sur la situation de la Région. Monsieur Malhuret.

FINANCES

RAPPORT SPÉCIAL SUR LA SITUATION DE LA RÉGION

Rapport n°54, page 555, présenté par Monsieur René Souchon

M. MALHURET.- Monsieur le Président, Daniel Ducléry s'est exprimé ce matin lors de la discussion générale et par conséquent je ne vais pas revenir sur l'ensemble de ce rapport. Il a exprimé la position de notre groupe. J'ai écouté votre propre intervention avec attention et j'ai bien compris que vous vous êtes félicité de l'excellente gestion du Conseil régional depuis que vous le présidez. J'écoute également, à chaque Session, répéter la liste des recettes dont nous manquons du fait de ce que vous appelez sans relâche « *le désengagement de l'État* ».

Il me semble, néanmoins, qu'une perte considérable de ressources pour la Région provient non pas de l'extérieur, mais de notre propre gestion. Je ne sais pas si les agences de notation dont vous vous félicitez de l'appréciation favorable ont émis une opinion sur ce point. Je veux parler des pertes considérables entraînées par la renégociation des emprunts toxiques de la Région – en tout cas, c'est comme cela que les journaux les appellent – et sur l'épée de Damoclès qui risque de les faire exploser au cours des prochaines années.

Il faut, en effet, que nos collègues sachent que notre Région, comme la ville de Saint-Étienne ou comme le département de Seine-Saint-Denis dont on a beaucoup parlé, possède des dizaines de millions d'euros d'emprunts que je qualifierai par euphémisme de structurés. Ils sont présentés de façon assez ésotérique dans les pages 11 à 22 de votre rapport spécial, mais comme vous allez pouvoir le voir, nos spécialistes financiers n'ont pas moins d'imagination que les traders les plus sophistiqués pour développer des montages très « exotiques ».

Je prends trois exemples :

- En 2007, vous avez souscrit un emprunt auprès de Dexia, le capital restant dû aujourd'hui est de 13 M€. Il est indexé – excusez-moi de la complexité, elle n'est pas de mon fait – sur le taux de swap contre euribor 6 mois sur le marché de la livre sterling.
- En 2006, vous avez contracté un emprunt auprès de RBS, le capital restant dû est de 12 M€. Il est indexé sur le taux de swap contre euribor 6 mois sur le marché de la livre sterling et sur la parité euro/livre sterling.
- En 2007, vous avez contracté un emprunt à la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, capital restant dû 16,43 M€. Il est indexé sur le cours de change de l'euro en francs suisses. Si ce cours tombe au-dessous de 1,44 FS pour 1 €, le taux explose du fait d'un effet multiplicateur. Or, aujourd'hui avec la chute de l'euro, le taux est de 1,20 FS pour 1 €, c'est-à-dire bien en dessous de 1,44 FS. Nous sommes donc clairement menacés de taux exponentiels, comme beaucoup d'autres d'ailleurs.

Vous avez sécurisé provisoirement ces emprunts à un coût très élevé. Par exemple, concernant le dernier que je viens de citer, vous avez dû renégocier un nouvel emprunt de 20 M€ à la même Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, à un taux fixe de 7 %, c'est-à-dire près de quatre points au-dessus des taux fixes que l'on peut obtenir aujourd'hui et je vous rappelle que le capital restant dû est de 16 M€.

Les questions que je vous pose sont les suivantes : quelle est la proportion de ces emprunts dans notre dette globale, car elle n'apparaît pas clairement dans le rapport ? Pouvez-vous nous indiquer quelle est l'incidence financière actuelle de ces emprunts sur les ressources de la Région ? Et enfin, pouvez-vous nous indiquer ce qui va se passer après les échéances de 2012 et 2013, car la sécurisation que vous avez faite à un coût extrêmement important ne porte que sur certains exercices, pour une partie de ces dettes, et donc nous sommes dans l'inconnu pour le futur. Avez-vous une vision qui vous permet de nous rassurer ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Malhuret, dans les faits, vous ne citez que les emprunts contractés depuis 2005. Vous oubliez ceux contractés par Monsieur Giscard d'Estaing en 2001 et 2002 en francs suisses. S'il y a des emprunts à risque, c'est vrai, tout cela est très largement partagé, il y a eu deux emprunts en 2001 et en 2002 libellés en francs suisses pour un capital restant dû à ce jour de 7 493 529,96 €, et je pourrais en ajouter d'autres.

Comme nous sommes de bons gestionnaires, nous avons beaucoup travaillé sur ces emprunts qui pouvaient poser problème. Actuellement, vous demandez quel est l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2011 : il est de 507 377 150,66 € sur 64 emprunts – tout cela a été pris en compte par les agences de notation, bien entendu.

Je vous enverrai la note, car c'est bien plus préférable. Nous avons 31 prêts de risque niveau 1. Le niveau 1 concerne les prêts simples, taux fixe, taux classiquement monétaire, les prêts dont les taux dépendent de l'évolution d'indices de la zone euro, les prêts indexés sur le livret A. Nous en avons donc 31 pour un montant de 181 650 771,21 € qui représentent 35,80 % en risque 1.

En risque 2, nous avons 18 prêts. Ils concernent tous les emprunts structurés hors les devises. Il s'agit de prêts dont le taux dépend de l'évolution d'indices extérieurs de la zone euro (Libor, USD), de grandeur économique (taux d'inflation). Cela représente 161 566 657,63 €, soit 31,84 %.

Enfin, nous avons 15 prêts de niveau 3. Ce sont les plus risqués, bien sûr. Dans cette classification se retrouvent les emprunts libellés en devises et les emprunts indexés sur les parités de change, dont les deux relèvent d'une gestion qui n'est pas la mienne, mais celle de Monsieur Giscard d'Estaing en 2001 et 2002. Le total est de 164 159 721,82 €, soit 32,36 %.

Vous nous dites : « *La restructuration que vous avez faite coûte cher* ». Oui, cela a un prix, mais j'ai diminué le risque de la Région, puisqu'en niveau de risque 1 (là où il n'y a pas de risque), nous sommes passés en 2011, par rapport à la situation au 1^{er} janvier 2010, de 28,38 % à 35,80 % ; donc il y a une augmentation. On est passé des risques 2 et 3 au risque 1. Sur le risque 2, on a diminué en passant de 33,44 % à 31,84 % et sur le risque 3 de 38,18 % à 32,36 %.

Cette évolution prend en compte les remboursements en capital des annuités d'emprunts au titre de l'exercice 2010, les refinancements opérés en 2010. Les réaménagements ne modifient pas la structure du prêt, mais permettent une sécurisation sur un ou plusieurs exercices. Il y a également 40 M€ d'emprunts réalisés en 2010, tous de risque 1, c'est-à-dire, *a priori*, sans risque.

Concernant le prêt Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin dont vous parliez tout à l'heure, et classé dans la catégorie de type 3, il a permis de sécuriser quand même les échéances 2011 et 2012 (certes à un taux élevé, mais on est sécurisé), et de revenir sur les échéances suivantes, à partir de 2013, aux conditions initiales du prêt. Ce réaménagement a été consenti simultanément à la mise en place, au titre de la globalisation 2010, d'un nouvel emprunt à hauteur de 20 M€ à taux fixe bien sûr, de 6,98 %.

J'ai quatre propositions de réaménagement en date du 19 avril 2011 qui m'ont été remises par Dexia le 28 avril, portant soit sur la totalité, soit sur une partie de leurs encours. J'ai transmis à notre consultant Finance Consultants (groupe FCL) ces propositions pour analyse le 3 mai 2011. La restitution de l'analyse par FCL a eu lieu le 23 mai, et il m'est conseillé des sécurisations partielles de trois à cinq ans sur cinq contrats de prêts. De nouvelles cotations ont donc été demandées à Dexia, conformément à la proposition de notre consultant. Le 30 mai, ces nouvelles propositions doivent être remises à la collectivité, aujourd'hui ou demain, je n'ai pas eu le temps de les voir.

Deux propositions de réaménagement en date du 29 mars et du 7 avril émanent de la Société générale et de RBS. Elles ont également été remises pour analyse à FCL et n'ont pas fait l'objet, à ce jour, de retour. Une proposition de réaménagement qui émane du Crédit agricole nous a été adressée le 14 juin et va être également transmise à FCL pour analyse.

C'est la transparence totale. Nous n'avons rien à cacher. Je vous fais tenir une note très précise sur ces réaménagements de dettes. Il n'y a pas d'inquiétude majeure à avoir, même s'il y a toujours des risques. Vous savez, si comme je le pense, on a une crise de la dette souveraine en Grèce – c'est ma conviction personnelle – on va tous « trinquer », c'est clair. On n'y est pas, on ne va pas jouer à se faire peur.

J'essaye de gérer du mieux possible la situation qui est la nôtre dans laquelle d'autres avant moi ont porté une responsabilité, dans laquelle je porte une responsabilité bien sûr. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes entourés des conseils permanents, après appel d'offres, d'un consultant, que l'on a constamment à nos côtés. Il n'est pas infallible, mais c'est sa spécialité. FCL est un cabinet qui a pignon sur rue en matière de finances des collectivités locales et notamment des Régions. Il n'y en a pas des centaines.

Voilà ce que je peux vous répondre et j'espère que nous apportons une réponse, au moins partielle, à vos inquiétudes Monsieur Malhuret. Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX.- À l'écoute de ce que vous avez répondu à Monsieur Malhuret, je suis quand même extrêmement surpris, malgré tout, de l'importance, en

proportion du total de la dette régionale, de ces emprunts à risques de catégories 2 et 3, même si leur part a faiblement régressé.

Je suis extrêmement surpris aussi du moment où ces emprunts ont été contractés – car pour beaucoup ils sont relativement récents et remontent à 2007-2008. Leur durée de vie résiduelle doit être de combien en moyenne, le savez-vous ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne peux pas vous répondre comme cela, mais vous avez le tableau.

M. BERGOUGNOUX.- Entre 10 et 15 ans, c'est tout à fait considérable. Je suis extrêmement surpris.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils sont tous sur 15 ans.

M. BERGOUGNOUX.- Des emprunts à 15 ans, cela veut dire qu'il leur reste encore huit à dix ans à vivre.

Je suis très surpris, disais-je – à une époque où les taux d'intérêt à taux fixe étaient particulièrement bas, où les taux d'intérêt à taux variable ont été encore un peu plus volatils, mais étaient bas – que l'on ait souscrit des prêts structurés.

Vous savez, en matière de financement, beaucoup de ces prêts toxiques comme on les appelle aujourd'hui, ont été proposés par des établissements qui pour beaucoup d'entre eux, si j'écarte la Caisse d'Épargne par exemple, collectaient très peu de liquidités, et toute leur valeur ajoutée résidait justement dans ces montages, auxquels la plupart du temps les non initiés ne comprenaient strictement rien.

On touche du doigt une réalité qui est tout à fait basique pour le commun des mortels, il ne faut aller en général que sur ce que l'on comprend. Je comprends qu'un responsable de Région ou un élu n'ait pas toujours ces compétences, mais ceux qui les entourent ou qui donnent ce type de conseils font, eux, prendre des risques dont ils n'assument pas la responsabilité.

On peut toujours espérer une petite marge, mais fondamentalement c'est quand même extrêmement risqué, et on le voit aujourd'hui, s'il reste encore entre huit et dix ans. En effet, les aléas qui peuvent survenir, notamment en matière d'éclatement au nom de la zone euro, risquent d'être dévastateurs.

Ceci étant, le pire n'est jamais sûr. Je ne suis pas persuadé que politiquement, l'Europe ait intérêt à ce que l'euro éclate. Petit à petit, certains pays prennent conscience que l'on ne peut pas raisonnablement changer les comportements des pays, comme on ne peut pas changer les comportements des êtres humains en quelques mois ou en quelques années. Il faut que les choses soient soutenables.

D'ailleurs, je suis à peu près persuadé que de ce point de vue-là, dans les mois qui viennent, les choses vont évoluer parce que, contrairement à ce que l'on pense, les marchés ne sont pas complètement irréalistes. Pourquoi aujourd'hui par exemple, un pays comme la France, dont on dit parfois qu'il a un endettement public important, continue de pouvoir bénéficier sur les marchés d'un emprunt ou d'emprunt de la part de

l'État à des taux très faibles ? C'est parce que, globalement, les marchés regardent l'endettement global du pays, celui de l'État, des collectivités territoriales, mais aussi des ménages et des entreprises. Ils se disent globalement que la France a un certain niveau d'endettement et qu'elle a aussi une capacité d'épargne – les ménages français sont parmi les plus gros épargnants du monde. Les marchés ont, de ce point de vue-là, une certaine sécurité.

Cela étant, il y a des choses que l'on ne maîtrise pas, les parités de change, c'est extrêmement dangereux. Je me souviens, il y a plusieurs années, que le maire de ma commune m'avait demandé mon point de vue sur un certain nombre d'emprunts qui étaient en cours de proposition, je lui avais très vivement conseillé de ne pas aller sur ces prêts qui jouaient sur les parités de taux de change. Elles peuvent paraître à court terme extrêmement intéressantes, et se révèlent très souvent des pièges.

Premièrement, on ne maîtrise pas des choses qui ne dépendent même pas d'un pays individuellement. Deuxièmement, ces prêts sont souvent extrêmement pernicieux, parce que les organismes qui les proposent les assortissent de clauses juridiques telles que si on veut les renégocier, cela coûte beaucoup plus cher ou quasiment aussi cher que de les maintenir. Ce sont des choses extrêmement complexes. Tout ceci pour dire qu'à l'avenir, il vaudra mieux se tenir tranquille.

M. LE PRÉSIDENT.- On a pris un consultant, il n'y en avait pas avant, il est permanent, mais ce qui me rassure, c'est que je suis en bonne compagnie à côté d'un ancien Président de la République, ancien Ministre des Finances. Si lui s'est trompé, j'ai le droit de me tromper aussi, sans doute.

Nous essayons de diminuer le risque. Nous avons commencé à le faire, les pourcentages sont là. Il en reste, mais on continue à travailler en permanence là dessus.

Sur ce rapport spécial, je vous demande de donner acte. Il n'y a pas à voter dessus.

Il est pris acte du rapport n°54.

Nous passons au rapport n°55, le Compte de gestion qui maintenant doit être voté avant le Compte administratif. C'est assez curieux, mais c'est comme ça.

COMPTE DE GESTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉGIONALES POUR L'EXERCICE 2010

Rapport n°55, page 556, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Compte de gestion des recettes et dépenses régionales, pour 827 M€ en dépenses et 842 M€ en recettes. L'excédent est donc de 15 M€ en 2010, 2,43 % du budget, auquel on ajoute 14 M€ sur l'exercice antérieur, soit un résultat définitif de 29 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Compte de gestion des recettes et des dépenses doit être bien sûr voté par l'Assemblée. Le Compte de gestion constaté, je pense que tout le monde est unanime pour l'accepter.

Pas d'avis contraires, pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°55 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Rapport n°56, page 557, présenté par Monsieur Alain Bussièrè

M. LE PRÉSIDENT.- Le Compte administratif peut être présenté en ma présence et je sortirai pour le vote.

M. BUSSIÈRE.- J'avoue bien volontiers mes limites intellectuelles à avoir trouvé le débat de ce matin un petit peu surréaliste. Permettez-moi de simplifier les choses et de vous dire ce que j'ai compris :

L'équilibre recettes/dépenses s'établissait à 842 743 260 € avec, en effet, un excédent sur la section de fonctionnement, sur laquelle on a beaucoup insisté ce matin, de 153,7 M€. J'ai appris ce matin que l'on devait maintenant appeler l'excédent de fonctionnement « un matelas », si j'ai bien compris. En tout cas, c'est ce que l'on a dit ce matin.

On a, par ailleurs, un déficit sur l'autre ligne, un déficit de financement en investissement de 138,6 M€. Je ne sais pas quel est l'inverse du matelas. Simplement, je serai tout à fait d'accord avec vous pour dire que la structure de nos recettes, sans refaire le débat sur la fiscalité, n'est pas du tout adaptée, puisque nous n'avons pas des recettes qui correspondent aux interventions de la Région.

J'ai d'autant plus été surpris ce matin, car habituellement, l'UPA nous dit : « *Vous dépensez trop en fonctionnement et vous ne dépensez pas assez en investissement* ». En l'occurrence, nous avons bien réalisé un excédent et donc des efforts sur le fonctionnement, un excédent de fonctionnement de 153,7 M€ qui nous a permis de réaliser des investissements à hauteur de 138,6 M€ et donc de combler ce déficit.

Si j'ai bien compris, vous suggérez que nous n'ayons pas de matelas, d'excédent de fonctionnement, ce qui fait que nous aurions dû nous priver de 138,6 M€ d'investissements supplémentaires. C'est bien supérieur à ce que nous dépensons tous les ans pour les lycées. Je pense que du côté de Montluçon, par exemple, on aurait eu quelques difficultés. Excusez-moi pour ces états d'âme, encore une fois je n'ai pas tout compris ce matin, donc j'essaye de vous indiquer l'essentiel.

Ce déficit de fonctionnement nous permet heureusement de financer de l'investissement avec un solde de 15 M€. Voilà pour les soldes.

Concernant les recettes, nos prévisions étaient plutôt solides, vous l'avez vu, puisqu'elles ont été encaissées à hauteur de 94,82 %. Concernant ce volet, nous aurions aimé être surpris, mais nous avons bien anticipé les recettes d'État qui étaient parfaitement prévues. En revanche, et c'est plutôt mieux que ce que nous avons, à raison, prudemment anticipé, des recettes ont été un peu plus hautes que prévues. Nous

avons, en effet, une fiscalité des recettes extrêmement curieuse, puisque les recettes de la Région dépendent en grande partie de la vitalité du secteur automobile, comprenez qui pourra. Il se trouve, en effet, qu'un certain nombre de mesures ont permis de soutenir le secteur automobile, générant quelques recettes supplémentaires en 2010. Chacun sait que quand on change un véhicule un peu plus tôt, on ne le fait pas plus tard, cela veut dire que ce qui a été fait en 2010 risque d'avoir des conséquences par la suite. Il y a bien eu une anticipation un peu trop négative de notre part sur les recettes, d'où un écart positif sur les recettes.

Sur les dépenses, le taux d'exécution est en effet bon, mais comme nous étions excellents d'habitude, nous sommes un peu en deçà, à 90,57 %. On vous a habitués à l'excellence, donc j'en suis désolé. Là, encore une fois je le dis sans plaisanter, du côté des recettes, nous avons quand même souffert de la situation économique, le secteur que je connais le mieux. Par exemple, en matière d'innovation, nous avons inscrit des sommes plus importantes que nous n'avons eu de projets dans cette période. Je l'ai évoqué tout à l'heure, un certain nombre de projets sous maîtrise d'ouvrage État, sur le CPER – je l'évoquais pour l'enseignement supérieur – n'ont pu aller à terme, d'où des lignes qui ne sont pas très bonnes. Malgré tout, le taux d'exécution est très correct, avec 90,57 %.

Concernant l'emprunt, je termine là-dessus, il est maîtrisé à 40 M€. Encore une fois, peut-être un regret, celui que notre gestion n'aboutisse pas à ce que la Région Auvergne rentre dans le Livre des records. Nous y étions il y a quelques années, puisque notre Région était la plus endettée de France par habitant. Aujourd'hui, nous devons nous contenter d'un statut moyen, puisque l'endettement par tête de la Région est « moyennisé ».

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX.- Monsieur le Président, je dois avouer qu'au début de l'intervention de Monsieur Bussière, j'étais quelque peu distrait, puisque je parlais avec mon collègue Claude Malhuret qui devait partir.

Je n'ai pas mes notes de ce matin sous les yeux, mais de mémoire, je viens d'entendre un certain nombre de choses auxquelles il est assez facile de répondre. J'ai aussi entendu des arguments selon lesquels vous avez souffert, parce qu'il y avait la crise économique. J'aurai bien aimé aussi que vous reconnaissiez ce même argument à l'État dont vous déplorerez, soit disant, le désengagement.

Cela étant dit, je reprends nos propos de ce matin. Quand nous avons parlé de *matelas*, nous avons constaté une évolution sur plusieurs années, 2008, 2009, 2010. Les Comptes administratifs montrent les exécutions, tant en dépenses qu'en recettes. Quand on compare ce qui a été exécuté par rapport à ce qui a été prévu dans le Budget primitif, dans le document présenté, on voit bien sur la base du Compte administratif de l'année précédente, lorsque vous établissez des projections très largement engagées (budgets prévisionnels ou Budgets primitifs) que vous saviez forcément ce que vous aviez fait l'année précédente à quelque chose près.

Nous vous reprochons d'avoir systématiquement, en 2008, mais surtout en 2009 et en 2010, surévalué les dépenses par rapport à ce qu'elles ont été en réalité, et sous-

estimé vos recettes. En 2009, cela vous a permis de justifier l'augmentation d'impôt parce que vous disiez : « *L'Etat se désengage, etc. donc on va avoir des dépenses et on va devoir en face mettre des recettes et si on ne veut pas trop emprunter, il va falloir augmenter l'impôt* ». Je rappelle qu'en 2009, le taux d'impôt cumulé depuis 2004 était de 72 %, ce qui rapportait 250 M€ de recettes fiscales supplémentaires. Ce n'est quand même pas une paille. On pourrait ajouter 2010 et aussi pour partie 2011. Ce qui est acquis est acquis. Que je sache, vous n'avez pas réduit le taux d'imposition.

Par ailleurs, on s'est aperçu que les dépenses étaient moins importantes que les recettes. Vous vous félicitez, ce qui est très bien en soi, du taux d'exécution, mais c'est normal. Les Décisions modificatives sont là pour ajuster au fur et à mesure de l'année l'évolution des choses, de les cadrer. Il est donc normal qu'en fin d'année vous ayez un taux d'exécution qui soit convenable.

Cela étant dit, vous arguez en disant : « *Regardez, on a peu emprunté* », mais c'est la démonstration même que vous aviez volontairement et sciemment sous-estimé vos recettes et surestimé vos dépenses. Pourquoi prévoir 80 M€ ou davantage d'ailleurs quand vous n'en empruntez que 40 M€ ? Quand même ! N'importe qui ne va pas emprunter 80 M€, sachant qu'il n'aura besoin que de 40 M€ ! Ne me dites pas que l'état de vos services de comptabilité et de finances de la Région, compte tenu de la qualité des personnels, soit tel que ces gens aient sous-estimé à ce point-là vos besoins. Ce même constat, on l'a fait en 2009. On le fait en 2010. Je vous disais tout à l'heure, Monsieur le Président, quand on a évoqué la création du FIAD, qu'en 2010 très probablement, vous ne pouviez plus augmenter, puisque tout à l'heure vous nous aviez dit gentiment qu'il y avait des considérations électorales. Je vous renvoie aussi l'ascenseur. En 2010, il y avait les élections régionales et vous n'alliez pas annoncer de nouvelles augmentations d'impôt alors qu'elles avaient été massives dans les années précédentes.

À partir de ce moment-là, vous avez en effet dégagé des recettes bien supérieures aux dépenses. J'en veux pour preuve vos propres statistiques. Regardez, Mesdames et Messieurs, dans les Comptes administratifs un tableau statistique qui vous rappelle les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement. Par exemple, pour l'année 2010, vous devez avoir environ 260 € ou 262 € de dépenses par habitant et environ 300 € de recettes. Vous faites la différence, vous multipliez par 1 300 000 auvergnats et vous obtenez à peu près ce que l'on retrouve, par ailleurs, au niveau des excédents reportés, cumulés, soit 130 M€ ou 140 M€, ce que disait ce matin Monsieur Dugléry.

Que vous ayez un excédent, Monsieur Bussière, je ne vais pas vous le reprocher. Un excédent de fonctionnement, il doit y en avoir un, c'est l'autofinancement d'une collectivité territoriale, mais il faut que cet excédent soit en adéquation avec la part du capital que vous aviez emprunté autrefois et qui doit être amorti. Par exemple, en 2010, vous avez environ 130 M€ cumulés d'excédents, combien avez-vous remboursé ? Vous avez remboursé de mémoire 41 M€ de capital – en général on se cale sur le capital puisqu'il s'agit de l'investissement –, mais ajoutons les charges financières, les intérêts de 16 M€, soit de l'ordre de grandeur de 57 M€. Vous avez un excédent de fonctionnement qui fait plus du double. À quoi sert ce double supplémentaire ? À financer précisément les investissements que vous n'avez pas financés par l'emprunt. Dans ce cas, pourquoi prévoir 80 M€ d'emprunt ? Pourquoi prévoir deux fois plus ? Cela vous donne un

argument politique : « *l'État se désengage* ». Oui, Monsieur le Président, c'est de bonne guerre, je peux le comprendre, mais il ne faut pas nous prendre pour des naïfs. Le Compte administratif, c'est l'exécution, mais cela veut dire que vos Budgets primitifs n'étaient pas sincères.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bergougnoux, l'année 2010 est une année atypique. Je vais vous expliquer pourquoi.

Nous avons un taux de consommation particulièrement faible en fonctionnement, qui s'explique essentiellement par la modification des procédures en matière de formation professionnelle. Pour la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, l'année 2010 a commencé, pour l'autorité de paiement, avec une trésorerie excédentaire permettant à la Région de décaler ses versements.

L'écart, par rapport à un taux de consommation moyen des crédits, c'est-à-dire 2005-2009, représente 12 M€, ce n'est quand même pas une paille, ce qui explique que notre taux d'exécution soit plus faible, mais que l'on a à retraiter. Avec le retraitement, on s'aperçoit que l'on n'aurait pas une baisse des dépenses de gestion de 0,7 %, mais une progression de 2,8 %, s'il n'y avait pas eu cet événement tout à fait particulier, et un taux d'exécution conforme.

Par exemple, cette année, avec ce que l'on a dépensé sur cinq mois, on est sur une pente actuellement de 96 % de taux d'exécution. On fait habituellement 95 à 96 % d'exécution. Il n'y a qu'en 2010 où nous avons fait moins pour les raisons que je vous ai indiquées.

En investissement aussi, l'année 2010 est atypique avec un taux de réalisation plus faible qu'en moyenne, pourquoi ? J'ai beaucoup de facteurs d'explication, mais je vais simplement vous en citer deux, des facteurs ponctuels qui pèsent quand même pour 9,5 M€ :

- Sur les Transports, par exemple, 3,5 M€ de crédits non mandatés sur 2010 pour les routes nationales. On l'a vu tout à l'heure, ils étaient inscrits au budget, on ne les a pas payés.

- Sur l'Enseignement : non-réception des factures. Cela nous arrive malheureusement souvent, pour les travaux effectués dans les lycées, pour 6 M€. On est passé au-dessous. Donc, quand vous dites : « *Vous avez une autorisation de programme de 80 M€ en emprunt* » oui, on essaie toujours d'emprunter beaucoup moins.

La réalité du budget, c'est le Compte administratif. Ce n'est pas que le budget ne soit pas sincère. Nous exécutons à 95-96 % à l'exception de cette année 2010 et je vous en donne les raisons. Si on retraits ces événements, nous sommes toujours sur 95-96 %.

Dans la période antérieure à 2004, je ne veux pas remonter aux calendes, je peux vous citer des années où le budget a été exécuté à 83-85 %. Nous, on tourne toujours autour de 95-96 %. Cela commence à devenir périlleux. Je suis constamment en train de dire attention à l'administration !

Lorsque j'ai vu, en 2010, que nous avons, pour les raisons que je vous explique, moins besoin d'emprunt, j'ai surtout évité d'emprunter, ce qui nous a permis de gagner un peu sur la capacité de désendettement, de sorte que l'on est revenu à une durée de désendettement – comme l'a rappelé fort opportunément et brillamment Monsieur Bussière – de trois ans et un mois, qui est exactement la moyenne des Régions françaises, alors que nous étions dans des niveaux tout à fait préoccupants dans le passé.

Voilà ce que je peux vous dire. Vous accusez un manque de sincérité, c'est totalement inexact. Monsieur Bergougnoux, on peut continuer longtemps ce débat.

Quant à la dotation de l'État, je vous ferai attester par un expert-comptable, quand vous voudrez, que les dotations de l'État baissent. Je n'y peux rien, c'est comme ça.

M. BERGOUGNOUX.- Je regarde les chiffres que vous nous avez communiqués, les Comptes administratifs. Deux ou trois petites choses très brièvement, car en effet on pourrait y passer beaucoup de temps.

Premièrement, puisque vous évoquez ce que verse l'État, j'observe que jusqu'en 2010 – pour 2011, je ne sais pas –, l'État a versé au moins, sinon plus, que ce qu'il avait dit qu'il verserait. Quand vous dites qu'il y a un désengagement de l'État, c'est déjà une première inexactitude. Je ne dis pas que vous êtes un menteur, mais simplement, je constate que ce que vous aviez dit ne s'est pas réalisé.

Deuxièmement, vous dites que 2010 a été une année exceptionnelle. Je vous le concède, mais les chiffres que vous avez évoqués n'expliquent pas les 40 M€ d'écart d'emprunt. Vous êtes allé bien au-delà, permettez-moi quand même de penser, je suis dans l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien en deçà.

M. BERGOUGNOUX.- Je peux admettre que vous pensiez que je force le trait, mais c'est aussi mon rôle d'opposant de vous faire un certain nombre d'observations, vous ne vous en privez pas vous-même quand vous êtes dans cette position-là.

Vous êtes allé très au-delà de ce que vous deviez faire dans ce domaine. À l'avenir, bien sûr qu'il y a un certain nombre de choses que, ni vous, ni moi, ne maîtriserons.

En matière d'endettement, permettez-moi de vous rappeler qu'en 2004, la dette par habitant était de 296 € par habitant ; elle est aujourd'hui de 368 € par habitant. Entre-temps, la population a augmenté. Je ne sais pas que veut dire votre affirmation selon laquelle on est moins endetté qu'autrefois. Je ne comprends pas. La dette par habitant a progressé et vous me dites que c'est mieux qu'avant. Je suis désolé, je ne suis pas d'accord avec vous.

M. LE PRÉSIDENT.- En 2005, nous étions à deux ans et neuf mois de durée de désendettement. Aujourd'hui, on est à trois ans et un mois. L'année dernière on était à beaucoup plus.

M. BERGOUGNOUX.- Bien sûr. Monsieur le Président, cela confirme exactement ce que je vous disais. Le fait d'avoir dégagé ces excédents de fonctionnement au-delà de l'amortissement normal, cela vous a permis de vous désendetter.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, vous n'allez pas me le reprocher !

M. BERGOUGNOUX.- Auparavant, vous disiez que l'on était surendetté en 2004. C'est bien vous ! Enfin, votre majorité, ne voyez pas dans mon propos une attaque personnelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais sortir.

Le Président sort de la salle d'Assemblée.

La séance est présidée par Monsieur Alain Bussière.

M. LE PRÉSIDENT.- Les échanges ont eu lieu. Il convient maintenant, en l'absence du Président, de procéder à l'adoption du Compte administratif 2010.

Je sou mets le Compte administratif aux voix.

Qui est contre ? Le groupe UPA. Abstentions ? Il n'y en a pas. Qui est pour ? L'Intergroupe majoritaire.

Le rapport n° 56 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne, Monsieur René Souchon s'étant retiré au moment du vote.

Je vous remercie, nous pouvons faire revenir le Président.

Mme BAYLE.- On a le quorum pour voter ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. Nous avons le quorum à 24. Vous pouvez vérifier par vous-même, si vous le souhaitez.

Mme BAYLE.- Si on s'en va...

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous partez, évidemment, il n'y a plus de quorum !

Sourires.

Poursuivons sur les rapports. Nous irons plus vite sur les rapports suivants.

ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER – EXERCICE 2010

Rapport n°57, page 560, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. LE PRÉSIDENT.- Le montant des restes à recouvrer est de 17 627 203,24 € avec une admission en non-valeurs de 527 918,61 €, somme particulièrement importante cette année avec, on l'a vu en commission, deux gros dossiers, une entreprise malheureusement mise en liquidation et un lycée privé pour lequel nous nous étions portés caution.

Je sou mets ce rapport au vote.

Opposition ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas. Unanimité, merci.

Le rapport n°57 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Compte administratif a été adopté par la majorité, mais pas à l'unanimité, malheureusement, de cette Assemblée.

La séance est présidée par Monsieur René Souchon.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010

Rapport n°58, page 566, présenté par Monsieur René Souchon

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n°58 concerne l'affectation du résultat, pas de commentaires particuliers ?

M. BERGOUGNOUX.- Dans la logique de notre vote contre sur le Compte administratif, on vote contre cette affectation du résultat.

M. LE PRÉSIDENT.- Avis favorable ? La majorité. Avis contraires ? Le groupe UPA.

Le rapport n°58 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

Rapport n°59, page 567, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Annulation d'autorisations de programme pour 16 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°59 est adopté à l'unanimité.

OPÉRATIONS COMPTABLES

Rapport n°60, page 597, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Le contenu est technique. Il s'agit en particulier de la reprise de la dotation régionale d'équipement scolaire, de régularisations comptables de TVA et de diverses autres imputations comptables. Unanimité en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°60 est adopté à l'unanimité.

ANNULATION DE TITRES

Rapport n°61, page 606, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Cela concerne l'émission de titres de recettes par erreur. Unanimité en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°61 est adopté à l'unanimité.

RECETTES

Rapport n°62, page 607, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Ajustement des recettes. Reprise des résultats antérieurs de 29 M€ pour l'essentiel et des petits ajustements en hausse ou en baisse. Pour le reste, peu d'écarts. Deux abstentions en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires, pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n°62 est adopté à l'unanimité.

AMORTISSEMENTS

Rapport n°63, page 608, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Dotation aux amortissements pour 61 M€ en dépenses. J'imagine que l'on ne votera pas contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires, pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°63 est adopté à l'unanimité.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Rapport n°64, page 611, présenté par Monsieur Alai n Bussière

M. BUSSIÈRE.- Dernier rapport de nature financière. Il s'agit de prendre acte des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous prendrons acte. Il n'y a pas à voter.

Il est pris acte du rapport n°64.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport n°65, page 653, présenté par Monsieur Alai n Bussière

M. BUSSIÈRE.- Je précise à l'Assemblée, comme je l'ai fait hier en commission, que dans ce tableau apparaissent neuf créations de poste d'adjoint technique des lycées. J'ai expliqué qu'il ne s'agissait pas, pour nous, d'une volonté de créer de nouveaux postes, mais il s'agit en fait de conséquences de la constitution d'une cité scolaire à Thiers qui génère, comme on fait dans toutes les cités scolaires, une gestion unique du personnel affecté à l'entretien et à la restauration. Ces neuf postes sont nouveaux, mais avec une contrepartie en recettes de la part du Conseil général du Puy-de-Dôme.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°65 est adopté à l'unanimité.

RECRUTEMENT D'APPRENTIS DANS LES LYCÉES

Rapport n°66, page 656, présenté par Monsieur Alai n Bussière

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le recrutement d'apprentis dans les lycées, j'ai besoin d'autorisation.

M. BUSSIÈRE.- Vous l'avez dit Monsieur le Président, nous souhaitons aussi avoir des apprentis, mais sur des métiers forts et qualifiés, notamment dans les cuisines.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°66 est adopté à l'unanimité.

RÉGIME INDEMNITAIRE DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Rapport n°67, page 658, présenté par Monsieur Alain Bussièrè

M. BUSSIÈRE.- Rapport technique réactualisé, en intégrant le dernier décret du 17 mai 2011.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°67 est adopté à l'unanimité.

DIVERS PATRIMOINE RÉGIONAL

Rapport n°68, page 679, présenté par Monsieur Alain Bussièrè

M. BUSSIÈRE.- Il s'agit de permettre le paiement de notre contribution à la location des locaux mutualisés à Bruxelles. Vous savez que nous les partageons avec les Régions Centre et Limousin. Les Régions appellent à contribution en tournant l'une après l'autre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Le rapport n°68 est adopté à l'unanimité.

VENTE D' ACTIONS DE LA SEM VOLCANS APPARTENANT À LA RÉGION À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Rapport n°69, page 680, présenté par Monsieur Alain Bussièrè

M. BUSSIÈRE.- Il s'agit de la vente de 393 931 actions de la SEM Volcans à la Caisse des Dépôts et Consignations qui montera ainsi à 15 % du capital. La Région, pour sa part, et c'est logique, passera de 69,81 % à 58,81 %. Il y a là quelqu'un qui souhaite renforcer sa part dans le capital, c'est plutôt bon signe quant aux anticipations de Vulcania.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°69 est adopté : les membres du conseil d'administration de la SEM Volcans ne participant pas au vote.

MOYENS GÉNÉRAUX ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Rapport n°70, page 683, présenté par Monsieur Alain Bussièrè

M. BUSSIÈRE.- Dernier rapport : financement d'un logiciel de gestion du patrimoine pour 150 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Le rapport n°70 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapport n°71, page 684, présenté par Monsieur René Souchon

M. LE PRÉSIDENT.- Nous arrivons à l'adoption de la Décision modificative. Nous avons vu tous les rapports. C'est l'application des rapports. Je mets la Décision modificative aux voix.

Avis favorable ? La majorité. Avis contraires ? Abstentions ? Le groupe UPA.

Le rapport n°71 est adopté : 11 abstentions du groupe Union Pour l'Auvergne.

M. BUSSIÈRE.- Je souhaite apporter une précision concernant la feuille d'émargement pour la Décision modificative n°1 qui circule. N'oubliez pas de la signer !

M. LE PRÉSIDENT.- Nous arrivons aux vœux.

VŒUX

VŒU N°1

concernant les conséquences de la sécheresse 2011
déposé par le groupe Union Pour l'Auvergne

M. LE PRÉSIDENT.- Un orateur pour, un orateur contre et rapidement. Cela a été vu et revu. Le premier vœu concerne les conséquences de la sécheresse 2011, déposé par le groupe UPA.

M. MERCIER.- Monsieur le Président, au vu de vos rapports pour cette Session, rien ne fait allusion au problème que rencontre notre Région par rapport à la sécheresse. C'est la raison du dépôt de notre vœu, car nous souhaiterions que le Conseil régional s'intéresse à cette problématique et nous demandons à ce que soit étudiée, avec les agriculteurs et avec l'État, une participation de la Région face à cette crise. Ça, c'est pour le court terme.

La deuxième partie de notre souhait serait la mise en place d'une commission pour traiter ce problème, qui est maintenant de plus en plus répétitif, des conséquences de la sécheresse sur les questions agricoles et notamment sur la maîtrise de l'eau.

En 2003, lors de la sécheresse précédente, nous avons prévu la mise en place de cette commission. À l'époque, vous étiez très favorable à la mise en place d'une telle

commission. Nous souhaitons que soit prise en compte cette demande. Je vais essayer de faire très vite, vous avez répondu ce matin.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. J'ai répondu ce matin. Nous répondons de façon méthodique, d'abord par une réunion avec les Présidents de Conseils généraux sous trois semaines, ensuite avec une Conférence régionale agricole début septembre. La date sera arrêtée dans les jours qui viennent. La commission compétente sera conviée, cela va de soi, et il y aura toutes les organisations syndicales, Chambres d'agriculture, etc. Nous verrons ce que nous pourrons faire.

Qui peut rapporter pour la Première Commission ? Madame Chassin.

Mme CHASSIN.- Le vœu n'a pas été adopté en Première Commission, car nous avons trouvé qu'il était trop restrictif et que la problématique de la sécheresse ne pouvait pas se résumer à simplement faire des travaux pour le stockage de l'eau. Nous voyons la nécessité de réfléchir à une agriculture moins gourmande en eau, une agriculture différente. C'est pour cela que la Première Commission n'a pas adopté ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous pouvez soit le maintenir, soit le retirer au vu de ce que je vous ai proposé, puisqu'il y aura également une réflexion prospective en janvier 2012, sachant que c'est un vœu qui s'adresse à la Région, donc à l'exécutif. Le maintenez-vous ou le retirez-vous ?

M. MERCIER.- Il y a deux solutions : on peut accepter un amendement par rapport à ce que dit votre Vice-Présidente. « *Dans le cadre d'un programme de maîtrise de l'eau pour préparer l'avenir et réagir aux conséquences de futures sécheresses* », on ne précise pas quels sont les différents remèdes. Le vœu ne rentre pas dans le détail. S'il y a deux ou trois mots qui vous choquent dans le vœu, je suis prêt à accepter un amendement si vous souhaitez le voter ; si on n'a pas le temps ce soir, on le présente en l'état et on vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mercier, Mesdames, Messieurs de la minorité, vous adressez un vœu à l'exécutif régional. Ce dernier vous a répondu, par anticipation, sur ce qu'il allait faire. Le vœu, à ce stade, n'a plus de sens, y compris sur l'eau. Je vous rappelle que l'on a un programme de retenue collinaire pour lequel il n'y a aucun candidat. Il y a le programme, il y a le crédit, et aucune demande en la matière. De toute façon, cette question de l'eau sera traitée à partir du travail prospectif que nous allons faire ici et ailleurs.

Si vous le maintenez, je le mets aux voix et je demande à la majorité de ne pas le retenir tel quel parce que ce que je vous ai proposé va beaucoup plus loin. Vous le maintenez ?

Avis favorable ? Le groupe UPA. Avis contraires ? La majorité.

Le vœu n°1 est rejeté.

VŒU N°2

concernant la situation de l'entreprise Luminox à Riom (63)
déposé par le groupe Front de Gauche

M. DUBOURGNOUX.- Monsieur le Président, je vais aussi essayer d'aller très vite. Vous avez tous entendu parler de la situation de l'entreprise Luminox à Riom. Cette dernière date des années soixante et appartient au groupe international Cooper Sécurité. Cette entreprise de Riom va licencier 24 ouvrières, puisque ce sont exclusivement des femmes, sur les 55 que compte l'entreprise, pour délocaliser sa production de luminaires de sécurité en Roumanie. C'est assez regrettable dans la mesure où la situation de Luminox à Riom est relativement florissante, avec 60 M€ de chiffre d'affaires. Au-delà du chiffre d'affaires, il y a 9 M€ de bénéfice avec une réserve qui a permis de servir 25 M€ aux actionnaires en 2010.

Dans ces conditions, c'est parfaitement inacceptable. Nous demandons tout simplement que l'État s'engage à organiser une table ronde avec les collectivités, les représentants de l'entreprise et des salariés, ainsi que les élus locaux pour trouver une solution qui permette de pérenniser le site de production de Riom. Voilà le sens du vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Dubourgnoux. En Première Commission, je vois que ce vœu a été adopté, avec six voix pour.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire. Le vœu est mis aux voix.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Le vœu n°2 est adopté à l'unanimité.

VŒU N°3

visant à maintenir les capacités opérationnelles de l'Hôpital de Montluçon
et à sauvegarder l'offre de soins dans le territoire de santé de Montluçon
déposé par le groupe Socialiste et Républicain

M. GUERRE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, vous connaissez comme moi les choix du Gouvernement en matière de RGPP notamment. Choix qui conduisent, dans le cas particulier de Montluçon qui est déjà un territoire fragile notamment sur le plan démographique, à l'affaiblissement général de l'offre de soins pluridisciplinaires dans les territoires et notamment sur Montluçon. C'est pourquoi nous souhaitons que le Gouvernement et l'Agence Régionale de Santé revoient un certain nombre de décisions et notamment la suppression de la deuxième ligne de SMUR, la fermeture du service d'oncologie, l'arrêt définitif des actes de chirurgie orthopédique, la perte de l'activité programmée de la chirurgie viscérale à l'hôpital et également la suppression de 60 postes équivalents temps plein en dix-huit mois. Voilà le contenu de ce vœu, Monsieur le Président, qui a été adopté en Troisième Commission.

Il n'a pas été adopté ? Il a été renvoyé ? Ah !

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Semet.

Mme SEMET.- Ce vœu n'a pas été adopté par la Troisième Commission. En plus, il a été amendé. Si vous permettez, je vais vous présenter l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je permets.

Mme SEMET.- Merci beaucoup. Certes, la politique hospitalière est bien mise à mal dans tout le pays, mais pourquoi celle de Montluçon arrive-t-elle à cette situation ?

D'abord, sur les investissements qui soi-disant seraient mis en cause et qui auraient plombé le centre hospitalier, il faut rétablir la vérité : c'est faux.

Il faut savoir que ce projet avait été calibré pour 39 M€ et le coût final a été de 41,3 M€, donc je ne pense pas que ces 2 M€ d'écartaient fait basculer le CHU dans la situation dans laquelle il est. En plus, il faudrait se poser la question de qui a décidé de cet investissement. Je vous rappelle, mes chers camarades, que suite au refus à l'époque de Monsieur Douste-Blazy de reconstruire un CHU neuf, a été prise la décision de faire ces gros investissements. Ensuite, et cela est rappelé dans le vœu, la tarification à l'acte a plombé définitivement la situation avec le transfert des activités rentables sur une clinique privée et aujourd'hui, le résultat cumulé déficitaire s'affiche à 20 M€.

La première modification proposée pour ce vœu concerne la première ligne : après « *Les choix du Gouvernement en matière de politique de santé publique* » il faut ajouter : « *les conséquences de la tarification à l'activité* ».

À la fin de ce même paragraphe, après : « *et particulièrement dans le territoire de santé de Montluçon* » ajouter : « *accentué par un transfert d'activités lucratives au privé* ».

Pour terminer sur ce vœu, il faut rajouter deux paragraphes à la fin :

« Il demande aussi à ce que tout soit mis en œuvre pour développer les activités permettant un accroissement des recettes pour le centre hospitalier.

Il demande enfin à ce que l'Agence Régionale de Santé respecte son engagement pris le 2 avril 2011 devant les élus, à savoir la mise en place d'une table ronde réunissant élus du territoire de santé, personnel hospitalier, médecins hospitaliers et libéraux ».

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Moins.

M. MOINS.- Monsieur le Président, je vais essayer de suppléer l'absence de Daniel Ducléry qui aurait été plus à même de répondre à ce dossier dans la mesure où il est Président du Conseil d'administration de l'hôpital.

Je crois qu'il faut toujours, vous l'avez rappelé justement ce matin, faire attention aux fausses rumeurs et aux héritages que l'on supporte. Vous avez expliqué tout à l'heure que l'on avait des héritages et qu'il fallait effectivement les supporter et les assumer.

Le centre hospitalier de Montluçon semble supporter les héritages et les restructurations de l'hôpital fort anciennes, et qui ne datent pas de la majorité actuelle au sein du Conseil municipal de Montluçon. Cela a des contraintes importantes sur le taux d'endettement de l'hôpital de Montluçon qui est de 97 %. Cela me paraît très important, mais on ne peut jeter la pierre à ceux qui sont aujourd'hui aux manettes quand les dispositions ou les mesures qui ont été prises l'ont été par leurs prédécesseurs. Vous l'avez justement rappelé concernant les emprunts qui ont été contractés par le Président Giscard d'Estaing. Je crois qu'il faut savoir reconnaître la même thèse pour la gestion, la situation financière de l'hôpital de Montluçon.

Par ailleurs, concernant les fausses rumeurs, en l'état actuel, il n'est prévu aucune suppression de la deuxième ligne du SMUR, aucune fermeture du service d'oncologie de l'hôpital, aucun arrêt définitif des actes de chirurgie orthopédique à l'hôpital, aucune perte de l'activité programmée de la chirurgie viscérale à l'hôpital. Le seul élément qui existe, et qui est sans doute inquiétant, c'est la suppression de 35 postes – et non pas de 60 postes comme il est indiqué dans le vœu – de personnel enseignant, dont la grande majorité part à la retraite.

Tout ceci pour vous dire qu'il faut toujours savoir faire preuve d'un peu de modération dans les interventions. Vous avez parlé de fausses rumeurs tout à l'heure, vous avez dit « groupe UPA, arrêtez avec les fausses rumeurs », je crois qu'il faut savoir, même dans le groupe Socialiste, faire preuve d'un peu de modération et ne pas faire état de fausses rumeurs, sans doute à des fins purement politiciennes.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Semet, c'est un orateur pour et un orateur contre. Vous êtes déjà intervenue. Je vous laisse 10 secondes.

Mme SEMET.- Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'accorder ce petit avantage. J'aimerais rappeler à Monsieur Moins que la commission de régulation s'est réunie en 2004, et je pense que Monsieur Moins doit savoir qu'en 2004, celui qui siégeait au Conseil d'administration de l'hôpital de Montluçon n'était autre que Monsieur Dugléry. Je veux bien que l'on porte les héritages des uns et des autres, mais il ne faut pas non plus, pour autant, perdre la mémoire.

À l'époque, ce déficit s'élevait à 4 M€, sauf qu'en sept ans, il est passé à 20 M€. Si aujourd'hui il faut se séparer de 60 personnels en gardant tous les services, c'est à croire qu'à l'hôpital de Montluçon, il y avait vraiment des largesses, ce que je ne suppose pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous en prie, respectons un orateur pour et un orateur contre. Il n'y a plus personne dans les tribunes, ce n'est pas la peine de se fatiguer inutilement. Le vœu est là, un orateur pour, un orateur contre, c'est fait.

Je mets le vœu aux voix. Avis favorables ? L'Intergroupe majoritaire. Avis contraires ? Le groupe UPA.

Le vœu n°3 amendé est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

VŒU N°4

visant au rétablissement de l'arrivée des trains TéoZ Clermont-Ferrand/Paris
en gare de Lyon
déposé par le groupe Socialiste et Républicain

M. LE PRÉSIDENT.- Le vœu n°4 concerne le TéoZ. Si ce vœu est adopté, la motion tombe. Je pense en avoir dit assez ce matin dans mon introduction. Ce vœu a fait l'objet d'un renvoi en séance de la part de la commission. Si vous êtes d'accord pour l'adopter unanimement, ce qui me paraît souhaitable, la motion tombe et on est tous d'accord.

Je ne sais pas qui remplace Monsieur Ducléry. Monsieur Bergougnoux vous êtes d'accord ?

M. BERGOUGNOUX.- Monsieur Ducléry ne vous en a pas parlé ce matin ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non, Monsieur Ducléry ne m'en a pas parlé. Dans la motion qu'il a déposée, il fait référence uniquement à Monsieur Hortefeux et à des lettres reçues par Monsieur Hortefeux, que j'ai reçues aussi. Il y a un vœu qui est objectif, et il ne parle ni de Monsieur Souchon, ni de Monsieur Hortefeux, ni d'autres, il parle de la gare de Bercy.

On propose de voter ce vœu, moyennant quoi la motion tombe. Si vous voulez que l'on vote les motions, arrêtez de faire le panegyrique, pas forcément justifié, de Monsieur Hortefeux.

M. BERGOUGNOUX.- Monsieur le Président, nous ne faisons pas de la résistance. Hier, en commission, par l'intermédiaire de Pierre Pommarel, nous avons dit que la motion que nous proposons et le vœu que vos amis proposaient n'étaient finalement pas si loin l'un de l'autre. Ce serait bien mieux si nous avions un document commun.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est exact, c'est ce que je viens de vous dire.

M. BERGOUGNOUX.- Oui, c'est bien pour cela. Nous avons convenu, ce matin, en réunion des Présidents, que vous-même, Daniel Ducléry, André Chassaigne, évoqueriez cette question pour finaliser le texte : reprendre votre vœu et ajouter, même si honnêtement vous me prenez au dépourvu, quelque chose qui était à la fin de notre motion, qui devait être : *« l'arrivée en gare de Bercy du TéoZ Clermont/Paris constitue une dégradation importante... Aussi, nous exprimons notre profond désaccord et demandons aux responsables de la SNCF, de RFF et au Ministre des Transports d'engager immédiatement un dialogue constructif avec les élus auvergnats »*. Il s'agissait d'ajouter ceci à votre vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut le faire. Monsieur Harkati, au nom du groupe Socialiste, pas d'objection ? On peut le faire, donc on le fait.

Vous allez répéter. On ajoute au vœu n°4 le dernier alinéa de la motion. Cela ne pose aucun problème. On termine le vœu n°4 par : *« Il demande le maintien de ces*

départs et arrivées à Paris Gare de Lyon, et ce à titre définitif ». Et on ajoute votre motion : « L'arrivée en gare de Bercy du TéoZ Clermont/Paris constitue une dégradation importante... Aussi, nous exprimons notre profond désaccord et demandons aux responsables de la SNCF, de RFF et au Ministre des Transports d'engager immédiatement un dialogue constructif avec les élus auvergnats... ».

M. BERGOUGNOUX.- Il me semble, de mémoire, qu'il y avait un organisme qui n'était pas mentionné et qui devait être le STIF ? Je demande s'il faut le mettre. Je n'en sais rien...

Monsieur le Président, d'accord et vous mettez que c'est le vœu de l'ensemble des élus.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc le vœu n°4 avec le dernier alinéa de la motion, c'est ce que nous vous proposons pour un vote unanime.

M. BERGOUGNOUX.- Et vous l'intitulez le vœu du Conseil régional d'Auvergne ?

M. LE PRÉSIDENT.- Forcément.

M. BERGOUGNOUX.- Vous voyez que l'on est consensuel.

M. LE PRÉSIDENT.- Parfois. Merci.

Le vœu n°4 amendé est adopté à l'unanimité.

VŒU N°5

concernant l'interpellation policière de deux militantes de RESF
déposé par le groupe Front de Gauche

M. LE PRÉSIDENT.- Ce vœu est retiré.

VŒU N°6

sur la liberté de manifester
déposé par le groupe Europe Écologie Les Verts

M. LE PRÉSIDENT.- Ce vœu a été amendé en commission. Madame Bezli.

Mme BEZLI.- Je vais le lire rapidement puisqu'il n'est pas très long.

« Deux militantes du réseau Éducation sans Frontières ont été convoquées cette semaine au commissariat de Clermont-Ferrand après l'organisation d'une manifestation en soutien à une famille kosovare placée en centre de rétention.

Le 10 juin 2010, la Cour européenne des Droits de l'Homme a demandé au Gouvernement français de ne pas expulser vers le Kosovo la famille Sylejmani.

Il leur est reproché de ne pas avoir déclaré ce rassemblement dans les formes et dans les temps, c'est-à-dire trois jours francs, prévus par un décret de 1935, à une époque où les moyens de communications n'étaient pas aussi pratiques qu'aujourd'hui.

Considérant que les rassemblements faits dans l'urgence sont depuis très longtemps tolérés,

Considérant qu'il s'agit là d'une tentative d'intimidation du nouveau Préfet de Région à l'égard des militants et défenseurs des droits de l'homme,

Considérant inadmissible la remise en cause du droit fondamental de manifester,

Le Conseil régional d'Auvergne réuni en Session plénière le 21 juin 2011 :

- *dénonce la décision de la Préfecture,*
- *demande que soit respectée la liberté de manifester ».*

Vœu adopté en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des avis contraires ?

Mme PETIT.- On s'abstiendra, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce vœu devient donc, puisqu'il a été amendé, le vœu de l'intergroupe majoritaire. Je le mets aux voix.

Avis favorable ? La majorité ainsi que Madame Rondepierre et Madame Lafaye.

Abstention ? Les autres membres du groupe UPA.

Le vœu n°6 amendé est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne à l'exception de Madame Claudine Lafaye et Madame Bernadette Rondepierre qui ont voté pour.

Je vous remercie. Je vous rappelle que les prochaines Commissions permanentes auront lieu les lundis 4 juillet et 26 septembre. La Session aura lieu le mardi 27 septembre, au cours de laquelle nous prendrons connaissance normalement des propositions de la Conférence régionale agricole sur la sécheresse.

Merci. Bonne soirée.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

signé : René Souchon

Ce document est disponible
au Secrétariat de l'Assemblée
Conseil régional d'Auvergne
13/15, avenue de Fontmaure – BP 60
63402 CHAMALIÈRES CEDEX